

Délibérations

Année 2020



DÉLIBÉRATIONS 2020

N°	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION
01/2020	Attribution marché trappes – SOVAL
02/2020	Acquisition véhicules électriques
03/2020	Création de poste – informaticien adjoint technique
04/2020	Ouverture ligne de trésorerie
05/2020	Compte administratif 2019
06/2020	Compte de gestion 2019
07/2020	Affectation du résultat 2019
08/2020	Budget primitif 2020
09/2020	Misc à jour règlement de participations financières
10/2020	DM n°1/2020
11/2020	Cotisation annuelle - GEME
12/2020	Mise en place du RIFSEEP
13/2020	Prime exceptionnelle – COVID 19
14/2020	Renouvellement convention prévention des risques – CDG08
15/2020	Convention inspection et sécurité – CDG08
16/2020	Entrée au capital MODULO – SDE68 et Châlons en Champagne
17/2020	Modalités de scrutin – visioconférence ou audioconférence
18/2020	Désignation des représentants FDEA – organismes extérieurs
19/2020	Délégation attribution du Président
20/2020	Délégation attribution au Bureau Syndical
21/2020	Délégation attribution en marchés publics
22/2020	Indemnités de fonction des élus
23/2020	Frais mandat spécial ou mission des élus
24/2020	Indemnité de conseil du receveur
25/2020	Attribution marché travaux secteur Vallée de la Meuse – SPIE
26/2020	Attribution marché matériel électrique CGED
27/2020	Approbation attribution CAO marché IRVE NEXANS
28/2020	DM n°2/2020
29/2020	Engagement du quart des dépenses d'investissement
30/2020	Cotisation des communes adhérentes – année 2021
31/2020	Renouvellement FSI. année 2021
32/2020	Renouvellement convention article 8 – ENEDIS – année 2021
34/2020	Demande subvention travaux communes de l'Aisne – CD02
35/2020	Entrée au capital MODULO SDEV
36/2020	Misc à jour du règlement intérieur de la FDEA
37/2020	Renouvellement contrats assurance du personnel - année 2021
38/2020	Suppression de postes et misc à jour du tableau des effectifs
39/2020	Création de poste agent de maintenance EP – adjoint technique
40/2020	Création de poste - secrétaire polyvalente – adjoint administratif
41/2020	Vente de terrain – Madame PATOUREAUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

RÉUNION DU BUREAU DU 06 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 08
Nombre de Membres excusés : 04
Nombre de Membres absents : 03

Nombre de votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Bureau, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-neuf janvier deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le six février deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : 8

MM. les Membres du Bureau :

LALLOUETTE Luc (Président) - MERLIES Marc (1^{er} Vice-Président) - SPAZZI Bernard (2^{ème} Vice-Président) - ETIENNE Teddy (3^{ème} Vice-Président) - CHARLIER Sébastien (6^{ème} Vice-Président) - SINET Michel (secteur NORD OUEST) - GOTTRAND Jean-Marie (BALAN) - DUPONT Jean-François (secteur AISNE ET PORCIEN)

Absents excusés : 4

BESTEL Bernard (4^{ème} Vice-Président) - MALVAUX André (5^{ème} Vice-Président) - KOCIUBA Michel (SAULT LES RETHEL) - PREVOTEAUX François (secteur de OMONT)

Absents : 3

JOSEPH Else (7^{ème} Vice-Présidente) -- GENGOUX Kevin (BOGNY-SUR-MEUSE) - DUPONT Etienne (MONTHERMÉ)

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Teddy ETIENNE

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À L'ACHAT DE TRAPPES POUR RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (2019 09 trappes FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°010/2017 du Comité Syndical.

Le Président expose :

L'accord-cadre à bons de commande en cours de validité pour l'achat de trappes pour réseaux de communications électroniques arrive à échéance le 31 avril 2021.

Cependant, le bon de commande 03/2019 du 20 octobre 2019 a porté le cumul de marché à 119 900 € (sur un seuil maximum de 120 000 €).

Ce seuil maximum étant atteint avant le terme du marché, ce dernier s'éteint de plein droit.

Ainsi, afin d'assurer la continuité des approvisionnements, un nouvel accord-cadre à bons de commande a été lancé selon les modalités suivantes :

- Prise d'effet au 1er mars 2020
- 4 ans fermes
- Minimum : 60 000 € sur la durée du marché
- Maximum : 220 000 € sur la durée du marché

La procédure de mise en concurrence a été lancée le 25 novembre 2019.

La remise des plis électroniques a été fixée au 19 décembre 2019.

Conformément au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 06 février 2020 propose d'attribuer ce marché à l'unique candidat ayant remis une offre, à savoir :

**SOVAL
52130 BROUSSEVAL**

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer l'accord-cadre à la société **SOVAL - 52130 BROUSSEVAL**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

COOPERATION TERRITORIALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zon de Pécher

08440 LUMES

Tél 03 24 59 45 28

N° 02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
Nombre de Membres présents : 50
Nombre de Membres excusés : 14
Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
Pour : 57
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - ITUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BÉCARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack
SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LEBEAUX André
SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc
SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol
SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc
SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert
SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis
SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSÉPH Elise - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHIELET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique
M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

Objet : ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Vu le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), les députés ont adopté plusieurs amendements qui renforcent l'obligation de verdissement des flottes automobiles détenues par l'Etat et les collectivités locales ;

Considérant que pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la proportion de véhicules à faibles émissions est fixée à 20 % jusqu'au 30 juin 2021 et 30 % ensuite ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2026, les véhicules à très faibles émissions devront représenter 37,4 % des véhicules acquis ou utilisés lors du renouvellement annuel ;

Considérant que la FDEA travaille depuis de nombreuses années sur la thématique de l'électromobilité, le Président propose le renouvellement de certains véhicules vieillissants par des véhicules électriques. Après l'étude de plusieurs devis, cette acquisition s'élèverait à 36 000 € (aides, reprise et FCTA déduits).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de remplacer deux véhicules diesels et d'acquérir deux véhicules électriques de type e-208 de la marque PEUGEOT pour un montant global de 36 000 € (aides, reprise et FCTA déduits).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.69.45.28

N° 03/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
Nombre de Membres présents : 50
Nombre de Membres excusés : 14
Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
Pour : 57
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM, les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHIERON Arnaud - GENCOUX Kevin - MARY Guy - WILLAUME Christophe - ITUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack
SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LIEBEAUX André
SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc
SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol
SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc
SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert
SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis
SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHELLET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique
M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

N° 03/2020

Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'INFORMATICIEN AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant qu'il convient, pour les besoins du service, de recruter un agent sur le poste d'informaticien ;

Considérant que le grade à créer dans le tableau des effectifs sera en adéquation avec les fonctions d'informaticien assurées par l'agent qui sera recruté.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de créer, à compter du 01 mars 2020, un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'informaticien sur le grade suivant :

Adjoint Technique

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.89.46.26

N° 04/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
Nombre de Membres présents : 50
Nombre de Membres excusés : 14
Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
Pour : 57
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - TUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack
SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LIEBEAUX André
SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc
SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol
SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc
SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert
SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis
SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Elise - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHIELET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHIERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBLERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique
M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

N° 04/2020

Objet : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2020

Monsieur le Président expose :

Considérant qu'il s'avère indispensable de pouvoir couvrir les besoins ponctuels de liquidités de la FDEA dans le cadre du financement des dépenses d'exploitation courante ;

Considérant le volume des dépenses d'investissement à financer dans le cadre des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public ;

Considérant qu'il s'avère indispensable de préfinancer les travaux d'investissement avant d'avoir constaté le versement effectif des subventions accordées par les partenaires financiers institutionnels (FACE, ENEDIS, ADEME...) ou des participations des collectivités adhérentes ;

Considérant qu'une ligne de trésorerie a été ouverte en 2019 auprès de la Banque Postale pour un montant 910 000 € et que le contrat signé arrive à échéance le 10 avril 2020 ;

le Président propose de contracter une nouvelle ligne de trésorerie et lancer une consultation auprès de divers organismes bancaires.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- **Lancer** une consultation auprès de divers organismes bancaires,
- **Signer** le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de l'établissement ayant proposé l'offre la plus avantageuse pour un montant maximum global de 1 000 000 € pour une durée maximale d'un an,
- **Procéder**, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat retenu,
- **Signer**, en cas de nécessité, un avenant au contrat de ligne de crédit retenu, dans l'éventualité où le montant initial du contrat s'avérerait inférieur au montant d'encours nécessaire à la trésorerie de la FDEA, dans la limite des inscriptions budgétaires de l'exercice 2020,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 05/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84

Nombre de Membres présents : 50

Nombre de Membres excusés : 14

Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57

Pour : 57

Contre :

Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOITRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - TUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOITEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHELLET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHIERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc

M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique

M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc

M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc

M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique

M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André

M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

FDEA

Numéro SIRET : **20004738900024**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE CHARLEVILLE MEZIERES ET AMENDES**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : FDEA 050 00

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des postes à réaliser

p.9 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.10 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.12 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.13 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.14 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.17 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.18 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.27 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.36 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - AUTRES ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

p.39 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes

p.40 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.41 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.42 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement

A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement

A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)

A10.3 - Opérations liées aux cessions

A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)

A11 - Etat des travaux en régie

A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.43 C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Action de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.45 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE

08263

FDEA

FDEA 050 00

Bureau
Levraut

CA

2019

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	275 227
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,93%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	47,26%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	4,35%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-1 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur le fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 5 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer ces ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme ou groupe (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des collectivités publiques. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(*) : Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 362 673,66	G	6 523 757,83
	Section d'investissement	B	12 406 961,74	H	11 747 654,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	918 503,35 (si déficit)	I	918 503,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	432 001,84 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		17 201 637,24 = A+B+C+D		19 189 915,94 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 453 988,89	L	2 585 549,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	3 453 988,89 = E+F		2 585 549,20 = K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 362 673,66 = A+C+E		7 442 261,18 = G+I+K	
	Section d'investissement	16 292 952,47 = B+D+F		14 333 203,96 = H+J+L	
	TOTAL CUMULE	20 655 626,13 = A+B+C+D+E+F		21 775 465,14 = G+H+I+J+K+L	

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 453 988,89	L 2 585 549,20
13	Subventions d'investissement	0,00	1 317 870,00
20	Immobilisations incorporelles	7 996,24	0,00
204	Subventions d'équipement versées	496 955,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 800,00	0,00
45811003	EP - SIGNY L'ABBAYE - LOTISSEMENT COMMUNAL -	16 103,60	0,00
4581101	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE TR3 -	3 000,00	0,00
4581102	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUES NIZY ET GARE	1 200,00	0,00
45811024	EP - AUBRIVES - CHALET - SECTEUR VALLEE DE LA	52 300,00	0,00
4581104	CE - CONDE LES HERPY - RUES ESPERANCE ET SE	2 448,00	0,00
4581105	CE - MARLEMONT - RUE PRINCIPAL ET COEUR VILL	7 812,00	0,00
45811057	EP - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	5 568,00	0,00
4581106	CE - AUGÉ - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	6 100,00	0,00
4581107	CE - BOULT-AUX-BOIS - RUE DE LA CADETIÈRE - SEC	7 640,00	0,00
45811073	EP - MENILANNELES - RUE EUGÈNE THIERRY - SE	52 700,00	0,00
45811089	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - PRE LEROY - C	4 369,20	0,00
4581112	CE - JOIGNY SUR MEUSE - CHEMIN DERRIÈRE LA G	6 055,60	0,00
45811125	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE DE L'HERN	3 120,00	0,00
45811138	CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR	900,00	0,00
45811139	CE - URBAIN - WARCO - RUE CLEMENCEAU	9 552,00	0,00
45811141	CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIERES - RUES PRAGI	1 920,00	0,00
4581118	EP - MONTCY NOTRE DAME - RUE BOIS JOLI - URBA	14 840,00	0,00
4581122	EP - HARCY - MAIRIE - SECTEUR NORD OUEST	23 744,40	0,00
4581127	EP - SECHEVAL - RUE LACOUR RD88 - SECTEUR NO	15 854,40	0,00
4581131	EP - SIGNY L'ABBAYE - LA MAISON DE SANTE - SEC	10 842,40	0,00
4581135	EP - SECHEVAL - RD 88 T2 - SECTEUR NORD OUEST	25 000,00	0,00
4581142	EP - SIGNY LE PETIT - ROUTE DE MAUBERT - SECTE	30 974,40	0,00
4581143	EP - LALOBBE - RUE NORQUEMONT - SECTEUR NO	15 000,00	0,00
4581145	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUE NIZY - SECTE	17 345,60	0,00
4581148	EP - GIRONDELLE - WAGNY - SECTEUR NORD OUES	9 000,00	0,00
4581149	EP - RIMOGNE - RUE GUESDE - SECTEUR NORD OU	19 690,80	0,00
4581155	EP - YONCO - RUE DAIGNIERE - SECTEUR SEDAN	22 612,80	0,00
4581156	EP - POURU ST REMY - ROUTE D ESCOMBRES - SEC	45 000,00	0,00
4581168	EP - VENDRESSE - RUE POL BOUIN - SECTEUR OMC	21 872,00	0,00
4581171	EP - LUMES - LE CHRIST - SECTEUR OMONT	44 400,00	0,00
4581176	EP - AUSSONCE - VILLAGE - SECTEUR JUNIVILLE M	28 896,80	0,00
4581179	EP - TAGNON - PLACE DE LA MAIRIE - SECTEUR JUI	9 532,00	0,00
4581183	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - MILLET 1 - SECTE	7 143,60	0,00
4581187	EP - TANNAY - RUES JOC/MONTLUCON - SECTEUR S	8 726,40	0,00
4581195	EP - LES MAZURES - ROUTE DE REVIN - SECTEUR N	37 433,20	0,00
4581196	EP - THILAY - RUE MOTTE - SECTEUR VALLEE DE LA	8 008,80	0,00
4581199	EP - VIREUX MOLHAIN - JUIN - SECTEUR VALLEE DE	36 000,00	0,00
4581202	EP - JOIGNY SUR MEUSE - DERRIÈRE LES GRANGE:	11 000,00	0,00
4581203	EP - CHARNOIS - RUE MALAVISÉE - SECTEUR VALLE	6 479,20	0,00
4581206	EP - AUBRIVES - PACHIS DES BOEUFES - SECTEUR V	11 078,40	0,00
4581212	EP - SAULGES CHAMPENOISES - REIMS - SUD EST	1 500,00	0,00
4581213	EP - COUCY - FOSSE DES CHAMPS - AISNE ET POR	17 784,00	0,00
4581215	EP - VIREUX MOLHAIN - LOT MONTAGNES DES VIGN	14 076,00	0,00
4581216	EP - ASFELD - CHANTERREINE - SECTEUR JUNIVILLE	13 000,00	0,00
4581218	CE - VENDRESSE - RUE DE L'EGLISE PH3 - SECTEUI	1 363,31	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
4581219	EP - MOUZON - AMBLIMONT RD60 - POINT NOIR - CC	5 700,00	0,00
4581228	EP - BAZEILLES - MICHELET - COMMUNE URBAINE	17 641,60	0,00
4581231	EP - SEUIL - AIRE DE JEU - AISNE ET PORCIEN	7 806,80	0,00
4581235	EP - RUBIGNY - RUE DU PLOY - SECTEUR NORD OU	3 735,60	0,00
4581242	EP - MONTIGNY SUR VENCE - POINT NOIR RUE TER	4 800,00	0,00
4581243	EP - AIGLEMONT - DE GAULLE - SECTEUR OMONT	66 000,00	0,00
4581244	EP - TAILLY - 10 GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	2 400,00	0,00
4581252	CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE I	3 812,00	0,00
4581282	EP - MARGUT - RUE BELAIR	3 500,00	0,00
4581296	CE - BOSSUS LES RUMIGNY - RUE CHAMPLIN - SEC	1 488,96	0,00
458131	EP - MONT SAINT MARTIN - MAUBIERE - SECTEUR S	3 000,00	0,00
458139	CE - QUATRE CHAMPS - RUE ST MARTIN - SECTEUR	6 972,00	0,00
458143	CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES -	8 012,00	0,00
458145	CE LE CHATELET SUR RETOURNE RUES DE BEAUC	8 520,00	0,00
458149	CE - URBAIN - WARGQ - RUE FOCH	8 582,00	0,00
458153	CE - POURU SAINT REMY - TRAVERSEE VILLAGE RD	6 112,00	0,00
458154	CE - SIGNY LE PETIT - RUE DE MAUBERT PARTIE HA	1 620,00	0,00
458158	CE - URBAIN - CHARLEVILLE MEZIERES - AVENUE LI	715,00	0,00
458171	CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SEDA	2 646,96	0,00
4581726	CE - COULOMMES ET MARQUENY - RUE DE LA GARI	6 870,70	0,00
4581768	CE - MENIL ANNELLES - RUE EUGENE THIERY - SEC	12 347,68	0,00
4581799	CE - RENWEZ - RUE DE L'EPINETTE - SECTEUR NOF	1 441,00	0,00
458181	CE - WARNECOURT - RUE LAUVEAU PH1 - SECTEUR	8 052,00	0,00
458182	CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	1 212,00	0,00
458184	CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SEC	8 880,00	0,00
4581854	EP - QUATRE CHAMPS - RUES CÔTEAUX/CHATEAUX/	36 226,40	0,00
458186	CE - VENDRESSE - RUE POL BOUIN TR4 - SECTEUR	4 350,00	0,00
4581867	CE - URBAIN - BALAN - CITÉ BEAUREGARD	10 800,00	0,00
458188	CE - SEMIDE - TRANCHE 4 - SECTEUR JUNIVILLE M/	4 332,00	0,00
4581891	CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MES	8 412,00	0,00
4581899	CE - URBAIN - GIVET - RUE DU PUITS	4 971,04	0,00
458194	CE - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	1 560,00	0,00
4581946	CE - URBAIN - FUMAY - RUE VICTOR HUGO	754,00	0,00
4581947	CE - AUBRIVES - RUE DES CHALETS - SECTEUR VAL	1 320,00	0,00
458195	CE - BARBY - RUES DES ELUS ET POINT DU JOUR -	5 040,00	0,00
4581961	CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SEC	21 348,00	0,00
4581964	CE - RIMOGNE - RUE JULES GUESDE - SECTEUR NC	1 560,00	0,00
4581965	CE - LALOBBE - HAMEAU DE NORQUEMONT - SECTE	1 968,00	0,00
4581969	CE - URBAIN - CHARLEVILLE - MÉZIÈRES - RUE DE L	3 000,00	0,00
458197	CE - THILAY - RUE DE LA MOTTE - SECTEUR VALLEE	14 191,00	0,00
45821003	EP - SIGNY L'ABBAYE - LOTISSEMENT COMMUNAL -	0,00	17 000,00
4582101	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE TR3 -	0,00	3 600,00
45821024	EP - AUBRIVES - CHALET - SECTEUR VALLEE DE LA	0,00	52 300,00
4582104	CE - CONDE LES HERPY - RUES ESPERANCE ET SE	0,00	2 448,00
4582105	CE - MARLEMONT - RUE PRINCIPAL ET COEUR VILL/	0,00	9 000,00
45821057	EP - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	0,00	3 000,00
4582106	CE - AUGE - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	0,00	6 100,00
45821067	EP - WARNECOURT - RUE DU LAUVEAU - SECTEUR	0,00	55 000,00
4582107	CE - BOULT AUX BOIS - RUE DE LA CADETIÈRE - SE	0,00	7 640,00
45821073	EP - MENIL ANNELLES - RUE EUGENE THIERRY - SE	0,00	52 700,00
45821089	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - PRE LEROY - C	0,00	6 000,00
45821112	EP - BROGNON - RUE DES ETOTS - NORD OUEST	0,00	7 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
45821135	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE MICHELET	0,00	1 865,00
45821139	CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU	0,00	10 740,00
45821141	CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIERES - RUES PRAGI	0,00	3 108,00
4582118	EP - MONTCY NOTRE DAME - RUE BOIS JOLI - URBAIN	0,00	26 000,00
4582119	EP - MONTCY NOTRE DAME - VOIE VERTE - URBAIN	0,00	8 700,00
4582122	EP - HARCQ - MAIRIE - SECTEUR NORD OUEST	0,00	30 000,00
4582127	EP - SEICHEVAL - RUE LACOUR RD88 - SECTEUR NO	0,00	29 400,00
4582131	EP - SIGNY L'ABBAYE - LA MAISON DE SANTE - SEC	0,00	17 500,00
4582135	EP - SEICHEVAL - RD 88 T2 - SECTEUR NORD OUEST	0,00	25 000,00
4582142	EP - SIGNY LE PETIT - ROUTE DE MAUBERT - SECTE	0,00	54 000,00
4582143	EP - LALOBBE - RUE NORGUEMONT - SECTEUR NO	0,00	15 000,00
4582145	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUE NIZY - SECTEU	0,00	20 000,00
4582148	EP - GIRONDELLE - WAGNY - SECTEUR NORD OUES	0,00	9 000,00
4582149	EP - RIMOIGNE - RUE GUESDE - SECTEUR NORD OU	0,00	25 200,00
4582155	EP - YONCQ - RUE DAIGNIERE - SECTEUR SEDAN	0,00	45 000,00
4582158	EP - POURU ST REMY - ROUTE D ESCOMBRES - SEC	0,00	45 000,00
4582168	EP - VENDRESSE - RUE POL BOUIN - SECTEUR OMC	0,00	35 000,00
4582171	EP - LUMES - LE CHRIST - SECTEUR OMONT	0,00	44 400,00
4582176	EP - AUSSONCE - VILLAGE - SECTEUR JUNIVILLE M	0,00	51 000,00
4582179	EP - TAGNON - PLACE DE LA MAIRIE - SECTEUR JUI	0,00	10 000,00
4582183	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - MILLET 1 - SECTEUR	0,00	8 400,00
4582187	EP - TANNAY - RUES JOE/MONTLUÇON - SECTEUR S	0,00	10 800,00
4582195	EP - LES MAZURES - ROUTE DE REVIN - SECTEUR N	0,00	52 000,00
4582198	EP - THILAY - RUE MOTTE - SECTEUR VALLEE DE LA	0,00	9 600,00
4582199	EP - VIREUX MOLHAIN - JUIN - SECTEUR VALLEE DE	0,00	36 000,00
4582202	EP - JOIGNY SUR MEUSE - DERRIERE LES GRANGE	0,00	11 000,00
4582203	EP - CHARNOIS - RUE MALAVISEE - SECTEUR VALLE	0,00	7 000,00
4582206	EP - AUBRIVES - PACHIS DES BOEUF - SECTEUR V	0,00	19 200,00
4582212	EP - SAULGES CHAMPENOISES - REIMS - SUD EST	0,00	4 500,00
4582213	EP - COUCY - FOSSE DES CHAMPS - AISNE ET POR	0,00	18 000,00
4582215	EP - VIREUX MOLHAIN - LOT MONTAGNES DES VIGN	0,00	15 000,00
4582216	EP - ASFELD - CHANTEREINE - SECTEUR JUNIVILLE	0,00	13 000,00
4582219	EP - MOUZON - AMBLIMONT RD60 - POINT NOIR - CC	0,00	5 700,00
4582228	EP - BAZEILLES - MICHELET - COMMUNE URBAINE	0,00	34 000,00
4582231	EP - SEUIL - AIRE DE JEU - AISNE ET PORCIEN	0,00	9 000,00
4582235	EP - RUBIGNY - RUE DU PLOY - SECTEUR NORD OU	0,00	4 200,00
4582237	EP - SAINT MARCEAU - RD 951 - SECTEUR OMONT	0,00	16 862,00
4582242	EP - MONTIGNY SUR VENCE - POINT NOIR RUE TER	0,00	4 800,00
4582243	EP - AIGLEMONT - DE GAULLE - SECTEUR OMONT	0,00	66 000,00
4582244	EP - TAILLY - 10 GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	0,00	2 400,00
4582252	CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE I	0,00	5 000,00
4582296	CE - BOSSUS LES RUMIGNY - RUE CHAMPLIN - SEC	0,00	1 488,96
458231	EP - MONT SAINT MARTIN - MAUBIERE - SECTEUR S	0,00	4 400,00
458239	CE - QUATRE CHAMPS - RUE ST MARTIN - SECTEUR	0,00	6 972,00
458243	CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES -	0,00	9 200,00
458245	CE LE CHATELET SUR RETOURNE RUES DE BEAUCO	0,00	8 520,00
458249	CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH	0,00	9 770,00
458253	CE - POURU SAINT REMY - TRAVERSEE VILLAGE RC	0,00	7 300,00
458254	CE - SIGNY LE PETIT - RUE DE MAUBERT PARTIE HA	0,00	1 620,00
458268	CE - URBAIN - VRIGNE AUX BOIS - RUE DE LA ROCH	0,00	1 582,03
458271	CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SED	0,00	10 600,00
4582726	CE - COULOMMES ET MARQUENY - RUE DE LA GARI	0,00	6 870,70

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
4582768	CE - MENIL ANNELLES - RUE EUGENE THIERY - SEC	0,00	12 347,68
458281	CE - WARNECOURT - RUE LAUVEAU PH1 - SECTEUR	0,00	8 052,00
458282	CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	0,00	1 212,00
458284	CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SEC	0,00	9 852,00
4582854	EP - QUATRE CHAMPS - RUES COTEAUX/CHATEAUX	0,00	47 000,00
4582867	CE - URBAIN - BALAN - CITÉ BEAUREGARD	0,00	10 800,00
4582879	CE - HARCY - RUE CHAT NOIR, RN43, RD22 - SECTE	0,00	463,00
458288	CE - SEMIDE - TRANCHE 4 - SECTEUR JUNIVILLE MA	0,00	4 322,00
4582891	CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MES	0,00	9 600,00
4582899	CE - URBAIN - GIVET - RUE DU PUIT	0,00	12 000,00
4582904	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - CHEMIN DES FO	0,00	743,83
17	TRAVAUX ELECTRIFICATION ZONE URBAINE	180 503,00	
18	TRAVAUX ELECTRIFICATION ZONE RURALE	1 490 813,00	
22	TRAVAUX COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	241 634,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-1^{er} du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	658 800,00	629 347,49	0,00	0,00	29 452,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 219 100,00	1 097 330,03	0,00	0,00	121 769,97
014	Atténuations de produits	510 000,00	360 870,16	124 719,50	0,00	24 410,34
65	Autres charges de gestion courante	394 500,00	147 346,99	247 092,00	0,00	61,01
Total des dépenses de gestion courante		2 782 400,00	2 234 894,67	371 811,50	0,00	175 693,83
66	Charges financières	10 000,00	1 948,39	0,00	0,00	8 053,61
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 362,37	0,00	0,00	1 637,63
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 817 400,00	2 240 203,43	371 811,50	0,00	205 385,07
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 759 297,52	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	1 755 808,83	1 750 658,73	0,00	0,00	15 148,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 525 104,35	1 750 658,73	0,00	0,00	2 774 445,62
TOTAL		7 342 504,35	3 990 862,16	371 811,50	0,00	2 979 830,69
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 401,86	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	585 917,00	731 894,27	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 200 000,00	3 133 649,36	0,00	0,00	66 350,64
74	Dotations, subventions et participations	300 638,00	262 278,07	0,00	0,00	18 359,93
75	Autres produits de gestion courante	2 320 384,00	2 335 833,68	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		6 386 939,00	6 469 057,24	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	2 636,59	0,00	0,00	2 363,41
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 391 939,00	6 491 695,83	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 062,00	32 062,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 424 001,00	6 523 757,83	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédant de fonctionnement reporté de 2018		918 503,35				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les virements de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 269,00	13 361,01	7 986,24	911,75
204	Subventions d'équipement versées	2 088 241,00	862 876,73	496 955,00	606 309,27
21	Immobilisations corporelles	560 373,00	481 904,68	4 800,00	73 668,31
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 609 036,00	1 267 751,46	1 912 950,00	1 008 334,54
	Total des dépenses d'équipement	12 857 918,00	8 746 293,89	2 422 701,24	1 688 923,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	2 836,32	0,00	17 163,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 728 329,00	1 262 012,65	0,00	488 318,35
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	5 316 509,64	2 366 593,20	1 631 287,85	1 918 625,78
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 902 757,64	12 374 899,74	3 453 988,89	4 073 869,01
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00
	TOTAL	19 934 819,64	12 406 961,74	3 453 988,89	4 073 869,01
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	432 001,84			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 507 832,87	4 822 112,11	1 317 870,00	367 850,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	35 484,07	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	31 198,34	0,00	3 801,66
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 052 832,87	4 888 794,52	1 317 870,00	846 168,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	235 546,00	235 478,00	0,00	68,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	1 198 804,59	1 198 804,59	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 142 479,59	2 693 258,92	0,00	449 220,67
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	5 646 404,67	2 414 942,59	1 267 679,20	1 963 782,88
	Total des recettes réelles d'investissement	15 841 717,13	9 996 998,03	2 585 549,20	3 259 171,90
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 759 297,52	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 765 806,83	1 750 858,73	0,00	15 148,10
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 525 104,35	1 750 858,73	0,00	2 774 445,82
	TOTAL	20 366 821,48	11 747 654,76	2 585 549,20	6 033 617,52
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018	0,00			

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 024 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RI 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	629 347,49	0,00	629 347,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 097 330,03	0,00	1 097 330,03
014	Atténuations de produits	485 589,66	0,00	485 589,66
65	Autres charges de gestion courante	394 438,99	0,00	394 438,99
66	Charges financières	1 946,39	0,00	1 946,39
67	Charges exceptionnelles	3 362,37	0,00	3 362,37
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 750 658,73	1 750 658,73
Dépenses de fonctionnement - Total		2 612 014,93	1 750 658,73	4 362 673,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 836,32	32 062,00	34 898,32
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 287 751,46	0,00	7 287 751,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	13 361,01	0,00	13 361,01
204	Subventions d'équipements versés	962 976,73	0,00	962 976,73
21	Immobilisations corporelles (8)	481 904,69	0,00	481 904,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	300,00	0,00	300,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 259 176,33	0,00	1 259 176,33
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 366 593,20	0,00	2 366 593,20
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		12 374 899,74	32 062,00	12 406 961,74
Pour information				432 001,84
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent ; simplifié 6 ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 400 000 habitants ;

(5) Si la co-activité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée ;

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de les travaux effectués sur un exercice antérieur ;

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**II****BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 401,86	0,00	5 401,86
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	731 894,27	0,00	731 894,27
73	Impôts et taxes	3 133 649,36	0,00	3 133 649,36
74	Dotations, subventions et participations	282 278,07	0,00	282 278,07
75	Autres produits de gestion courante	2 335 833,68	0,00	2 335 833,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	2 638,59	32 082,00	34 700,59
Recettes de fonctionnement - Total		6 491 895,83	32 082,00	6 523 757,83
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				918 503,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	235 478,00	0,00	235 478,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 198 604,59	0,00	1 198 604,59
13	Subventions d'investissement	4 822 112,11	0,00	4 822 112,11
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	35 484,07	0,00	35 484,07
21	Immobilisations corporelles (5)	31 198,34	0,00	31 198,34
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 259 176,33	0,00	1 259 176,33
28	Amortissements des immobilisations	0,00	1 750 658,73	1 750 658,73
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	2 414 942,59	0,00	2 414 942,59
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		9 996 998,03	1 750 658,73	11 747 654,76
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que : les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	658 800,00	629 347,49	0,00	0,00	29 452,51
6042	Achats prestations de services (autres que ter	600,00	2 183,56	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	250 000,00	218 651,84	0,00	0,00	31 348,16
60611	Eau et assainissement	400,00	247,65	0,00	0,00	152,35
60612	Énergie - Électricité	8 000,00	8 149,28	0,00	0,00	1 850,72
60622	Carburants	38 000,00	33 568,12	0,00	0,00	4 431,88
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	182,81	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	37,13	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	8 082,48	0,00	0,00	8 917,52
60636	Vêtements de travail	2 500,00	2 315,92	0,00	0,00	184,08
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 250,76	0,00	0,00	749,24
6068	Autres matières et fournitures	200,00	100,00	0,00	0,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	4 200,00	11 487,30	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 100,00	5 030,40	0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	2 000,00	1 743,73	0,00	0,00	256,27
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	16 668,96	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	50 000,00	80 852,43	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	25 000,00	14 312,77	0,00	0,00	10 687,23
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	948,46	0,00	0,00	51,54
6156	Maintenance	25 000,00	26 411,85	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	12 000,00	11 802,08	0,00	0,00	197,92
617	Etudes et recherches	90 000,00	68 213,08	0,00	0,00	21 786,92
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	699,00	0,00	0,00	801,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	5 793,30	0,00	0,00	9 206,70
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	200,00	2 454,02	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	2 160,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 000,00	1 839,48	0,00	0,00	160,52
6231	Annonces et insertions	3 000,00	12 564,88	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	12 234,14	0,00	0,00	2 765,86
6233	Foires et expositions	0,00	1 434,43	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6238	Divers	0,00	220,80	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	1 055,72	0,00	0,00	1 444,28
6256	Missions	3 000,00	1 379,50	0,00	0,00	1 620,50
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	11 915,89	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	1 552,07	0,00	0,00	2 447,93
6281	Concours divers (cotisations...)	38 000,00	37 723,07	0,00	0,00	276,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	8 866,22	0,00	0,00	2 133,78
62878	A d'autres organismes	15 000,00	14 462,40	0,00	0,00	537,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes approuvé par la commune ou l'établissement.

(2) Si le rattachement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre D12 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	2 995,68	0,00	0,00	1 004,32
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	756,28	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 219 100,00	1 097 330,03	0,00	0,00	121 769,97
6331	Versement de transport	5 000,00	4 411,54	0,00	0,00	588,46
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	506,54	0,00	0,00	93,46
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 500,00	13 414,77	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 800,00	1 654,36	0,00	0,00	145,64
64111	Rémunération principale	475 000,00	445 751,83	0,00	0,00	29 248,17
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	15 000,00	13 422,00	0,00	0,00	1 578,00
64118	Autres indemnités	220 000,00	220 627,14	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	40 000,00	32 200,83	0,00	0,00	7 799,17
64136	Autres indemnités	15 000,00	10 188,29	0,00	0,00	4 811,71
6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00	3 693,56	0,00	0,00	26 306,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	84 643,78	0,00	0,00	15 356,22
6453	Cotisations aux caisses de retraite	180 000,00	150 950,48	0,00	0,00	29 049,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 500,00	1 702,79	0,00	0,00	2 797,21
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	46 932,28	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 100,00	61,60	0,00	0,00	1 038,40
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	3 089,22	0,00	0,00	410,78
6478	Autres charges sociales diverses	19 000,00	19 365,52	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	55 000,00	44 713,50	0,00	0,00	10 286,50
014	Atténuations de produits	510 000,00	360 870,16	124 719,50	0,00	24 410,34
7398	Reversements, restitutions et prélèvements di	510 000,00	360 870,16	124 719,50	0,00	24 410,34
65	Autres charges de gestion courante	394 500,00	147 346,99	247 092,00	0,00	61,01
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	1 200,00	2 039,95	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	78 200,00	78 554,28	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 600,00	3 402,43	0,00	0,00	197,57
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	13 500,00	13 152,79	0,00	0,00	347,21
6535	Formation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
65733	Départements	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
657348	Autres communes	247 300,00	195,52	247 092,00	0,00	12,48
658821	Secours d'urgence	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	1,66	0,00	0,00	98,34
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 782 400,00	2 234 894,67	371 811,50	0,00	175 693,83
66	Charges financières (b)	10 000,00	1 946,39	0,00	0,00	8 053,61
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts en	7 000,00	1 946,39	0,00	0,00	5 053,61

(1) Déclassement des chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 65112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	3 362,37	0,00	0,00	1 637,63
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	3 362,37	0,00	0,00	1 637,63
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 817 400,00	2 240 203,43	371 811,50	0,00	205 385,07
023	Virement à la section d'investissement	2 759 297,52	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	1 765 806,83	1 750 658,73	0,00	0,00	15 148,10
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles	1 765 806,83	1 750 658,73	0,00	0,00	15 148,10
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 525 104,35	1 750 658,73	0,00	0,00	2 774 445,62
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 525 104,35	1 750 658,73	0,00	0,00	2 774 445,62
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 342 504,35	3 990 862,16	371 811,50	0,00	2 979 830,69
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dgt: 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 401,86	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	3 944,86	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	1 457,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	565 917,00	731 894,27	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	127 000,00	158 623,03	0,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres du GFP	437 000,00	572 243,24	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	1 917,00	1 028,00	0,00	0,00	889,00
73	Impôts et taxes	3 200 000,00	3 133 649,36	0,00	0,00	66 350,64
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 200 000,00	3 133 649,36	0,00	0,00	66 350,64
74	Dotations, subventions et participations	300 638,00	282 278,07	0,00	0,00	18 359,93
744	FCTVA	38,00	39,00	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	85 600,00	67 239,07	0,00	0,00	18 360,93
7478	Autres organismes	215 000,00	215 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 320 384,00	2 335 833,68	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 289 584,00	2 297 626,53	0,00	0,00	0,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00	103,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	30 800,00	38 105,15	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		6 386 939,00	6 489 057,24	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	2 638,59	0,00	0,00	2 361,41
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	3 000,00	1 356,16	0,00	0,00	1 643,84
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	1 282,43	0,00	0,00	717,57
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 391 939,00	6 491 695,83	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 062,00	32 062,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 424 001,00	6 523 757,83	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		918 503,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre RF 042 = DI 040.

(4) Dont 7/6.

(5) Le compte 781b peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	22 269,00	13 361,01	7 996,24	911,75
2033	Frais d'insertion	2 000,00	1 088,25	0,00	911,75
2051	Concessions et droits similaires	20 269,00	12 272,76	7 996,24	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 066 241,00	962 976,73	496 955,00	606 309,27
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	2 066 241,00	962 976,73	496 955,00	606 309,27
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	560 373,00	481 904,69	4 800,00	73 668,31
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 055,60	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
2156	Autres installations, matériel et outillage techniques	80 000,00	57 027,53	0,00	22 972,47
2182	Matériel de transport	249 448,00	246 278,23	0,00	3 169,77
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 000,00	41 366,67	0,00	3 633,33
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	167 425,00	135 176,66	4 800,00	27 448,34
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	300,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	300,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 17 (2)	896 706,00	768 246,68	180 503,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 18 (2)	7 527 517,00	5 406 358,01	1 490 813,00	630 345,99
	Opérations d'équipement n° 22 (2)	1 784 813,00	1 113 146,77	241 634,00	430 032,23
Total des dépenses d'équipement		12 857 919,00	8 746 293,69	2 422 701,24	1 688 923,87
13	Subventions d'investissement	20 800,00	2 836,32	0,00	17 163,68
13248	Autres communes	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
1328	Autres	2 163,68	0,00	0,00	2 163,68
1381	Etat et établissements nationaux	2 836,32	2 836,32	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
Total des dépenses financières		1 728 329,00	1 262 012,65	0,00	488 316,35
45811001	EP - DAMOUZY - ETION - SECTEUR NORD OUEST (3)	25 837,74	24 610,76	0,00	1 226,98
45811002	EP - HARCY - RN43 - SECTEUR NORD OUEST (3)	21 800,00	6 105,02	0,00	15 494,98
45811003	EP - SIGNY L'ABBAYE - LOTISSEMENT COMMUNAL -	25 200,00	896,40	16 103,60	8 200,00
45811004	EP - RENWEZ - ECOIER - SECTEUR NORD OUEST (3)	8 384,16	5 148,54	0,00	3 235,62
4581101	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE TR3 -	3 600,00	0,00	3 000,00	600,00
45811011	EP - MOUZON - JEAN CLAUDE STOLZ (3)	2 494,04	2 450,12	0,00	43,92
45811012	EP - ECHELLE - ROUTE DE ROUVROY - SECTEUR NC	6 240,84	6 046,44	0,00	194,40
45811015	EP - VIREUX MOLHAIN - ROCHE - SECTEUR VALLEE	31 823,63	30 394,64	0,00	1 428,99
45811017	EP - CHARNOIS - FERME DE PICHE - SECTEUR VALL	4 684,86	4 663,80	0,00	1,06
45811018	EP - AUBRIVES - PERE GEORGES - SECTEUR VALLE	45 000,00	42 422,68	0,00	2 577,32
4581102	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUES NIZY ET GARE	1 500,00	0,00	1 200,00	300,00
45811021	EP - TOURNAVAUX - HOYERS - SECTEUR VALLEE DE	13 000,00	5 675,71	0,00	7 324,29
45811022	EP - ANCHAMPS - PRISE - SECTEUR VALLEE DE LA M	28 000,00	25 338,43	0,00	2 661,57
45811024	EP - AUBRIVES - CHALET - SECTEUR VALLEE DE LA	52 300,00	0,00	52 300,00	0,00
45811025	EP - AUBRIVES - RUE DEVOUGE - SECTEUR VALLEE	72 000,00	69 926,28	0,00	2 073,72
45811026	EP - OSNES - FABRIQUE - SECTEUR SEDAN (3)	14 110,80	14 110,80	0,00	0,00
45811027	EP - REMILLY - RUE DE SEDAN - SECTEUR SEDAN (3	14 186,28	14 186,28	0,00	0,00
45811029	EP - OMICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR SEDAN (3	14 292,96	14 292,96	0,00	0,00
4581103	CE - PREZ - RUE DE LA CERLEAU T1 - GDE RUE - CA	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
45811032	EP - LA CHAPELLE - ENTREE VILLAGE - SECTEUR ST	14 259,30	14 259,30	0,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
45811033	EP - SAINT REMY LE PETIT - ARMOIRE MAIRIE - SEC	6 000,00	5 048,33	0,00	951,67
45811035	EP - GIVONNE - ROSSIGNOL - SECTEUR SEDAN (3)	7 750,82	7 381,74	0,00	369,08
45811036	EP - AUTRECOURT - CENTRE VILLAGE - SECTEUR S	10 267,68	10 267,68	0,00	0,00
45811039	EP - REMILLY AILLICOURT - LAPINERIE - SECTEUR S	6 840,00	6 476,04	0,00	363,96
4581104	CE - CONDE LES HERPY - RUES ESPERANCE ET SEI	2 448,00	0,00	2 448,00	0,00
45811041	EP - NOYERS PONT MAUGIS - CABINET MEDICAL - S	3 198,90	3 046,56	0,00	152,34
45811042	EP - BOUCONVILLE - BRULERIE - SECTEUR SUD EST	875,47	875,47	0,00	0,00
45811044	EP - SOMMERANCE - HAILLETTE - SECTEUR SUD ES	78 899,91	78 895,13	0,00	4,78
45811046	EP - BAZEILLES - RUE BOULANGER - URBAIN (3)	24 000,00	23 150,35	0,00	849,65
45811047	EP - GRANPRE - TERMES - RUES DE L'EGLISE/MOUL	32 400,00	0,00	0,00	32 400,00
4581105	CE - MARLEMONT - RUE PRINCIPAL ET COEUR VILLA	9 000,00	1 188,00	7 812,00	0,00
45811053	EP - ATTIGNY - TURENNE - SECTEUR SUD EST (3)	14 620,30	14 620,30	0,00	0,00
45811055	EP - ARNICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR AISNE E	24 456,96	24 332,83	0,00	124,13
45811057	EP - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	13 200,00	432,00	5 568,00	7 200,00
4581106	CE - AUGÉ - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	6 100,00	0,00	6 100,00	0,00
45811061	EP - BRUNEHAMEL - PLACE MAIRIE - SECTEUR NOR	7 601,53	7 415,95	0,00	185,58
45811062	EP - JANDUN - POTERIE - SECTEUR OMONT (3)	25 872,84	25 809,00	0,00	63,84
45811067	EP - WARNECOURT - RUE DU LAUVEAU - SECTEUR I	56 400,00	52 975,74	0,00	3 424,26
45811069	EP - DOM MESNIL - PARKING MAIRIE - SECTEUR OM	9 522,18	8 971,80	0,00	550,38
4581107	CE - BOULT AUX BOIS - RUE DE LA CADETIERE - SEC	7 640,00	0,00	7 640,00	0,00
45811073	EP - MENIL ANNELLES - RUE EUGENE THIERRY - SE	52 700,00	0,00	52 700,00	0,00
45811074	EP - PAUVRES - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUNIV	57 686,70	667,60	0,00	56 819,10
45811079	EP - BOULT AUX BOIS - LA FONTAINE - SECTEUR SUI	1 299,00	1 299,00	0,00	0,00
4581108	CE - SAINT JUVIN - VILLAGE - SECTEUR SUD EST (3)	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
45811081	EP - NEUVILLE LEZ BEAULIEU - RUE DU PONT D'ANY	1 149,96	1 149,96	0,00	0,00
45811083	EP - MOUZON - VOIE ROYALE - URBAIN (3)	49 200,00	0,00	0,00	49 200,00
45811084	EP - MOUZON - AVENUE DE LA PAIX DIR. STENAY - L	8 857,20	0,00	0,00	8 857,20
45811089	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - PRE LEROY - C	6 000,00	1 630,80	4 369,20	0,00
4581109	CE - SAINTE MARIE - RUES EJOIRS ET BAILLAS - SE	5 480,00	0,00	0,00	5 480,00
45811092	EP - NOVY CHEVRIERES - MOULIN - SECTEUR AISNE	24 000,00	21 301,86	0,00	2 698,14
45811093	EP - HOUDILCOURT - RUES DEPERTHES/PRINCIPALI	28 800,00	24 333,64	0,00	4 466,36
45811094	EP - HOUDILCOURT - HAMEAU MESNIL - SECTEUR JI	16 800,00	11 912,52	0,00	4 887,48
45811095	EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - ROUTE DE NEU	4 962,24	4 962,24	0,00	0,00
45811096	EP - HIERGES - PARKING 1 SALLE POLYVALENTE - S	4 854,00	4 692,20	0,00	161,80
45811097	EP - HIERGES - PARKING 2 TANNERIE - SECTEUR V	4 200,00	2 970,72	0,00	1 229,28
45811098	EP - HANNOGNE ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SE	5 203,80	0,00	0,00	5 203,80
45811099	EP - ASFELD - RUE DE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE	26 000,00	25 923,84	0,00	76,16
45811104	EP - EGORDAL - LULOTTERIE - SECTEUR SUD EST (3)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
45811105	EP - BAZEILLES - RUE CARVILLE - MAYOT - TURENNI	68 400,00	0,00	0,00	68 400,00
45811106	EP - BAZEILLES - RUE CARVILLE - MAYOT - TURENNI	68 400,00	53 201,08	0,00	15 198,92
45811107	EP - BARBY - LA FOSSE - SECTEUR AISNE ET PORCI	18 545,53	17 374,06	0,00	1 171,47
45811108	EP - LUCQUY - RUES BASSE/ HAUTE/CHEMIN DE RA	15 000,00	13 631,36	0,00	1 368,62
45811109	EP - PAUVRES - COULOMMES - SECTEUR JUNIVILLE	43 105,66	42 606,30	0,00	499,36
4581111	CE - TERMES/GRANDPRE - CENTRE - EGLISE - CHEF	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
45811112	EP - BROGNON - RUE DES ETOTS - NORD OUEST (3)	7 000,00	944,40	0,00	6 055,60
45811113	EP - BROGNON - ECART 2 - NORD OUEST (3)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45811114	EP - BAZEILLES - PARKING MAYOT - COMMUNE URB	6 000,00	2 763,61	0,00	3 236,39

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
45811115	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - RUE DU MOULI	1 393,32	1 393,32	0,00	0,00
45811117	CE - URBAIN - VRIGNE AUX BOIS - RUE EMILE ZOLA	6 984,00	5 173,79	0,00	1 810,21
45811119	CE - URBAIN - CARIGNAN - RUE DE LA PAIX (3)	2 109,60	1 859,28	0,00	250,32
4581112	CE - JOIGNY SUR MEUSE - CHEMIN DERRIERE LA GI	11 000,00	0,00	6 055,60	4 944,40
45811123	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE DES BOULANGERS	3 980,00	2 519,56	0,00	1 440,44
45811124	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - CENTRE BRAU	5 515,35	5 515,35	0,00	0,00
45811126	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE DE L'HERM	7 200,00	0,00	3 120,00	4 080,00
45811128	CE - URBAIN - CHARLEVILLE MEZIERES - RUE GEOR	9 048,00	0,00	0,00	9 048,00
45811127	CE - AUBONCOURT VAUZELLES - RUE MARIETTE - S	5 000,00	151,14	0,00	4 848,86
45811128	CE - URBAIN - MONTCY NOTRE DAME - RUE DU BOIS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45811129	CE - URBAIN - NOUVION SUR MEUSE - ABORDS SAL	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00
4581113	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
45811131	CE - URBAIN - RANCENNES - RUE DES GRANDS JAR	4 300,00	0,00	0,00	4 300,00
45811132	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DU DR GOBINET (3)	7 300,80	0,00	0,00	7 300,80
45811133	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DES ACACIAS (3)	2 736,00	0,00	0,00	2 736,00
45811134	CE - DOM LE MESNIL - BRANCHEMENTS MAIRIE - SE	330,77	330,77	0,00	0,00
45811135	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE MICHELET (3)	3 500,00	1 864,28	0,00	1 635,72
45811136	CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAI	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
45811138	CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR	1 920,00	0,00	900,00	1 020,00
45811139	CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU (3)	10 740,00	1 188,00	9 552,00	0,00
45811141	CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIERES - RUES PRAGI	3 680,00	1 188,00	1 920,00	572,00
45811142	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DOUMER (3)	276,14	276,14	0,00	0,00
45811143	CE - BALAIVES ET BUTZ - SITE VINEX - SECTEUR ON	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
45811144	CE - GOMONT - ROUTE DE L'EUROPE - SECTEUR NC	20 000,00	3 862,99	0,00	16 337,01
4581116	EP - PRIX LES MEZIERES - SALLE POLYVALENTE (3)	30 000,00	15 247,69	0,00	14 752,31
4581117	EP - GLAIRE - RUE MOTTE - URBAIN (3)	10 200,00	6 236,92	0,00	3 963,08
4581118	EP - MONTCY NOTRE DAME - RUE BOIS JOLI - URBA	50 400,00	11 160,00	14 840,00	24 400,00
4581119	EP - MONTCY NOTRE DAME - VOIE VERTE - URBAIN	14 000,00	4 402,01	0,00	9 597,99
4581121	EP - MOUZON - AVENUE DE LA PAIX DIR. STENAY - U	54 000,00	24 721,30	0,00	29 278,70
4581122	EP - HARCY - MAIRIE - SECTEUR NORD OUEST (3)	30 000,00	6 255,80	23 744,40	0,00
4581125	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE - SEC	32 000,00	29 298,73	0,00	2 703,27
4581126	EP - TOURNES - RUE TOURTERELLE - SECTEUR NOI	11 500,00	10 773,84	0,00	726,16
4581127	EP - SECHEVAL - RUE LACOUR RD88 - SECTEUR NO	29 400,00	13 545,60	15 854,40	0,00
4581128	EP - HAUDRECY - BALLONS FLUOS - SECTEUR NORI	7 600,00	0,00	0,00	7 600,00
458113	EP - AUTHE - POINT NOIR - SUD EST (3)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4581131	EP - SIGNY L'ABBAYE - LA MAISON DE SANTE - SECT	17 500,00	8 341,20	10 842,40	0,00
4581132	EP - RENWEZ - RUE DE LA PILE - SECTEUR NORD O	8 000,00	7 469,57	0,00	530,43
4581133	EP - RENWEZ - SALLE MARPA - SECTEUR NORD QUI	20 000,00	16 463,89	0,00	3 536,12
4581134	EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NO	57 600,00	0,00	0,00	57 600,00
4581136	EP - SECHEVAL - RD 88 T2 - SECTEUR NORD OUEST	36 000,00	0,00	25 000,00	11 000,00
4581136	EP - AUGES - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	57 600,00	0,00	0,00	57 600,00
4581137	EP - SEVIGNY WALEPPE - RUE CABAS ET EGLISE - S	18 000,00	15 471,41	0,00	2 528,59
4581138	EP - SIGNY L'ABBAYE - HAMEAU DE LA VEINERIE - S	27 000,00	25 520,44	0,00	1 479,56
4581139	EP - RENWEZ - LE BERCEAU - SECTEUR NORD QUE	13 200,00	11 021,96	0,00	2 178,04
4581141	EP - PARFONDEVAL - RUE PRINCIPALE - SECTEUR N	4 800,00	3 392,77	0,00	1 407,23
4581142	EP - SIGNY LE PETIT - ROUTE DE MAUBERT - SECTE	54 000,00	23 025,60	30 974,40	0,00
4581143	EP - LALOBBE - RUE NORGUEMONT - SECTEUR NOF	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00

FDEA - 08 - FOEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4581144	EP - CONDE LES HERPY - RUE ESPERANCE - SECTE	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
4581145	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUE NIZY - SECTEUI	25 200,00	2 654,40	17 345,60	5 200,00
4581146	EP - RAILLIMONT - POINT NOIR - SECTEUR NORD OL	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
4581147	EP - PARFONDEVAL - RUE DU CHENE - SECTEUR NC	7 200,00	3 282,11	0,00	3 917,89
4581148	EP - GIRONDELLE - WAGNY - SECTEUR NORD OUES	14 400,00	0,00	9 000,00	5 400,00
4581149	EP - RIMOGNE - RUE GUESDE - SECTEUR NORD OU	25 200,00	8 161,20	19 690,80	0,00
4581151	EP - TREMBLOIS LES ROCROI - RUE FORET - SECTE	42 000,00	35 101,82	0,00	6 898,38
4581152	EP - REGNIOWEZ - CENTRE VILLAGE - SECTEUR NO	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
4581153	EP - AUTRECOURT - RUE POIRIER - SECTEUR SEDA	26 400,00	20 169,40	0,00	6 230,60
4581154	EP - MOUZON - AMBLIMONT - POINT NOIR - SECTEUI	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
4581155	EP - YONCQ - RUE DAIGNIERE - SECTEUR SEDAN (3	48 000,00	22 387,20	22 612,80	3 000,00
4581156	EP - POURU ST REMY - ROUTE D ESCOMBRES - SEC	48 000,00	0,00	45 000,00	3 000,00
4581157	EP - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE BELLE CROI	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00
4581158	EP - ILLY - LE WARCAN - SECTEUR SEDAN (3)	43 200,00	0,00	0,00	43 200,00
4581159	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - RUES MOULIN I	44 500,00	42 880,15	0,00	1 619,85
4581161	EP - TETAIGNE - PLACE DE L'EGLISE - SECTEUR SE	6 000,00	2 784,48	0,00	3 215,52
4581163	EP - BEAUMONT EN ARGONNE - CHEMIN DU MOULIN	9 000,00	8 321,88	0,00	678,12
4581164	EP - VILLY - ROUTE DE BLAGNY - SECTEUR SEDAN (	10 800,00	10 156,68	0,00	843,32
4581165	EP - THELONNE - LES SOURCES - SECTEUR SEDAN	8 000,00	5 759,50	0,00	240,50
4581166	EP - GIVONNE - POINT NOIR - SECTEUR SEDAN (3)	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
4581167	EP - GIVONNE - POINT NOIR - SECTEUR SEDAN (3)	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
4581168	EP - VENDRESSE - RUE POL BOUIN - SECTEUR OMC	35 000,00	13 128,00	21 872,00	0,00
4581169	EP - DOM LE MESNIL - RD12A - SECTEUR OMONT (3)	36 000,00	33 646,70	0,00	2 353,30
4581171	EP - LUMES - LE CHRIST - SECTEUR OMONT (3)	44 400,00	0,00	44 400,00	0,00
4581173	EP - SAUVILLE - RUES DU LAC DE BAIRON - LA LANT	44 400,00	40 378,61	0,00	4 021,39
4581174	EP - SAPOGNE - RUE HANNOGNE - SECTEUR OMON	27 600,00	25 350,78	0,00	2 249,22
4581175	EP - TOULIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT (3)	5 040,00	0,00	0,00	5 040,00
4581176	EP - AUSSONCE - VILLAGE - SECTEUR JUNIVILLE M/	51 000,00	22 303,20	28 696,80	0,00
4581177	EP - ANNELLES - RUE DE PERTHES - SECTEUR JUNI	6 000,00	5 831,93	0,00	168,07
4581178	EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - BEAUCLAIR/PA	48 000,00	44 853,76	0,00	3 146,24
4581179	EP - TAGNON - PLACE DE LA MAIRIE - SECTEUR JUN	10 000,00	468,00	9 532,00	0,00
4581181	EP - PAUVRES - VILLAGE (2) - SECTEUR JUNIVILLE N	84 000,00	81 596,16	0,00	2 403,84
4581182	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - PILLIERE - SECTEUR	4 500,00	4 075,37	0,00	424,63
4581183	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - MILLET 1 - SECTEUR	8 400,00	1 256,40	7 143,60	0,00
4581184	EP - ALINCOURT - BEAUREGARD - SECTEUR JUNIVIL	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
4581185	EP - VOUZIER-SUR-TERRON SUR AISNE - RUE DE PRAG	51 600,00	22 788,25	0,00	28 811,75
4581186	CE - VILLY - ROUTE DE BLAGNY - SECTEUR SEDAN (	15 000,00	11 994,23	0,00	3 005,77
4581187	EP - TANNAY - RUES JOC/MONTLUÇON - SECTEUR S	10 800,00	2 073,60	8 726,40	0,00
4581188	EP - NOUART - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST (3)	12 600,00	9 563,47	0,00	3 036,53
4581189	EP - FALAISE - BRIQUERIE - SECTEUR SUD EST (3)	22 800,00	4 050,24	0,00	18 749,76
4581191	EP - BOULT AUX BOIS - RUE CANETIERE - SECTEUR	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
4581193	EP - BARBY - ELUS/POINT DU JOUR - SECTEUR AISN	48 000,00	46 025,35	0,00	1 974,65
4581195	EP - LES MAZURES - ROUTE DE REVIN - SECTEUR N	63 600,00	14 566,80	37 433,20	11 600,00
4581196	EP - SORBON - RUES GUE / PARADIS - SECTEUR AIS	22 800,00	18 445,27	0,00	4 354,73
4581197	EP - LE CHESNOIS AUBONCOURT - POINT NOIR GRA	4 800,00	3 705,85	0,00	1 094,15
4581198	EP - THILAY - RUE MOTTE - SECTEUR VALLEE DE LA	9 600,00	1 591,20	8 008,80	0,00
4581199	EP - VIREUX MOLHAIN - JUIN - SECTEUR VALLEE DE	42 000,00	0,00	36 000,00	6 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4581201	EP - TOURNAVAUX - RUE BAUSSOY - SECTEUR VALL	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
4581202	EP - JOIGNY SUR MEUSE - DERRIERE LES GRANGES	14 400,00	0,00	11 000,00	3 400,00
4581203	EP - CHARNOIS - RUE MALAVISEE - SECTEUR VALLE	7 000,00	520,80	6 479,20	0,00
4581205	EP - LES HAUTES RIVIERES - RUE RAUTOU - SECTE	20 000,00	18 545,98	0,00	1 454,02
4581206	EP - AUBRIVES - PACHIS DES BOEUF - SECTEUR V	19 200,00	8 121,60	11 078,40	0,00
4581207	EP - HIERGES - RUE CHENET - SECTEUR VALLEE DE	33 600,00	0,00	0,00	33 600,00
4581208	EP - DAMOZY - RUE ETION PL n° 21 (3)	24 000,00	6 476,88	0,00	17 523,12
4581208	EP - GOMONT - EUROPE - NORD OUEST (3)	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
4581211	EP - SEVIGNY WALEPPE - MAIRIE - NORD OUEST (3)	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
4581212	EP - SAULCES CHAMPENOISES - REIMS - SUD EST (	24 000,00	0,00	4 500,00	19 500,00
4581213	EP - COUCY - FOSSE DES CHAMPS - AISNE ET POR	24 000,00	216,00	17 784,00	6 000,00
4581214	EP - LEFFINCOURT - EGLISE - JUNIVILLE MACHAULT	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
4581215	EP - VIREUX MOLHAIN - LOT MONTAGNES DES VIGN	24 000,00	924,00	14 076,00	9 000,00
4581216	EP - ASFELD - CHANTEREINE - SECTEUR JUNIVILLE	24 000,00	0,00	13 000,00	11 000,00
4581218	CE - VENDRESSE - RUE DE L'EGLISE PH3 - SECTEUR	4 570,00	1 969,48	1 363,31	1 237,21
4581219	EP - MOUZON - AMBLIMONT RD60 - POINT NOIR - CC	5 700,00	0,00	5 700,00	0,00
458122	EP - YONCQ - ROCAILLE - SECTEUR SEDAN (3)	4 008,74	3 848,82	0,00	159,92
4581222	EP - REMILLY AILLICOURT - SEDAN T2 - SEDAN (3)	26 400,00	23 667,84	0,00	2 732,16
4581224	EP - GIVONNE - VILLAGE T2 - SEDAN (3)	62 400,00	0,00	0,00	62 400,00
4581225	EP - CHOOZ - JANSON ROND POINT - VALLEE DE LA	52 800,00	48 571,98	0,00	4 228,02
4581226	EP - CHOOZ - LOTISSEMENT LE BATY - VALLEE DE L	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
4581227	EP - MONTCORNET - VILLAGE GAULOIS - NORD QUE	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
4581228	EP - BAZEILLES - MICHELET - COMMUNE URBAINE (	36 000,00	16 358,40	17 641,60	2 000,00
4581229	EP - GOMONT - EUROPE T2 - NORD OUEST (3)	9 000,00	8 068,40	0,00	931,60
458123	EP - SACHY - TRAVERSEE VILLAGE - SECTEUR SED	34 200,00	17 608,66	0,00	16 591,34
4581231	EP - SEUIL - AIRE DE JEU - AISNE ET PORCIEN (3)	30 000,00	1 393,20	7 606,80	21 000,00
4581232	CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ER	6 340,00	0,00	0,00	6 340,00
4581233	CE - LONNY - ROUTE DE RENWEZ - NORD OUEST (3	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00
4581234	CE - YONCQ - RUE DAIGNIERE ET MONUMENT - SEC	2 880,00	1 841,90	0,00	1 038,10
4581235	EP - RUBIGNY - RUE DU PLOY - SECTEUR NORD OUI	4 200,00	484,40	3 735,60	0,00
4581236	EP - PUISEUX - CHATEAU - SECTEUR JUNIVILLE (3)	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
4581237	EP - SAINT MARCEAU - RD 951 - SECTEUR OMONT (	16 920,00	15 217,24	0,00	1 702,76
4581238	EP - CHOOZ - GENDARMERIE T2 - VALLEE DE LA ME	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00
4581239	EP - NOVY CHEVRIERES - CHARLEVILLE - SECTEUR	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
458124	EP - CHAMPIGNEULLE - PLACE DE LA MAIRIE - SECT	11 400,00	10 775,09	0,00	624,91
4581241	EP - MOUZON - AMBLIMONT ECHENETTE - SECTEUR	31 200,00	0,00	0,00	31 200,00
4581242	EP - MONTIGNY SUR VENCE - POINT NOIR RUE TERI	4 800,00	0,00	4 800,00	0,00
4581243	EP - AIGLEMONT - DE GAULLE - SECTEUR OMONT (3	66 000,00	0,00	66 000,00	0,00
4581244	EP - TAILLY - 10 GRAND RUE - SECTEUR SUD EST (3	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00
4581246	CE - URBAIN - DONCHERY - RUE DE MOSCOU (3)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
4581247	CE - URBAIN - MONTCY NOTRE DAME - CHEMIN DE I	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00
4581248	CE - URBAIN - MOUZON - ROUTE ROYALE (3)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4581249	CE - URBAIN - NOUZONVILLE - JB CLEMENT (3)	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
458125	EP - GESPUNSART - VENISE - VALLEE DE LA MEUSE	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4581251	CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH (3)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
4581252	CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE I	5 000,00	1 188,00	3 812,00	0,00
4581253	CE - URBAIN - MOUZON - AMBLIMONT - RUE DE L'EC	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4581254	CE - URBAIN - RETHEL - RUES DU BOUCHER DE PEF	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
4581256	CE - URBAIN - RETHEL - RUE MAZARIN (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4581258	CE - URBAIN - SAULT LES RETHEL - PACE BRUNEAU	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
4581257	CE - POURU AUX BOIS - ROUTE D'ESCOMBRES PH1	3 125,00	0,00	0,00	3 125,00
4581258	CE - AUBONCOURT VAUZELLES - RUE DU LAVOIR - F	324,00	0,00	0,00	324,00
4581259	CE - DOM LE MESNIL - RUE DES NOUIES - SECTEUR	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
458126	EP - DOM LE MESNIL - LOTISSEMENT - OMONT (3)	25 488,36	0,00	0,00	25 488,36
4581261	CE - NEUVILLE DAY - LA CROIX VILLIERE - SECTEUR	18 270,00	0,00	0,00	18 270,00
4581282	CE - HARGNIES - RUE DE LA DOUANE - SECTEUR V	12 700,00	0,00	0,00	12 700,00
4581283	CE - YONCQ - RUE DE L'ABREUVOIR - SECTEUR SEC	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
4581264	CE - MOIRY - RUE DE LA FONTAINE - SECTEUR SED	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
4581265	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581268	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581267	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581268	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581289	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
458127	EP - LA SABOTTERIE - RUES LA SABOTTERIE/ LE PU	12 600,00	10 562,74	0,00	2 037,26
4581271	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581272	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581273	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581274	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581275	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581276	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581277	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581278	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581279	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581281	CE - à définir (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4581282	EP - MARGUT - RUE BEL AIR (3)	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00
4581283	CE - à définir (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4581284	CE - à définir (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4581285	CE - à définir (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4581286	CE - à définir (3)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4581296	CE - BOSSUS LES RUMIGNY - RUE CHAMPLIN - SEC	1 488,96	0,00	1 488,96	0,00
4581297	CE - URBAIN - BALAN - RUE MAGNON (3)	2 592,00	0,00	0,00	2 592,00
4581298	CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA SECHI	3 760,00	0,00	0,00	3 760,00
458131	EP - MONT SAINT MARTIN - MAUBIERE - SECTEUR S	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
458132	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DE LA JUSSIÈRE TR1 -	6 631,20	0,00	0,00	6 631,20
458133	CE - URBAIN - MOUZON - RUE DE LA POSTE (3)	1 670,40	0,00	0,00	1 670,40
458139	CE - QUATRE CHAMPS - RUE ST MARTIN - SECTEUR	8 366,40	0,00	6 972,00	1 394,40
458141	EP - AUBIGNY LES POTHEES - EDOUARD PIETTE - S	38 400,00	37 804,84	0,00	595,16
458142	CE - TREMBLOIS LES ROCROI - CHEMIN DE LA FORE	3 808,80	2 471,40	0,00	1 337,40
458143	CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES -	9 200,00	1 188,00	8 012,00	0,00
458144	CE - DOUZY - RN 43 -- SECTEUR SEDAN (3)	6 529,96	0,00	0,00	6 529,96
458145	CE LE CHATELET SUR RETOURNE RUES DE BEAUCI	10 224,00	0,00	8 520,00	1 704,00
458149	CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH (3)	9 770,00	1 188,00	8 582,00	0,00
4581508	CE - HAM LES MOINES - RUE DE LONNY - SECTEUR	0,01	0,01	0,00	0,00
458151	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - RUE DE BOUVI	830,76	845,21	0,00	85,55

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
458152	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - CHEMIN DE LA	1 152,00	942,91	0,00	209,09
458153	CE - POURU SAINT REMY - TRAVERSE VILLAGE RD	7 300,00	1 188,00	6 112,00	0,00
458154	CE - SIGNY LE PETIT - RUE DE MAUBERT PARTIE HA	1 944,00	0,00	1 620,00	324,00
458155	CE - URBAIN - VILLERS SEMEUSE - RUE JEAN MOUL	14 508,00	11 731,87	0,00	2 776,13
458156	CE - SAINT MENGES - RUE SAINT ALBERT - SECTEU	1 908,00	1 611,05	0,00	296,95
458156	CE - URBAIN - CHARLEVILLE MEZIERES - AVENUE LI	1 561,00	848,16	715,00	0,00
458159	EP - WARNECOURT - 3 POINTS NOIRS LA MINCHE - C	6 000,00	5 058,14	0,00	941,86
458161	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DERRIERE LES ROCHE	2 074,00	1 189,76	0,00	884,24
458162	CE - RENWEZ - CHEMIN DU BERCEAU - SECTEUR N	1 468,80	954,40	0,00	514,40
458163	CE - CHAMPIGNEULLE - RUE DU BROU HULOT - SEC	3 902,40	2 611,93	0,00	1 290,47
458165	EP - CHOOZ - GENDARMERIE - SECTEUR VALLEE DE	138 000,00	131 515,40	0,00	6 484,60
458166	CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR	16 639,39	0,00	0,00	16 639,39
458167	CE - TANNAY - RUES MONTLUCON ET JOC - SECTEU	4 032,00	2 948,25	0,00	1 085,75
458168	CE - URBAIN - VRIGNE AUX BOIS - RUE DE LA ROCHI	7 000,00	6 036,79	0,00	963,21
458169	CE - ILLY - RD129 LE WARCAN - SECTEUR SEDAN (3)	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00
45817	CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SEDA	10 600,00	7 953,04	2 646,96	0,00
458172	CE - AUTRECOURT ET POURRON - CENTRE VILLAGE	10 640,00	10 520,47	0,00	119,53
4581726	CE - COULOMMES ET MARQUENY - RUE DE LA GARI	6 870,70	0,00	6 870,70	0,00
458173	CE - à déterminer (3)	12 800,00	0,00	0,00	12 800,00
458174	CE - DAMOUZY - ROUTE D'ETION - SECTEUR NORD I	16 376,10	16 376,10	0,00	0,00
458175	CE - TETAIGNE - AUTOUR DE L'EGLISE - SECTEUR S	604,80	422,24	0,00	182,56
458176	CE - SAPOGNE FEUCHERES - RD12 - SECTEUR OMC	7 603,20	6 197,09	0,00	1 416,11
4581768	CE - MENIL ANNELLES - RUE EUGENE THIERY - SEC	12 347,85	0,00	12 347,85	0,17
458177	CE - SAUVILLE - RUE DU LAC DE BAIRON - SECTEUR	5 760,00	3 426,60	0,00	2 333,40
4581798	CE - THUGNY TRUGNY - RUES DE SEUIL & AMEDEE	30 341,54	30 341,54	0,00	0,00
4581799	CE - RENWEZ - RUE DE L'EPINETTE - SECTEUR NOR	2 985,00	0,00	1 441,00	1 544,00
4581803	EP - HIERGES - RUE DE LA TANNERIE - SECTEUR VA	3 173,16	0,00	0,00	3 173,16
458181	CE - WARNECOURT - RUE LAUVEAU PH1 - SECTEUR	8 664,80	0,00	8 052,00	1 612,80
458182	CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT (3	1 454,40	0,00	1 212,00	242,40
4581822	EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - S	6 879,20	0,00	0,00	6 879,20
458183	CE - DOM LE MESNIL - CHEMIN ABATTOIR - SECTEUR	4 089,60	0,00	0,00	4 089,60
4581831	EP - SORCY BEAUTHEMONT - RUE DE LA GRANGE A	204,00	204,00	0,00	0,00
458184	CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SEC	17 500,00	2 772,00	6 880,00	7 848,00
4581846	EP - GESPUNSART - CHEMIN DES EPINETTES ET RC	11 924,82	11 874,04	0,00	50,78
4581853	EP - SAINT MENGES - RUE ALBERT - SECTEUR SED	2 160,00	2 048,04	0,00	111,96
4581854	EP - QUATRE CHAMPS - RUES COTEAUX/CHATEAU/S	47 000,00	10 773,60	36 226,40	0,00
4581856	CE - SAULCES MONCLIN - RUE DE L'ARSENETTE - S	1 200,00	352,08	0,00	847,92
458186	CE - VENDRESSE - RUE POL BOUIN TR4 - SECTEUR	4 350,00	0,00	4 350,00	0,00
4581865	CE - ANCHAMPS - CHEMIN DES PRISES TR2 - SECTE	6 168,00	4 384,99	0,00	1 783,01
4581868	CE - ANTHENY - RUE BASSE - SECTEUR NORD OUE	3 650,40	0,00	0,00	3 650,40
4581867	CE - URBAIN - BALAN - CITE BEAUREGARD (3)	10 800,00	0,00	10 800,00	0,00
458187	CE - AUSSONCE - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUN	10 425,60	7 090,34	0,00	3 335,26
4581874	CE - URBAIN - FROMELENNES - RUE ET PLACE NICH	6 105,60	4 453,59	0,00	1 652,01
4581879	CE - HARCY - RUE CHAT NOIR, RN43, RD22 - SECTE	936,00	852,55	0,00	83,45
458188	CE - SEMIDE - TRANCHE 4 - SECTEUR JUNIVILLE MA	5 198,40	0,00	4 332,00	866,40
4581882	CE - URBAIN - NEUFMANIL - RUE DE L'ARDENNE (3)	6 501,60	6 397,38	0,00	104,22
4581889	CE - URBAIN - CARIGNAN - RUE DU BOIS LAIRE (3)	4 470,94	4 470,94	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
458188	CE - MACHAULT - RUE DES ORFEVRES - SECTEUR J	5 040,00	0,00	0,00	5 040,00
458189	CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MEE	9 600,00	1 188,00	8 412,00	0,00
458189B	CE - URBAIN - (3)	4 799,59	0,00	0,00	4 799,59
458189B	CE - URBAIN - GIVET - RUE DU PUIITS (3)	12 000,00	7 028,96	4 971,04	0,00
45819	EP - DAMOUZY - 21 RUE ETION - NORD OUEST (3)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
458190	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JEAN BIVO	1 741,43	1 741,43	0,00	0,00
4581903	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JOURDES	4 589,83	4 589,83	0,00	0,00
4581904	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - CHEMIN DES FO	1 440,00	743,83	0,00	696,17
4581908	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE MAYOT AVENUE TU	1 594,42	1 594,42	0,00	0,00
4581909	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE CARVILLE (3)	4 017,17	4 017,17	0,00	0,00
458191	CE - AVANCON - RUES BRACHOIS ET ST LOUP - SEC	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
4581912	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JOURDES	8 419,78	8 419,78	0,00	0,00
4581918	CE - URBAIN - LA FRANCHEVILLE - RUE DES ROSES	10 904,69	10 904,69	0,00	0,00
458192	CE - SORBON - RUES DU GUE ET PARADIS - SECTEL	2 023,20	1 602,83	0,00	420,37
4581922	CE - URBAIN - MOUZON - RUE DES HAUTS MIROIS (3	6 624,00	0,00	0,00	6 624,00
4581923	CE - URBAIN - RANCENNES - RUE DES GRANDS JAR	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00
4581926	CE - URBAIN - SAULT LES RETHEL - RUES VILLAGE,	0,03	0,00	0,00	0,03
4581928	CE - URBAIN - VILLERS SEMEUSE - RUE AMBROISE (	3 131,15	3 131,15	0,00	0,00
458193	CE - NOVY CHEVRIERES - RUE DU MOULIN PH2 - SE	2 016,00	1 605,84	0,00	410,16
4581931	CE - PAUVRES - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUNIV	10 192,50	10 192,50	0,00	0,00
4581934	CE - SOMMERANCE - LE VILLAGE TR2 - SECTEUR SL	5 472,00	3 160,82	0,00	2 311,18
4581935	CE - ARNICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR AISNE E	24 597,14	24 597,14	0,00	0,00
4581937	CE - ARNICOURT - GRANDE RUE TVX SUPP. - SECTE	2 156,53	2 156,53	0,00	0,00
458194	CE - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	1 880,00	0,00	1 560,00	320,00
4581942	CE - REMILLY AILLICOURT - RUE DE SEDAN PH2 - SE	8 300,00	5 218,90	0,00	3 081,10
4581945	CE - AUBRIVES - RUE DU PERE GEORGES - SECTEL	5 472,00	3 835,94	0,00	1 636,06
4581946	CE - URBAIN - FUMAY - RUE VICTOR HUGO (3)	8 640,00	3 228,43	754,00	4 657,57
4581947	CE - AUBRIVES - RUE DES CHALET - SECTEUR VAL	1 584,00	0,00	1 320,00	264,00
4581948	CE - AUBRIVES - IMPASSE PACHIS DES BOEUF - SE	1 009,00	763,92	0,00	244,08
458195	CE - BARBY - RUES DES ELUS ET POINT DU JOUR -	6 100,00	0,00	5 040,00	1 060,00
4581953	CE - OSNES - RUES DE LA FABRIQUE & EGLISE - SEI	5 305,36	5 305,36	0,00	0,00
4581955	CE - SACHY - TRAVERSÉE VILLAGE RD8043 - SECTE	8 568,00	5 861,26	0,00	2 706,74
4581956	CE - LA CHAPELLE - GRANDE RUE & ENTRÉE VILLAC	6 031,84	6 031,84	0,00	0,00
4581957	CE - GIVONNE - RUE DU ROSSIGNOL - SECTEUR SE	2 779,93	2 779,93	0,00	0,00
458196	CE - AUBRIVES - RUE DEVOUGE - SECTEUR VALLEE	4 176,00	2 896,04	0,00	1 279,96
4581961	CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SEC	25 314,31	0,00	21 348,00	3 966,31
4581964	CE - RIMOGNE - RUE JULES GUESDE - SECTEUR NO	1 872,00	0,00	1 580,00	312,00
4581965	CE - LALOBBE - HAMEAU DE NORQUEMONT - SECTE	2 361,60	0,00	1 968,00	393,60
4581967	CE - HERPY L'ARLESIENNE - RUES DE LA BARRE & E	4 232,34	4 232,34	0,00	0,00
4581969	CE - URBAIN - CHARLEVILLE - MÉZIERES - RUE DE L	5 160,00	0,00	3 000,00	2 160,00
458197	CE - THILAY - RUE DE LA MOTTE - SECTEUR VALLEE	14 690,30	0,00	14 191,00	499,30
458198	CE - HIERGES - RUE DES CHENETS - SECTEUR VALI	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
4581983	CE - PAUVRES - ROUTE DE COULOMMES - SECTEUR	7 175,30	7 175,30	0,00	0,00
4581986	CE - SOMMERANCE - LE VILLAGE TR1 - SECTEUR SL	6 480,00	4 402,52	0,00	2 077,48
458199	CE - SEVIGNY WALEPPE - RUE CABAS - SECTEUR N	1 660,00	1 272,32	0,00	387,68
4581992	EP - GOMONT - EUROPE - SECTEUR NORD OUEST (;	30 000,00	26 501,16	0,00	3 498,84
4581995	EP - HERPY - BARRE - SECTEUR NORD OUEST (3)	21 904,64	21 525,34	0,00	379,30

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4581986	EP - GUE D'HOSSUS - PLACE DU VILLAGE - SECTEU	18 340,34	17 494,14	0,00	846,20
4581997	EP - GUE D'HOSSUS - AMENAGEMENT PAYSAGER (3	15 493,07	14 210,18	0,00	1 282,91
4582742	CE - THIN LE MOUTIER - SECTEUR RUE CROIXAUX (.	206,63	0,00	0,00	206,63
458279	EP - RAUCOURT ET FLABA - RUE DES EPINETTES - F	447,36	0,00	0,00	447,36
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		5 316 509,64	2 366 593,20	1 031 287,65	1 918 628,79
TOTAL DEPENSES REELLES		19 902 757,64	12 374 899,74	3 453 988,89	4 073 869,01
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	32 062,00	32 062,00	0,00	0,00
139151	GFP de rattachement	3 581,00	3 581,00	0,00	0,00
13918	Autres	28 481,00	28 481,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		32 062,00	32 062,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 934 819,64	12 406 961,74	3 453 988,89	4 073 869,01
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		432 001,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, Di 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dori 152.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre Di 041= Rf 041.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 507 832,87	4 822 112,11	1 317 870,00	367 850,76
1321	Etat et établissements nationaux	1 612 965,00	1 100 732,95	509 263,00	2 969,05
1324B	Autres communes	3 915 877,87	2 850 053,85	699 969,00	365 856,02
1325B	Autres groupements	0,00	16 249,22	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	478 990,00	387 553,21	100 791,00	0,00
1328	Autres	500 000,00	487 522,88	7 849,00	24 829,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	35 484,07	0,00	0,00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	10 000,00	35 484,07	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	31 198,34	0,00	3 801,66
2153B	Autres réseaux	35 000,00	31 198,34	0,00	3 801,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 052 832,87	4 888 794,52	1 317 870,00	846 168,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 434 150,59	1 434 082,59	0,00	68,00
10222	F.C.T.V.A.	235 546,00	235 478,00	0,00	68,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 198 604,59	1 198 604,59	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 708 329,00	1 259 176,33	0,00	449 152,67
Total des recettes financières		3 142 479,59	2 693 258,92	0,00	449 220,67
4581302	CHALLERANGE EGLISE (2)	1 076,40	1 076,40	0,00	0,00
45821001	EP - DAMOUZY - ETION - SECTEUR NORD OUEST (2)	47 865,74	46 438,76	0,00	1 226,98
45821002	EP - HARCY - RN43 - SECTEUR NORD OUEST (2)	21 600,00	6 105,02	0,00	15 494,98
45821003	EP - SIGNY L'ABBAYE - LOTISSEMENT COMMUNAL -	25 200,00	0,00	17 000,00	8 200,00
45821004	EP - RENWEZ - ECOIER - SECTEUR NORD OUEST (2)	8 384,16	8 234,28	0,00	149,88
45821006	EP - TREMBLOIS LES CARRIGNAN - RUE DU MARECHAL	16 926,77	16 926,77	0,00	0,00
4582101	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE TR3 -	3 600,00	0,00	3 600,00	0,00
45821011	EP - MOUZON - JEAN CLAUDE STOLZ (2)	2 494,04	2 450,12	0,00	43,92
45821012	EP - ECHELLE - ROUTE DE ROUVROY - SECTEUR NC	8 432,04	8 237,64	0,00	194,40
45821015	EP - VIREUX MOLHAIN - ROCHE - SECTEUR VALLEE	31 923,83	30 384,84	0,00	1 428,99
45821017	EP - CHARNOIS - FERME DE PICHE - SECTEUR VALL	5 616,06	2 807,50	0,00	2 808,56
45821018	EP - AUBRIVES - PERE GEORGES - SECTEUR VALLE	45 000,00	42 422,68	0,00	2 577,32
4582102	CE - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUES NIZY ET GARE	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
45821021	EP - TOURNAVAUX - HOYERS - SECTEUR VALLEE DE	13 000,00	5 675,71	0,00	7 324,29
45821022	EP - ANCHAMPS - PRISE - SECTEUR VALLEE DE LA M	28 000,00	25 338,43	0,00	2 661,57
45821024	EP - AUBRIVES - CHALET - SECTEUR VALLEE DE LA	52 300,00	0,00	52 300,00	0,00
45821025	EP - AUBRIVES - RUE DEVOUGE - SECTEUR VALLEE	72 000,00	69 926,28	0,00	2 073,72
45821026	EP - OSNES - FABRIQUE - SECTEUR SEDAN (2)	23 410,80	23 410,80	0,00	0,00
45821027	EP - REMILLY - RUE DE SEDAN - SECTEUR SEDAN (2)	25 738,28	25 738,28	0,00	0,00
45821029	EP - OMICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR SEDAN (2)	22 554,96	22 554,96	0,00	0,00
4582103	CE - PREZ - RUE DE LA CERLEAU T1 - GDE RUE - CA	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
45821032	EP - LA CHAPELLE - ENTREE VILLAGE - SECTEUR SE	27 222,90	27 222,90	0,00	0,00
45821033	EP - SAINT REMY LE PETIT - ARMOIRE MAIRIE - SEC	6 000,00	5 048,33	0,00	951,67
45821035	EP - GIVONNE - ROSSIGNOL - SECTEUR SEDAN (2)	14 190,02	13 820,94	0,00	369,08
45821036	EP - AUTRECOURT - CENTRE VILLAGE - SECTEUR S	13 651,68	13 651,68	0,00	0,00
45821039	EP - REMILLY AILLICOURT - LAPINERIE - SECTEUR S	6 840,00	6 476,04	0,00	363,96
4582104	CE - CONDE LES HERPY - RUES ESPERANCE ET SEI	2 448,00	0,00	2 448,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
45821041	EP - NOYERS PONT MAUGIS - CABINET MEDICAL - S	4 036,50	3 884,18	0,00	152,34
45821042	EP - BOUCONVILLE - BRULERIE - SECTEUR SUD EST	1 091,47	1 091,47	0,00	0,00
45821044	EP - SOMMERANCE - HAILLETTE - SECTEUR SUD EST	78 899,91	78 895,13	0,00	4,78
45821046	EP - BAZEILLES - RUE BOULANGER - URBAIN (2)	24 000,00	23 030,35	0,00	969,65
45821047	EP - GRANPRE - TERMES - RUES DE L'EGLISE/MOUL	32 400,00	0,00	0,00	32 400,00
4582105	CE - MARLEMONT - RUE PRINCIPAL ET COEUR VILL	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00
45821053	EP - ATTIGNY - TURENNE - SECTEUR SUD EST (2)	23 482,30	23 482,30	0,00	0,00
45821055	EP - ARNICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR AISNE E	36 244,56	36 120,43	0,00	124,13
45821057	EP - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	13 200,00	0,00	3 000,00	10 200,00
4582106	CE - AUGÉ - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	6 100,00	0,00	6 100,00	0,00
45821061	EP - BRUNEHAMEL - PLACE MAIRIE - SECTEUR NÔR	14 538,73	14 353,15	0,00	185,58
45821062	EP - JANDUN - POTERIE - SECTEUR OMONT (2)	48 038,84	47 973,00	0,00	63,84
45821067	EP - WARNECOURT - RUE DU LAUVEAU - SECTEUR	56 400,00	0,00	55 000,00	1 400,00
45821069	EP - DOM MESNIL - PARKING MAIRIE - SECTEUR OM	9 522,18	8 971,80	0,00	550,38
4582107	CE - BOULT AUX BOIS - RUE DE LA CADETIÈRE - SEC	7 640,00	0,00	7 640,00	0,00
45821073	EP - MENIL ANNELLES - RUE EUGÈNE THIERRY - SE	52 700,00	0,00	52 700,00	0,00
45821074	EP - PAUVRES - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUNIV	110 601,90	53 782,80	0,00	56 819,10
45821079	EP - BOULT AUX BOIS - LA FONTAINE - SECTEUR SUI	1 717,80	1 717,80	0,00	0,00
4582108	CE - SAINT JUVIN - VILLAGE - SECTEUR SUD EST (2)	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00
45821081	EP - NEUVILLE LEZ BEAULIEU - RUE DU PONT D'ANY	1 149,96	1 149,96	0,00	0,00
45821083	EP - MOUZON - VOIE ROYALE - URBAIN (2)	49 200,00	0,00	0,00	49 200,00
45821084	EP - MOUZON - AVENUE DE LA PAIX DIR. STENAY - L	33 038,88	8 857,20	0,00	24 181,68
45821089	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - PRE LEROY - C	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00
4582109	CE - SAINTE MARIE - RUES EJOIRS ET BAILLAS - SE	5 480,00	0,00	0,00	5 480,00
45821092	EP - NOY CHEVRIÈRES - MOULIN - SECTEUR AISNE	24 000,00	21 301,86	0,00	2 698,14
45821093	EP - HOUDILCOURT - RUES DEPERTHES/PRINCIPALI	28 800,00	24 333,64	0,00	4 466,36
45821094	EP - HOUDILCOURT - HAMEAU MESNIL - SECTEUR JI	16 800,00	11 912,52	0,00	4 887,48
45821095	EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - ROUTE DE NEL	5 547,84	5 547,84	0,00	0,00
45821096	EP - HIERGES - PARKING 1 SALLE POLYVALENTE - S	12 499,40	12 438,20	0,00	61,20
45821097	EP - HIERGES - PARKING 2 TANNERIE - SECTEUR V	4 200,00	6 069,12	0,00	0,00
45821098	EP - HANNOGNÉ ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SE	93 198,20	93 198,20	0,00	0,00
45821099	EP - ASFELD - RUE DE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE	26 000,00	25 923,84	0,00	76,16
45821104	EP - ECORDAL - LULÔTTERIE - SECTEUR SUD EST (;	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
45821105	EP - BAZEILLES - RUE CARVILLE - MAYOT - TURENNI	68 400,00	0,00	0,00	68 400,00
45821106	EP - BAZEILLES - RUE CARVILLE - MAYOT - TURENNI	68 400,00	53 201,08	0,00	15 198,92
45821107	EP - BARBY - LA FOSSE - SECTEUR AISNE ET PORCI	18 545,53	17 374,06	0,00	1 171,47
45821108	EP - LUCQUY - RUES BASSE/ HAUTE/CHEMIN DE RA	15 000,00	13 631,38	0,00	1 368,62
45821109	EP - PAUVRES - COULOMMES - SECTEUR JUNIVILLE	43 105,66	42 606,30	0,00	499,36
4582111	CE - TERMES/GRANDPRE - CENTRE - EGLISE - CHEP	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
45821112	EP - BROGNON - RUE DES ETOTS - NORD OUEST (2)	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
45821113	EP - BROGNON - ECART 2 - NORD OUEST (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45821114	EP - BAZEILLES - PARKING MAYOT - COMMUNE URB	6 000,00	2 763,61	0,00	3 236,39
45821115	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - RUE DU MOULI	1 393,32	1 393,32	0,00	0,00
45821116	CE - HAUTES RIVIÈRES - RUE MELLIER & CARROUÉ	1 620,98	1 620,98	0,00	0,00
45821117	CE - URBAIN - VRIGNE AUX BOIS - RUE EMILÉ ZOLA	6 984,00	5 173,79	0,00	1 810,21
45821119	CE - URBAIN - CARIGNAN - RUE DE LA PAIX (2)	2 109,60	1 859,28	0,00	250,32
4582112	CE - JOIGNY SUR MEUSE - CHEMIN DERRIÈRE LA GI	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
45821123	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE DES BOULANGERS	3 980,00	2 519,56	0,00	1 460,44
45821124	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - CENTRE BRAU>	5 515,35	5 515,35	0,00	0,00
45821125	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE DE L'HERM	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
45821126	CE - URBAIN - CHARLEVILLE MEZIERES - RUE GEOR	9 048,00	0,00	0,00	9 048,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
45821127	CE - AUBONCOURT VAUZELLES - RUE MARIETTE - S	5 000,00	151,14	0,00	4 848,86
45821128	CE - URBAIN - MONTCY NOTRE DAME - RUE DU BOIS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45821129	CE - URBAIN - NOUVION SUR MEUSE - ABORDS SAL	1 296,00	0,00	0,00	1 296,00
4582113	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
45821131	CE - URBAIN - RANCENNES - RUE DES GRANDS JAR	4 300,00	0,00	0,00	4 300,00
45821132	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DU DR GOBINET (2)	7 300,80	0,00	0,00	7 300,80
45821133	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DES ACACIAS (2)	2 736,00	0,00	0,00	2 736,00
45821134	CE - DOM LE MESNIL - BRANCHEMENTS MAIRIE - SE	330,77	330,77	0,00	0,00
45821135	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE MICHELET (2)	3 500,00	0,00	1 865,00	1 635,00
45821136	CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAI	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
45821138	CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00
45821139	CE - URBAIN - WARCO - RUE CLEMENCEAU (2)	10 740,00	0,00	10 740,00	0,00
45821141	CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIERES - RUES PRAGI	3 680,00	0,00	3 108,00	572,00
45821142	CE - URBAIN - RETHEL - RUE DOUMER (2)	276,14	276,14	0,00	0,00
45821143	CE - BALAIVES ET BUTZ - SITE VINEX - SECTEUR ON	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
45821144	CE - GOMONT - ROUTE DE L'EUROPE - SECTEUR NO	20 000,00	3 662,99	0,00	16 337,01
4582116	EP - PRIX LES MEZIERES - SALLE POLYVALENTE (2)	30 000,00	15 247,69	0,00	14 752,31
4582117	EP - GLAIRE - RUE MOTTE - URBAIN (2)	10 200,00	6 236,82	0,00	3 963,08
4582118	EP - MONTCY NOTRE DAME - RUE BOIS JOLI - URBA	50 400,00	0,00	26 000,00	24 400,00
4582119	EP - MONTCY NOTRE DAME - VOIE VERTE - URBAIN	14 000,00	0,00	8 700,00	5 300,00
458212	EP - LAIFOUR - MAZURES - SECTEUR VM (2)	0,00	274,78	0,00	0,00
4582121	EP - MOUZON - AVENUE DE LA PAIX DIR. STENAY - U	54 000,00	24 721,30	0,00	29 278,70
4582122	EP - HARCY - MAIRIE - SECTEUR NORD OUEST (2)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
4582125	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - GRANDE RUE - SEC	32 000,00	16 013,97	0,00	15 986,03
4582126	EP - TOURNES - RUE TOURTERELLE - SECTEUR NOI	11 500,00	10 773,84	0,00	726,16
4582127	EP - SECHEVAL - RUE LACOUR RD88 - SECTEUR NO	29 400,00	0,00	29 400,00	0,00
4582128	EP - HAUDRECY - BALLONS FLUOS - SECTEUR NORI	7 600,00	0,00	0,00	7 600,00
458213	EP - AUTHE - POINT NOIR - SUD EST (2)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4582131	EP - SIGNY L'ABBAYE - LA MAISON DE SANTE - SEC1	17 500,00	0,00	17 500,00	0,00
4582132	EP - RENWEZ - RUE DE LA PILE - SECTEUR NORD O	8 000,00	7 469,57	0,00	530,43
4582133	EP - RENWEZ - SALLE MARPA - SECTEUR NORD OUI	20 000,00	13 378,14	0,00	6 621,86
4582134	EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NO	57 600,00	0,00	0,00	57 600,00
4582135	EP - SECHEVAL - RD 88 T2 - SECTEUR NORD OUEST	38 000,00	0,00	25 000,00	11 000,00
4582136	EP - AUGÉ - GRANDE RUE - SECTEUR NORD OUEST	57 600,00	0,00	0,00	57 600,00
4582137	EP - SEVIGNY WALEPPE - RUE CABAS ET EGLISE - S	18 000,00	7 735,71	0,00	10 264,29
4582138	EP - SIGNY L'ABBAYE - HAMEAU DE LA VEINERIE - S	27 000,00	16 304,97	0,00	10 695,03
4582139	EP - RENWEZ - LE BERCEAU - SECTEUR NORD QUE	13 200,00	11 021,96	0,00	2 178,04
4582141	EP - PARFONDEVAL - RUE PRINCIPALE - SECTEUR N	4 800,00	3 392,77	0,00	1 407,23
4582142	EP - SIGNY LE PETIT - ROUTE DE MAUBERT - SECTE	54 000,00	0,00	54 000,00	0,00
4582143	EP - LALÔBBE - RUE NORGUEMONT - SECTEUR NOF	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
4582144	EP - CONDE LES HERPY - RUE ESPERANCE - SECTE	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
4582145	EP - SAINT QUENTIN LE PETIT - RUE NIZY - SECTEUI	25 200,00	0,00	20 000,00	5 200,00
4582146	EP - RAILLIMONT - POINT NOIR - SECTEUR NORD OL	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
4582147	EP - PARFONDEVAL - RUE DU CHENE - SECTEUR NC	7 200,00	3 282,11	0,00	3 917,89
4582148	EP - GIRONDELLE - WAGNY - SECTEUR NORD OUES	14 400,00	0,00	9 000,00	5 400,00
4582149	EP - RIMOGE - RUE GUESDE - SECTEUR NORD OU	25 200,00	0,00	25 200,00	0,00
4582151	EP - TREMBLOIS LES ROCROI - RUE FORET - SECTE	42 000,00	35 101,62	0,00	6 898,38
4582152	EP - REGNIOWEZ - CENTRE VILLAGE - SECTEUR NO	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
4582153	EP - AUTRECOURT - RUE POIRIER - SECTEUR SEDA	26 400,00	20 169,40	0,00	6 230,60
4582154	EP - MOUZON - AMBLIMONT - POINT NOIR - SECTEUI	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
4582155	EP - YONCQ - RUE DAIGNIERE - SECTEUR SEDAN (2	48 000,00	0,00	45 000,00	3 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4582156	EP - POURU ST REMY - ROUTE D ESCOMBRES - SEC	48 000,00	0,00	45 000,00	3 000,00
4582157	EP - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE BELLE CROIX	14 400,00	0,00	0,00	14 400,00
4582158	EP - ILLY - LE WARCAN - SECTEUR SEDAN (2)	43 200,00	0,00	0,00	43 200,00
4582159	EP - BAZEILLES - VILLERS CERNAY - RUES MOULIN	44 500,00	42 880,15	0,00	1 619,85
4582161	EP - TETAIGNE - PLACE DE L'EGLISE - SECTEUR SE	8 000,00	1 392,24	0,00	4 607,76
4582163	EP - BEAUMONT EN ARGONNE - CHEMIN DU MOULIN	9 000,00	8 321,88	0,00	678,12
4582164	EP - VILLY - ROUTE DE BLAGNY - SECTEUR SEDAN (	10 800,00	10 156,68	0,00	643,32
4582165	EP - THELONNE - LES SOURCES - SECTEUR SEDAN	6 000,00	5 759,50	0,00	240,50
4582166	EP - GIVONNE - POINT NOIR - SECTEUR SEDAN (2)	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
4582187	EP - GIVONNE - POINT NOIR - SECTEUR SEDAN (2)	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
4582166	EP - VENDRESSE - RUE POL BOUIN - SECTEUR OMC	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
4582169	EP - DOM LE MESNIL - RD12A - SECTEUR OMONT (2)	36 000,00	33 646,70	0,00	2 353,30
4582171	EP - LUMES - LE CHRIST - SECTEUR OMONT (2)	44 400,00	0,00	44 400,00	0,00
4582173	EP - SAUVILLE - RUES DU LAC DE BAIRON - LA LANT	44 400,00	40 378,61	0,00	4 021,39
4582174	EP - SAPOGNE - RUE HANNOGNE - SECTEUR OMON	27 800,00	26 350,78	0,00	2 249,22
4582175	EP - TOULIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT (2)	5 040,00	0,00	0,00	5 040,00
4582176	EP - AUSSONCE - VILLAGE - SECTEUR JUNIVILLE M	51 000,00	0,00	51 000,00	0,00
4582177	EP - ANNELLES - RUE DE PERTHES - SECTEUR JUNI	6 000,00	5 831,93	0,00	168,07
4582178	EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - BEAUCLAIR/PA	48 000,00	44 853,76	0,00	3 146,24
4582179	EP - TAGNON - PLACE DE LA MAIRIE - SECTEUR JUI	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
4582181	EP - PAUVRES - VILLAGE (2) - SECTEUR JUNIVILLE N	84 000,00	81 596,16	0,00	2 403,84
4582182	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - PILLIERE - SECTEUR	4 500,00	4 075,37	0,00	424,63
4582183	EP - ALINCOURT - POINT NOIR - MILLET 1 - SECTEUR	8 400,00	0,00	8 400,00	0,00
4582184	EP - ALINCOURT - BEAUREGARD - SECTEUR JUNIVIL	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
4582185	EP - VOUZIER-SUR TERRON SUR AISNE - RUE DE PRAG	51 800,00	22 788,25	0,00	28 811,75
4582186	CE - VILLY - ROUTE DE BLAGNY - SECTEUR SEDAN (	15 000,00	11 994,23	0,00	3 005,77
4582187	EP - TANNAY - RUES JOE/MONTLUCON - SECTEUR S	10 800,00	0,00	10 800,00	0,00
4582188	EP - NOUART - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST (2)	12 600,00	9 563,47	0,00	3 036,53
4582189	EP - FALAISE - BRIQUERIE - SECTEUR SUD EST (2)	22 800,00	4 050,24	0,00	18 749,76
458219	EP - MESSINCOURT - REMPT BALLON FLUO - SECTE	2 836,32	2 836,32	0,00	0,00
4582191	EP - BOULT AUX BOIS - RUE CANETIERE - SECTEUR	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
4582193	EP - BARBY - ELUS/POINT DU JOUR - SECTEUR AISN	48 000,00	46 025,35	0,00	1 974,65
4582195	EP - LES MAZURES - ROUTE DE REVIN - SECTEUR N	63 600,00	0,00	52 000,00	11 600,00
4582196	EP - SORBON - RUES GUE / PARADIS - SECTEUR AIS	22 800,00	18 445,27	0,00	4 354,73
4582197	EP - LE CHESNOIS AUBONCOURT - POINT NOIR GRA	4 800,00	3 705,85	0,00	1 094,15
4582198	EP - THILAY - RUE MOTTE - SECTEUR VALLEE DE LA	9 600,00	0,00	9 600,00	0,00
4582199	EP - VIREUX MOLHAIN - JUIN - SECTEUR VALLEE DE	42 000,00	0,00	36 000,00	6 000,00
4582201	EP - TOURNAVAUX - RUE BAUSSOY - SECTEUR VALL	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
4582202	EP - JOIGNY SUR MEUSE - DERRIERE LES GRANGE	14 400,00	0,00	11 000,00	3 400,00
4582203	EP - CHARNOIS - RUE MALAVISEE - SECTEUR VALLE	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
4582205	EP - LES HAUTES RIVIERES - RUE RAUTOU - SECTE	20 000,00	19 938,22	0,00	61,78
4582206	EP - AUBRIVES - PACHIS DES BOEUF - SECTEUR V	19 200,00	0,00	19 200,00	0,00
4582207	EP - HIERGES - RUE CHENET - SECTEUR VALLEE DE	33 600,00	0,00	0,00	33 600,00
4582208	EP - DAMOUZY - RUE ETION PL n° 21 (2)	24 000,00	6 476,88	0,00	17 523,12
4582209	EP - GOMONT - EUROPE - NORD OUEST (2)	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
4582211	EP - SEVIGNY WALEPPE - MAIRIE - NORD OUEST (2)	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
4582212	EP - SAULCES CHAMPENOISES - REIMS - SUD EST (	24 000,00	0,00	4 500,00	19 500,00
4582213	EP - COUCY - FOSSE DES CHAMPS - AISNE ET PORC	24 000,00	0,00	18 000,00	6 000,00
4582214	EP - LEFFINCOURT - EGLISE - JUNIVILLE MACHAULT	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
4582215	EP - VIREUX MOLHAIN - LOT MONTAGNES DES VIGN	24 000,00	0,00	15 000,00	9 000,00
4582216	EP - ASFELD - CHANTEREINE - SECTEUR JUNIVILLE	24 000,00	0,00	13 000,00	11 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4582218	CE - VENDRESSE - RUE DE L'EGLISE PH3 - SECTEUR	4 570,00	0,00	0,00	4 570,00
4582219	EP - MOUZON - AMBLIMONT RD60 - POINT NOIR - CC	5 700,00	0,00	5 700,00	0,00
458222	EP - YONCQ - ROCAILLE - SECTEUR SEDAN (2)	4 572,74	4 415,22	0,00	157,52
4582222	EP - REMILLY AILLICOURT - SEDAN T2 - SEDAN (2)	26 400,00	23 667,84	0,00	2 732,16
4582224	EP - GIVONNE - VILLAGE T2 - SEDAN (2)	62 400,00	0,00	0,00	62 400,00
4582225	EP - CHOOZ - JANSON ROND POINT - VALLEE DE LA	52 800,00	48 571,98	0,00	4 228,02
4582226	EP - CHOOZ - LOTISSEMENT LE BATY - VALLEE DE L	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
4582227	EP - MONTCORNET - VILLAGE GAULOIS - NORD OUE	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
4582228	EP - BAZEILLES - MICHELET - COMMUNE URBAINE (;	36 000,00	0,00	34 000,00	2 000,00
4582229	EP - GOMONT - EUROPE T2 - NORD OUEST (2)	9 000,00	8 068,40	0,00	931,60
458223	EP - SACHY - TRAVERSEE VILLAGE - SECTEUR SED	34 200,00	30 760,31	0,00	3 439,69
4582231	EP - SEUIL - AIRE DE JEU - AISNE ET PORCIEN (2)	30 000,00	0,00	9 000,00	21 000,00
4582232	CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ER	6 340,00	0,00	0,00	6 340,00
4582233	CE - LONNY - ROUTE DE RENWEZ - NORD OUEST (2	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00
4582234	CE - YONCQ - RUE DAIGNIERE ET MONUMENT - SEC	2 890,00	1 841,90	0,00	1 038,10
4582235	EP - RUBIGNY - RUE DU PLOY - SECTEUR NORD OUI	4 200,00	0,00	4 200,00	0,00
4582236	EP - PUISEUX - CHATEAU - SECTEUR JUNIVILLE (2)	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
4582237	EP - SAINT MARCEAU - RD 951 - SECTEUR OMONT (;	16 920,00	0,00	16 862,00	58,00
4582238	EP - CHOOZ - GENDARMERIE T2 - VALLEE DE LA MEI	1 920,00	0,00	0,00	1 920,00
4582239	EP - NOY CHEVRIERES - CHARLEVILLE - SECTEUR	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
458224	EP - CHAMPIGNEULLE - PLACE DE LA MAIRIE - SECT	11 400,00	5 524,95	0,00	5 875,05
4582241	EP - MOUZON - AMBLIMONT ECHENETTE - SECTEUR	31 200,00	0,00	0,00	31 200,00
4582242	EP - MONTIGNY SUR VENCE - POINT NOIR RUE TERI	4 800,00	0,00	4 800,00	0,00
4582243	EP - AIGLEMONT - DE GAULLE - SECTEUR OMONT (2	66 000,00	0,00	66 000,00	0,00
4582244	EP - TAILLY - 10 GRAND RUE - SECTEUR SUD EST (2	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00
4582246	CE - URBAIN - DONCHERY - RUE DE MOSCOU (2)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
4582247	CE - URBAIN - MONTCY NOTRE DAME - CHEMIN DE L	14 400,21	0,00	0,00	14 400,21
4582248	CE - URBAIN - MOUZON - ROUTE ROYALE (2)	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
4582249	CE - URBAIN - NOUZONVILLE - JB CLEMENT (2)	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
458225	EP - GESPUNSAT - VENISE - VALLEE DE LA MEUSE	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4582251	CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
4582252	CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE I	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
4582253	CE - URBAIN - MOUZON - AMBLIMONT - RUE DE L'EC	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582254	CE - URBAIN - RETHEL - RUES DU BOUCHER DE PEF	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
4582255	CE - URBAIN - RETHEL - RUE MAZARIN (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582256	CE - URBAIN - SAULT LES RETHEL - PACE BRUNEAU	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
4582257	CE - POURU AUX BOIS - ROUTE D'ESCOMBRES PH1	3 125,00	0,00	0,00	3 125,00
4582258	CE - AUBONCOURT VAUZELLES - RUE DU LAVOIR - F	324,00	0,00	0,00	324,00
4582259	CE - DOM LE MESNIL - RUE DES NOUIES - SECTEUR	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
458226	EP - DOM LE MESNIL - LOTISSEMENT - OMONT (2)	25 488,36	25 488,36	0,00	0,00
4582261	CE - NEUVILLE DAY - LA CROIX VILLIERE - SECTEUR	18 270,00	0,00	0,00	18 270,00
4582262	CE - HARGNIES - RUE DE LA DOUANE - SECTEUR V'	12 700,00	0,00	0,00	12 700,00
4582263	CE - YONCQ - RUE DE L'ABREUVOIR - SECTEUR SEC	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
4582264	CE - MOIRY - RUE DE LA FONTAINE - SECTEUR SED	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
4582265	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582266	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582267	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582268	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582269	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
458227	EP - LA SABOTTERIE - RUES LA SABOTTERIE/ LE PU	12 600,00	10 562,74	0,00	2 037,26
4582271	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4582272	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582273	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582274	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582275	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582276	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582277	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582278	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582279	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582281	CE - à définir (2)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
4582282	EP - MARGUT - RUE BELAIR (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582283	CE - à définir (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582284	CE - à définir (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582285	CE - à définir (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582286	CE - à définir (2)	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
4582296	CE - BOSSUS LES RUMIGNY - RUE CHAMPLIN - SEC	1 488,96	0,00	1 488,96	0,00
4582297	CE - URBAIN - BALAN - RUE MAGNON (2)	2 592,00	0,00	0,00	2 592,00
4582298	CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA SECHI	3 760,00	0,00	0,00	3 760,00
458231	EP - MONT SAINT MARTIN - MAUBIERE - SECTEUR S	3 000,00	0,00	4 400,00	0,00
458232	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DE LA JUSSIÈRE TR1 -	6 631,20	0,00	0,00	6 631,20
458233	CE - URBAIN - MOUZON - RUE DE LA POSTE (2)	1 670,40	0,00	0,00	1 670,40
458239	CE - QUATRE CHAMPS - RUE ST MARTIN - SECTEUR	8 366,40	0,00	6 972,00	1 394,40
458241	EP - AUBIGNY LES POTHEES - EDOUARD PIETTE - S	38 400,00	37 804,84	0,00	595,16
458242	CE - TREMBLOIS LES ROCROI - CHEMIN DE LA FORE	3 808,80	2 471,40	0,00	1 337,40
458243	CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES -	9 200,00	0,00	9 200,00	0,00
458244	CE - DOUZY - RN 43 - SECTEUR SEDAN (2)	6 529,96	0,00	0,00	6 529,96
458245	CE LE CHATELET SUR RETOURNE RUES DE BEAUCL	10 224,00	0,00	8 520,00	1 704,00
458249	CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH (2)	9 770,00	0,00	9 770,00	0,00
4582507	AMAGNE RUE PIERRE CURIE TR3 (2)	0,20	0,20	0,00	0,00
458251	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - RUE DE BOUVI	930,76	845,21	0,00	85,55
458252	CE - VILLERS CERNAY - BAZEILLES - CHEMIN DE LA	1 152,00	942,91	0,00	209,09
458253	CE - POURU SAINT REMY - TRAVERSE VILLAGE RD	7 300,00	0,00	7 300,00	0,00
458254	CE - SIGNY LE PETIT - RUE DE MAUBERT PARTIE HA	1 944,00	0,00	1 620,00	324,00
458255	CE - URBAIN - VILLERS SEMEUSE - RUE JEAN MOUL	13 808,00	11 731,87	0,00	2 076,13
458256	CE - SAINT MENGES - RUE SAINT ALBERT - SECTEUR	0,00	1 611,05	0,00	0,00
458258	CE - URBAIN - CHARLEVILLE MEZIERES - AVENUE LE	1 561,00	1 580,92	0,00	0,08
458259	EP - WARNECOURT - 3 POINTS NOIRS LA MINCHE - C	6 000,00	5 058,14	0,00	941,86
458261	CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DERRIERE LES ROCHE	2 074,00	1 189,76	0,00	884,24
458262	CE - RENWEZ - CHEMIN DU BERCEAU - SECTEUR N	1 468,80	954,40	0,00	514,40
458263	CE - CHAMPIGNEULLE - RUE DU BROU HULOT - SEC	3 902,40	2 611,93	0,00	1 290,47
458265	EP - CHOOZ - GENDARMERIE - SECTEUR VALLEE DE	138 000,00	131 515,40	0,00	6 484,60
458266	CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR	16 639,39	0,00	0,00	16 639,39
458267	CE - TANNAY - RUES MONTLUCON ET JOC - SECTEUR	4 032,00	2 946,25	0,00	1 085,75
458268	CE - URBAIN - VRIGNE AUX BOIS - RUE DE LA ROCHI	7 000,00	1 454,76	4 582,03	963,21
458269	CE - ILLY - RD129 LE WARCAN - SECTEUR SEDAN (2)	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00
458271	CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SEDA	10 600,00	0,00	10 600,00	0,00
458272	CE - AUTRECOURT ET POURRON - CENTRE VILLAGE	10 640,00	10 520,47	0,00	119,53
4582726	CE - COULOMMES ET MARQUENY - RUE DE LA GARE	6 870,70	0,00	6 870,70	0,00
458273	CE - à déterminer (2)	12 800,00	0,00	0,00	12 800,00
4582737	MOUZON - RUE ROYALE - AMBLIMONT (2)	0,05	0,05	0,00	0,00
458274	CE - DAMOUZY - ROUTE D'ETION - SECTEUR NORD I	16 376,10	16 376,10	0,00	0,00
458275	CE - TETAIGNE - AUTOUR DE L'EGLISE - SECTEUR S	604,80	422,24	0,00	182,56

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
458276	CE - SAPOGNE FEUCHERES - RD12 - SECTEUR OMC	7 603,20	6 187,09	0,00	1 416,11
4582768	CE - MENILANNELLES - RUE EUGENE THIERY - SEC	12 347,85	0,00	12 347,85	0,17
458277	CE - SAUVILLE - RUE DU LAC DE BAIRON - SECTEUR	5 760,00	3 426,60	0,00	2 333,40
458279	EP - RAUCOURT ET FLABA - RUE DES EPINETTES - F	17 427,36	0,00	0,00	17 427,36
4582799	CE - RENWEZ - RUE DE L'EPINETTE - SECTEUR NOR	1 544,50	0,00	0,00	1 544,50
4582803	EP - HIERGES - RUE DE LA TANNERIE - SECTEUR VA	1 998,00	0,00	0,00	1 998,00
4582808	EP - GUIGNICOURT SUR VENGE - RUE LAMARTINE -	13 479,96	13 479,96	0,00	0,00
458281	CE - WARNECOURT - RUE LAUVEAU PH1 - SECTEUR	9 664,80	0,00	8 052,00	1 612,80
458282	CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT (2	1 454,40	0,00	1 212,00	242,40
4582822	EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - S	13 857,00	0,00	0,00	13 857,00
458283	CE - DOM LE MESNIL - CHEMIN ABATTOIR - SECTEUR	4 089,60	0,00	0,00	4 089,60
4582831	EP - SORCY BEAUTHEMONT - RUE DE LA GRANGE A	0,01	0,01	0,00	0,00
458284	CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SEC	17 500,00	0,00	8 652,00	7 848,00
4582846	EP - GESPUNSAT - CHEMIN DES EPINETTES ET RC	20 447,22	20 396,44	0,00	50,78
4582853	EP - SAINT MENGES - RUE ALBERT - SECTEUR SED/	2 160,00	2 048,04	0,00	111,96
4582854	EP - QUATRE CHAMPS - RUES COTEAUX/CHATEAU/S	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00
4582856	CE - SAULCES MONCLIN - RUE DE L'ARSENETTE - SI	1 200,00	352,08	0,00	847,92
458286	CE - VENDRESSE - RUE POL BOUIN TR4 - SECTEUR	4 350,00	0,00	0,00	4 350,00
4582863	CE - URBAIN - ACY ROMANCE - RUE DU MONT JOLY	2 125,57	1 675,57	0,00	450,00
4582865	CE - ANCHAMPS - CHEMIN DES PRISES TR2 - SECTE	6 168,00	4 384,99	0,00	1 783,01
4582866	CE - ANTHENY - RUE BASSE - SECTEUR NORD QUE	3 650,40	0,00	0,00	3 650,40
4582867	CE - URBAIN - BALAN - CITÉ BEAUREGARD (2)	10 800,00	0,00	10 800,00	0,00
458287	CE - AUSSONCE - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUN	10 425,60	7 090,34	0,00	3 335,26
4582874	CE - URBAIN - FROMELENES - RUE ET PLACE NICH	6 105,60	4 453,59	0,00	1 652,01
4582879	CE - HARCY - RUE CHAT NOIR, RN43, RD22 - SECTEL	936,00	852,55	463,00	0,00
458288	CE - SEMIDE - TRANCHE 4 - SECTEUR JUNIVILLE MA	5 198,40	0,00	4 322,00	876,40
4582882	CE - URBAIN - NEUFMANIL - RUE DE L'ARDENNE (2)	6 501,60	6 397,36	0,00	104,22
4582889	CE - URBAIN - CARIGNAN - RUE DU BOIS LAIRÉ (2)	4 470,94	4 470,94	0,00	0,00
458289	CE - MACHAULT - RUE DES ORFEVRES - SECTEUR J	5 040,00	0,00	0,00	5 040,00
4582891	CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MES	9 600,00	0,00	9 600,00	0,00
4582898	CE - URBAIN - (2)	4 799,59	0,00	0,00	4 799,59
4582899	CE - URBAIN - GIVET - RUE DU Puits (2)	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
45829	EP - DAMOUZY - 21 RUE ETION - NORD OUEST (2)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
4582901	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JEAN BIVC	1 741,43	1 741,43	0,00	0,00
4582903	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JOURDES	4 589,83	4 589,83	0,00	0,00
4582904	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - CHEMIN DES FC	1 440,00	0,00	743,83	696,17
4582906	CE - URBAIN - ACY ROMANCE - RUE DU MOULIN DE	1 535,50	1 535,50	0,00	0,00
4582907	CE - URBAIN - SAULT LES RETHEL - RUES VILLAGE,	4 056,83	4 056,83	0,00	0,00
4582908	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE MAYOT AVENUE TU	1 594,42	1 594,42	0,00	0,00
4582909	CE - URBAIN - BAZEILLES - RUE CARVILLE (2)	4 017,17	4 017,17	0,00	0,00
458291	CE - AVANGON - RUES BRACHOIS ET ST LOUP - SEC	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
4582912	CE - URBAIN - BOGNY SUR MEUSE - RUE JOURDES	8 419,78	8 419,78	0,00	0,00
4582918	CE - URBAIN - LA FRANCHEVILLE - RUE DES ROSES	10 904,69	10 904,69	0,00	0,00
458292	CE - SORBON - RUES DU GUE ET PARADIS - SECTEL	2 023,20	1 602,83	0,00	420,37
4582922	CE - URBAIN - MOUZON - RUE DES HAUTS MIROIS (2	6 624,00	0,00	0,00	6 624,00
4582923	CE - URBAIN - RANCENNES - RUE DES GRANDS JAR	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00
4582926	CE - URBAIN - SAULT LES RETHEL - RUES VILLAGE,	2 894,56	2 894,56	0,00	0,00
4582928	CE - URBAIN - VILLERS SEMEUSE - RUE AMBROISE	3 131,15	3 131,15	0,00	0,00
458293	CE - NOVY CHEVRIERES - RUE DU MOULIN PH2 - SE	2 016,00	1 605,84	0,00	410,16
4582931	CE - PAUVRES - CENTRE VILLAGE - SECTEUR JUNIV	10 192,50	10 192,50	0,00	0,00
4582934	CE - SOMMERANCE - LE VILLAGE TR2 - SECTEUR SL	5 472,00	3 160,82	0,00	2 311,18

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
4582935	CE - ARNICOURT - GRANDE RUE - SECTEUR AISNE I	24 587,14	24 587,14	0,00	0,00
4582937	CE - ARNICOURT - GRANDE RUE TVX SUPP. - SECTE	2 156,53	2 156,53	0,00	0,00
458294	CE - NANTEUIL SUR AISNE - GRANDE RUE SORTIE V	1 880,00	0,00	0,00	1 880,00
4582942	CE - REMILLY AILLICOURT - RUE DE SEDAN PH2 - SE	8 300,00	5 218,90	0,00	3 081,10
4582945	CE - AUBRIVES - RUE DU PERE GEORGES - SECTEL	5 472,00	3 835,94	0,00	1 636,06
4582946	CE - URBAIN - FUMAY - RUE VICTOR HUGO (2)	8 640,00	3 981,79	0,00	4 658,21
4582947	CE - AUBRIVES - RUE DES CHALETS - SECTEUR VAL	1 584,00	0,00	0,00	1 584,00
4582948	CE - AUBRIVES - IMPASSE PACHIS DES BOEUF - SI	1 008,00	763,92	0,00	244,08
458295	CE - BARBY - RUES DES ELUS ET POINT DU JOUR - I	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00
4582953	CE - OSNES - RUES DE LA FABRIQUE & EGLISE - SEI	5 305,36	5 305,36	0,00	0,00
4582955	CE - SACHY - TRAVERSÉE VILLAGE RD8043 - SECTE	8 568,00	5 881,28	0,00	2 706,74
4582956	CE - LA CHAPELLE - GRANDE RUE & ENTRÉE VILLAC	6 031,84	6 031,84	0,00	0,00
4582957	CE - GIVONNE - RUE DU ROSSIGNOL - SECTEUR SE	2 779,93	2 779,93	0,00	0,00
458296	CE - AUBRIVES - RUE DEVOUGE - SECTEUR VALLEE	4 176,00	2 896,04	0,00	1 279,96
4582961	CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SEC	25 314,31	0,00	0,00	25 314,31
4582964	CE - RIMOIGNE - RUE JULES GUESDE - SECTEUR NC	1 872,00	0,00	0,00	1 872,00
4582965	CE - LALOBBE - HAMEAU DE NORGUÉMONT - SECTE	2 361,60	0,00	0,00	2 361,60
4582967	CE - HERPY L'ARLESienne - RUES DE LA BARRE & E	4 232,34	4 232,34	0,00	0,00
4582969	CE - URBAIN - CHARLEVILLE - MÉZIÈRES - RUE DE L	5 160,00	0,00	0,00	5 160,00
458297	CE - THILAY - RUE DE LA MOTTE - SECTEUR VALLEE	14 690,30	0,00	0,00	14 690,30
458298	CE - HIERGES - RUE DES CHENETS - SECTEUR VALI	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
4582983	CE - PAUVRES - ROUTE DE GOULOMMES - SECTEUR	7 175,30	7 175,30	0,00	0,00
4582986	CE - SOMMERANCE - LE VILLAGE TR1 - SECTEUR SI	6 480,00	4 402,52	0,00	2 077,48
458299	CE - SEVIGNY WALEPPE - RUE CABAS - SECTEUR N	1 660,00	1 272,32	0,00	387,68
4582992	EP - GOMONT - EUROPE - SECTEUR NORD OUEST (:	30 000,00	26 501,16	0,00	3 498,84
4582993	EP - GUE D'HOSSUS - RUE ST ANTOINE hors chantier	2 819,04	2 819,04	0,00	0,00
4582995	EP - HERPY - BARRE - SECTEUR NORD OUEST (2)	21 904,64	21 525,34	0,00	379,30
4582996	EP - GUE D'HOSSUS - PLACE DU VILLAGE - SECTEUR	25 170,04	25 170,04	0,00	0,00
4582997	EP - GUE D'HOSSUS - AMENAGEMENT PAYSAGER (2	23 197,07	22 454,16	0,00	742,91
4582999	EP - GUE D'HOSSUS - SAINT ANTOINE - SECTEUR N	11 125,92	11 125,92	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		5 646 404,67	2 414 942,59	1 267 679,20	1 963 782,88
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 841 717,13	9 996 996,03	2 585 549,20	3 259 171,90
021	Virement de la section de fonctionnement	2 759 297,52	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	1 765 806,83	1 750 558,73	0,00	15 148,10
28033	Amortissement de frais d'insertion	1 681,94	1 683,94	0,00	0,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 863,00	44 863,00	0,00	0,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	9 478,36	9 478,36	0,00	0,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	881 809,68	881 653,66	0,00	20 156,02
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00	10 697,25	0,00	0,00
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt nation	5 329,00	0,00	0,00	5 329,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	35 059,00	35 059,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	9 708,31	9 708,31	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	119 622,45	119 622,45	0,00	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	652,00	652,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	12 372,23	12 372,23	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 679,96	7 679,96	0,00	0,00
28184	Mobilier	4 112,52	4 112,52	0,00	0,00
28186	Autres immobilisations corporelles	633 438,38	633 076,05	0,00	362,33
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 525 104,35	1 750 658,73	0,00	2 774 445,62
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 525 104,35	1 750 658,73	0,00	2 774 445,62

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	20 366 821,48	11 747 654,76	2 585 549,20	6 033 617,52
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre R1 040 - DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre D1 041= R1 041.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 17
LIBELLE : TRAVAUX ELECTRIFICATION ZONE URBAINE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	896 706,00	A 768 246,68	180 503,00	0,00	B 6 473 967,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	896 706,00	768 246,68	180 503,00	0,00	6 473 967,72
2315	Installations, matériel et outillage technique	896 706,00	768 246,68	180 503,00	0,00	6 473 967,72

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-768 246,68	D-B	-6 473 967,72

(*) Déclarez les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

ID : 008-200047389-20200220-DELIB5_2020-DE

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 18
LIBELLE : TRAVAUX ELECTRIFICATION ZONE RURALE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	7 527 517,00	5 406 358,01	1 490 813,00	630 345,99	42 854 662,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 527 517,00	5 406 358,01	1 490 813,00	630 345,99	42 854 662,03
2315	Installations, matériel et outillage technique	7 527 517,00	5 406 358,01	1 490 813,00	630 345,99	42 854 662,03

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	1 328,71	0,00	0,00	20 245,71
13	Subventions d'investissement	0,00	1 328,71	0,00	0,00	20 245,71
13248	Autres communes	0,00	1 328,71	0,00	0,00	4 758,71
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	15 489,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-5 405 029,30	D-B	-42 834 416,32

(*) : Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) : Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) : Indiquer le signe algébrique.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22
LIBELLE : TRAVAUX COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	1 784 813,00	1 113 146,77	241 834,00	430 032,23	4 781 715,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	59 181,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	59 181,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 784 813,00	1 113 146,77	241 834,00	430 032,23	4 722 533,89
2315	Installations, matériel et outillage technique	1 784 813,00	1 113 146,77	241 834,00	430 032,23	4 722 533,89

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	905 345,84	0,00	0,00	3 759 433,21
13	Subventions d'investissement	0,00	874 147,50	0,00	0,00	3 713 043,04
13241	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	2 234 085,71
13248	Autres communes	0,00	712 546,30	0,00	0,00	1 056 782,77
1328	Autres	0,00	161 601,20	0,00	0,00	422 174,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	31 198,34	0,00	0,00	46 390,17
21538	Autres réseaux	0,00	31 198,34	0,00	0,00	46 390,17
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-207 800,93	D-B	-1 022 282,04

(1) Détailler les écritures conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

FDEA - 08 - FDEA 050 00		CA	2019
-------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INT18890071C du 22/02/1983.
 (2) indiquer la date de la délibération ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 68-5, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 68111 et sauf pour les bords de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au 68118.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			08/06/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	8	08/06/2017
Linéaire	Annonces légales	1	08/06/2017
Linéaire	Logiciels	1	08/06/2017
Linéaire	Massifs pour IRVE	30	08/06/2017
Linéaire	Matériel de bureau	2	08/06/2017
Linéaire	Matériel de transport	5	08/06/2017
Linéaire	Matériel divers et outillage technique	6	08/06/2017
Linéaire	Matériel informatique	2	08/06/2017
Linéaire	Matériel vidéo	5	08/06/2017
Linéaire	Mobilier	5	08/06/2017
Linéaire	Réseaux communications électroniques 21536 - Autres réseaux	30	08/06/2017
Linéaire	Subventions	1	08/06/2017
Linéaire	Transformateurs et matériel électriques	2	08/06/2017
Linéaire	Trappes	30	08/06/2017
Linéaire	Transformateurs	2	09/11/2017

FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		32 062,00	32 062,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 062,00	32 062,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 062,00	32 062,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	32 062,00	3 453 988,89	432 001,84	3 918 052,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 468 979,35	III 3 245 313,06
Ressources propres externes de l'année (a)		1 943 875,00	1 494 654,33
10222	Dotations, fonds divers et réserves	235 546,00	235 478,00
2762	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	1 259 176,33
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		4 525 104,35	1 750 658,73
28033	Amortissement des immobilisations	1 681,94	1 683,94
28041412	Amortissement des immobilisations	44 863,00	44 863,00
28041481	Amortissement des immobilisations	9 478,36	9 478,36
28041482	Amortissement des immobilisations	381 809,68	381 653,68
28041582	Amortissement des immobilisations	0,00	10 697,25
28041583	Amortissement des immobilisations	5 329,00	0,00
2804182	Amortissement des immobilisations	35 059,00	35 059,00
28051	Amortissement des immobilisations	9 708,31	9 708,31
281538	Amortissement des immobilisations	119 622,45	119 622,45
28158	Amortissement des immobilisations	652,00	652,00
28182	Amortissement des immobilisations	12 372,23	12 372,23
28183	Amortissement des immobilisations	7 679,96	7 679,96
28184	Amortissement des immobilisations	4 112,52	4 112,52
28188	Amortissement des immobilisations	633 438,38	633 076,05
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 759 297,52	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1088 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 245 313,06	2 585 548,20	0,00	1 198 604,59	7 029 466,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 918 052,73
Ressources propres disponibles	IV 7 029 466,85
Solde	V = IV - II (3) + 3 111 414,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à décaler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

FDEA - 08 - FDEA 050 00	CA	2019
-------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	
IV	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	5,8	0	5,8
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	3	0	3	2,8	0	2,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		15	0	15	15	0	15
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Technicien ppal 1ère classe	B	4	0	4	4	0	4
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	4	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		21	0	21	20,8	0	20,8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/007-02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également constatés dans leur f. de d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à l'heure de la qualification de travail créée par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée sur leur qualité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * qualité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (qualité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 30% (qualité de travail = 30%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvellement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

ID : 008-200047389-20200220-DELIB5_2020-DE



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/IN	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Régif ou contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement sa saisonnier d'activité

3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (matadie, maternité, ...).

3-d : vacance temporaire d'un emploi.

3-1 : absence de cadre d'emploi des fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-1 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-2 : emplois de secrétaire de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-3 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la co-écrité ou à l'état, serment, en matière de

création, de changement de personnel ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement précédée d'un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers de droit public (autres que les contrats de droit public) sont éliminés (ex : "contrats aidés").

(6) Occuper un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5 et 47 de la loi n°84-63 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée pris au fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occuper un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat à durée déterminée se réimpose un traitement, mentionner le montant conformément à l'article 66 du décret n°85-1148 du 20 octobre 1985.



FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de la FDEA,

A Lumes, le 20/02/2020

Le Président de la FDEA,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Lumes, le 20/02/2020

Nombre de membres en exercice :

84

Nombre de membres présents :

60

Nombre de suffrages exprimés :

57

VOTES : Pour :

57

Contre :

0

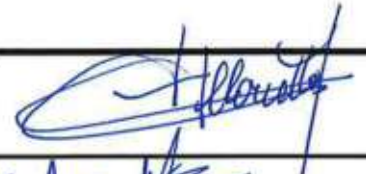
Abstention :

0

Date de convocation : 12/02/2020

Les membres du Comité syndical,

LUC LALLOUETTE - Président



Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/03/2020, et de la publication le 03/03/2020

A Lumes, le 03/03/2020.....



N° 06/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
Nombre de Membres présents : 50
Nombre de Membres excusés : 14
Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
Pour : 57
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHIERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - ITUCCI Robert - COTRELLIE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHIENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCHE Jacques - COLLINET Jack
SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - THUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LEBEAUX André
SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc
SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol
SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc
SECTEUR JUVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert
SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis
SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOIY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHELET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOIY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique
M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

N° 06/2019

Objet : COMPTE DE GESTION 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Comité Syndical est invité à s'assurer que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte et déclare le compte de gestion présenté pour l'exercice 2019 par Madame Anne LAVIOLETTE, Trésorière de Charleville-Mézières et Amendes et Receveur de la FDEA, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, identique au compte administratif 2019 et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.46.28

N° 07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
 Nombre de Membres présents : 50
 Nombre de Membres excusés : 14
 Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
 Pour : 57
 Contre :
 Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOITRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHIERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - TUCCI Robert - COTRELLÉ Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHIENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PRÉVÔTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Elie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCIAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHIELLET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURELLÉ Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
 M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
 M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
 M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique
 M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
 M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

ID : 008-200047389-20200220-DELIB7_2020-DE

08263
Code INSEEFDEA
FDEA 050 00

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 84
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres exprimés : 57
VOTES :
Pour : 57 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 181 084,17
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	918 503,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 079 587,52
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 081 308,82
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-868 439,69
Besoin de financement F. = D. + E.	1 959 748,51
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 079 587,52
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 959 748,51
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 119 839,01
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvent en : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de recettes des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 02/03/2020 et de la publication le 02/03/2020

A LUMES, le 02/03/2020

FDEA
Le Président
LUC LALLOUETTEREGISTRATION DÉPARTEMENTALE
ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 08/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84

Nombre de Membres présents : 50

Nombre de Membres excusés : 14

Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57

Pour : 57

Contre :

Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHIERON Armand - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - ITUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHIENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXIER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WATLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHELET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURILLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc

M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique

M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc

M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc

M. CECCHI Robert à Mme DERUISSEAUX Dominique

M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André

M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

FDEA

Numéro SIRET : **20004738900024**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE CHARLEVILLE MEZIERES ET AMENDES**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : FDEA 050 00

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.23 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement
p.32 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
p.33 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.34 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.35 C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêts et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.37 D2 - Arrêt et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.
Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE

08263

FDEA

FDEA 050 00

1 - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,68	0,00
2	Produit exploitation domaniale/Recettes réelles de fonctionnement	46,07	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	4,69	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	5,83	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales et figurant sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les classes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisation en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 516 139,01	6 396 300,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 119 839,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	7 516 139,01	7 516 139,01

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	13 715 620,36	15 675 368,87
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	3 453 988,89	2 585 549,20
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 091 308,82	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	18 260 918,07	18 260 918,07
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	25 777 057,08	25 777 057,08

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (c) ou qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR - résu (et reporté) + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	658 800,00	0,00	862 508,29	862 508,29	862 508,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 219 100,00	0,00	1 325 950,00	1 325 950,00	1 325 950,00
014	Atténuations de produits	510 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	384 500,00	0,00	357 350,00	357 350,00	357 350,00
Total des dépenses de gestion courante		2 782 400,00	0,00	3 045 808,29	3 045 808,29	3 045 808,29
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 817 400,00	0,00	3 080 808,29	3 080 808,29	3 080 808,29
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 759 297,52		3 166 031,42	3 166 031,42	3 166 031,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 765 806,83		1 269 299,30	1 269 299,30	1 269 299,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 525 104,35		4 435 330,72	4 435 330,72	4 435 330,72
TOTAL		7 342 504,35	0,00	7 516 139,01	7 516 139,01	7 516 139,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**7 516 139,01****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	565 917,00	0,00	722 000,00	722 000,00	722 000,00
73	Impôts et taxes	3 200 000,00	0,00	3 140 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00
74	Dotations, subventions et participations	300 838,00	0,00	300 300,00	300 300,00	300 300,00
75	Autres produits de gestion courante	2 320 384,00	0,00	2 225 000,00	2 225 000,00	2 225 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 386 939,00	0,00	6 396 300,00	6 396 300,00	6 396 300,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 391 939,00	0,00	6 396 300,00	6 396 300,00	6 396 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	32 062,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 062,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 424 001,00	0,00	6 396 300,00	6 396 300,00	6 396 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 119 839,01**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**7 516 139,01**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**
4 435 330,72

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscription ou rasure de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou après reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = R 021 ; DI 040 = R 042 - RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RI 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RI 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 269,00	7 996,24	32 000,00	32 000,00	38 996,24
204	Subventions d'équipement versées	2 066 241,00	496 955,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 496 955,00
21	Immobilisations corporelles	560 373,00	4 800,00	822 500,00	822 500,00	827 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	10 209 036,00	1 912 950,00	8 262 000,00	8 262 000,00	10 174 950,00
	Total des dépenses d'équipement	12 657 919,00	2 422 701,24	10 116 500,00	10 116 500,00	12 539 201,24
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 728 329,00	0,00	30 500,00	30 500,00	30 500,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)	2 838 965,47	1 031 287,65	3 568 820,36	3 568 820,36	4 599 906,01
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 425 213,47	3 453 988,89	13 715 620,36	13 715 620,36	17 169 609,25
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	32 062,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	32 062,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	17 457 275,47	3 453 988,89	13 715 620,36	13 715 620,36	17 169 609,25

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

1 091 308,62

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

18 260 918,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 507 832,87	1 317 870,00	4 389 000,00	4 389 000,00	6 706 870,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 052 832,87	1 317 870,00	5 389 000,00	5 389 000,00	6 706 870,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	235 546,00	0,00	249 500,00	249 500,00	249 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 198 004,59	0,00	1 959 748,51	1 959 748,51	1 959 748,51
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 142 479,59	0,00	2 209 248,51	2 209 248,51	2 209 248,51
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)	2 905 668,74	1 267 679,20	3 641 789,64	3 641 789,64	4 909 468,84
	Total des recettes réelles d'investissement	13 100 981,20	2 585 549,20	11 240 038,15	11 240 038,15	13 825 587,35
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 759 297,52		3 166 031,42	3 166 031,42	3 166 031,42
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 765 806,83		1 269 299,30	1 269 299,30	1 269 299,30
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 525 104,35		4 435 330,72	4 435 330,72	4 435 330,72
	TOTAL	17 626 085,55	2 585 549,20	15 675 368,87	15 675 368,87	18 260 918,07

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

18 260 918,07

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

4 435 330,72

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent: (après vote du comité administratif ou la reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 02* ; RI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RI 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent; simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5).

(9) Le compte 1268 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 02* + RI 040 - DI 040.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	862 508,29		862 508,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 325 950,00		1 325 950,00
014	Atténuations de produits	500 000,00		500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	357 350,00		357 350,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 269 299,30	1 269 299,30
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		3 166 031,42	3 166 031,42
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 080 808,29	4 435 330,72	7 516 139,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**7 516 139,01**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	21 000,00	0,00	21 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	10 174 950,00		10 174 950,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 996,24	0,00	39 996,24
204	Subventions d'équipements versés	1 496 955,00	0,00	1 496 955,00
21	Immobilisations corporelles (6)	827 300,00	0,00	827 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	9 500,00	0,00	9 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	4 599 908,01	0,00	4 599 908,01
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	17 169 609,25	0,00	17 169 609,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**1 091 308,82**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**18 260 918,07**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dot-in initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	722 000,00		722 000,00
73	Impôts et taxes	3 140 000,00		3 140 000,00
74	Dotations, subventions et participations	300 300,00		300 300,00
75	Autres produits de gestion courante	2 225 000,00	0,00	2 225 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		6 395 300,00	0,00	6 395 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**1 119 839,01**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**7 515 139,01**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 500,00	0,00	249 500,00
13	Subventions d'investissement	5 706 870,00	0,00	5 706 870,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 269 299,30	1 269 299,30
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	4 909 468,84	0,00	4 909 468,84
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 166 031,42	3 166 031,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		11 865 838,84	4 435 330,72	16 301 169,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**1 959 748,51**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**18 260 918,07**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seuls les opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation financière en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	658 800,00	862 508,29	862 508,29
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén	600,00	2 500,00	2 500,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	250 000,00	250 000,00	250 000,00
60611	Eau et assainissement	400,00	400,00	400,00
60612	Énergie - Électricité	8 000,00	9 000,00	9 000,00
60622	Carburants	38 000,00	36 000,00	36 000,00
60628	Autres fournitures non stockées		250,00	250,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	300,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	4 200,00	141 000,00	141 000,00
6135	Locations mobilières	4 100,00	8 000,00	8 000,00
61521	Terrains	2 000,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	50 000,00	110 000,00	110 000,00
61551	Matériel roulant	25 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Assurance multirisques	12 000,00	13 000,00	13 000,00
617	Etudes et recherches	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6186	Frais de colloques et séminaires	500,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	200,00	258,29	258,29
6226	Honoraires		3 000,00	3 000,00
6228	Divers	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00
6238	Divers		500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	38 000,00	39 000,00	39 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	11 000,00	11 000,00
62878	A d'autres organismes	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 219 100,00	1 325 950,00	1 325 950,00
6331	Versement de transport	5 000,00	5 200,00	5 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	800,00	650,00	650,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 500,00	13 500,00	13 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 800,00	1 800,00	1 800,00
64111	Rémunération principale	475 000,00	590 000,00	590 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	15 000,00	15 000,00	15 000,00
64118	Autres indemnités	220 000,00	250 000,00	250 000,00
64131	Rémunérations	40 000,00	23 000,00	23 000,00
64138	Autres indemnités	15 000,00	6 100,00	6 100,00
6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00	11 700,00	11 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 500,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	47 000,00	47 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 100,00	500,00	500,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 000,00	20 000,00	20 000,00
6488	Autres charges	55 000,00	55 000,00	55 000,00
014	Atténuations de produits	510 000,00	500 000,00	500 000,00
7388	Reversements, restitutions et prélèvements divers	510 000,00	500 000,00	500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	394 500,00	357 350,00	357 350,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	1 200,00	2 500,00	2 500,00
6531	Indemnités	78 200,00	79 000,00	79 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 600,00	3 800,00	3 600,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	13 500,00	13 500,00	13 500,00
6535	Formation	100,00	100,00	100,00
65733	Départements	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657348	Autres communes	247 300,00	208 000,00	208 000,00
658821	Secours d'urgence		50,00	50,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 782 400,00	3 045 808,29	3 045 808,29
66	Charges financières (b)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	7 000,00	7 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 817 400,00	3 080 808,29	3 080 808,29
023	Virement à la section d'investissement	2 759 297,52	3 166 031,42	3 166 031,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	1 765 806,83	1 269 299,30	1 269 299,30
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 765 806,83	1 269 299,30	1 269 299,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 525 104,35	4 435 330,72	4 435 330,72
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 525 104,35	4 435 330,72	4 435 330,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 342 504,35	7 516 139,01	7 516 139,01

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 516 139,01

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RI 042.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		6 000,00	6 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		3 000,00	3 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		3 000,00	3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	565 917,00	722 000,00	722 000,00
705	Etudes	127 000,00	130 000,00	130 000,00
70875	Par les communes membres du GFP	437 000,00	500 000,00	500 000,00
70878	par d'autres redevables	1 917,00	92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes	3 200 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 200 000,00	3 140 000,00	3 140 000,00
74	Dotations, subventions et participations	300 638,00	300 300,00	300 300,00
744	FCTVA	38,00	300,00	300,00
74748	Autres communes	85 600,00	85 000,00	85 000,00
7478	Autres organismes	215 000,00	215 000,00	215 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 320 384,00	2 225 000,00	2 225 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 289 584,00	2 150 000,00	2 150 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	30 800,00	75 000,00	75 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		6 386 939,00	6 393 300,00	6 393 300,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 391 939,00	6 396 300,00	6 396 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	32 062,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées à	32 062,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 062,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 424 001,00	6 396 300,00	6 396 300,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

1 118 839,01

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 516 139,01

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune opération budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	22 269,00	32 000,00	32 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions et droits similaires	20 269,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 066 241,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	2 066 241,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	560 373,00	822 500,00	822 500,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	17 500,00	7 500,00	7 500,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	80 000,00	25 000,00	25 000,00
2182	Matériel de transport	249 448,00	280 000,00	280 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 000,00	35 000,00	35 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	167 425,00	470 000,00	470 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 17 (5)	896 706,00	800 000,00	800 000,00
	Opération d'équipement n° 18 (5)	7 527 517,00	5 887 000,00	5 887 000,00
	Opération d'équipement n° 22 (5)	1 784 813,00	1 150 000,00	1 150 000,00
	Opération d'équipement n° 41 (5)		425 000,00	425 000,00
Total des dépenses d'équipement		12 857 919,00	10 116 500,00	10 116 500,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	21 000,00	21 000,00
13248	Autres communes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1328	Autres	2 163,68	5 000,00	5 000,00
1381	Etat et établissements nationaux	2 836,32	1 000,00	1 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		9 500,00	9 500,00
266	Autres formes de participation		9 500,00	9 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	0,00	0,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 708 329,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 728 329,00	30 500,00	30 500,00
45811003	Opé. pour compte de tiers n° 1003 (6)	25 200,00	0,00	0,00
4581101	Opé. pour compte de tiers n° 101 (6)	3 600,00	600,00	600,00
4581102	Opé. pour compte de tiers n° 102 (6)	1 500,00	240,00	240,00
45811024	Opé. pour compte de tiers n° 1024 (6)	52 300,00	0,00	0,00
4581103	Opé. pour compte de tiers n° 103 (6)	7 200,00	7 200,00	7 200,00
4581104	Opé. pour compte de tiers n° 104 (6)	2 448,00	0,00	0,00
45811047	Opé. pour compte de tiers n° 1047 (6)	32 400,00	0,00	0,00
4581105	Opé. pour compte de tiers n° 105 (6)	9 000,00	40 033,18	40 033,18
45811057	Opé. pour compte de tiers n° 1057 (6)	13 200,00	0,00	0,00
4581106	Opé. pour compte de tiers n° 106 (6)	6 100,00	0,00	0,00
45811067	Opé. pour compte de tiers n° 1067 (6)	56 400,00	0,00	0,00
4581107	Opé. pour compte de tiers n° 107 (6)	7 640,00	0,00	0,00
45811073	Opé. pour compte de tiers n° 1073 (6)	52 700,00	0,00	0,00
4581108	Opé. pour compte de tiers n° 108 (6)	16 500,00	0,00	0,00
45811083	Opé. pour compte de tiers n° 1083 (6)	49 200,00	0,00	0,00
45811089	Opé. pour compte de tiers n° 1089 (6)	8 000,00	0,00	0,00
4581109	Opé. pour compte de tiers n° 109 (6)	5 480,00	0,00	0,00
45811098	Opé. pour compte de tiers n° 1098 (6)	5 203,80	0,00	0,00
45811099	Opé. pour compte de tiers n° 1099 (6)		12 610,80	12 610,80

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45811104	Opé. pour compte de tiers n° 1104 (6)	15 000,00	0,00	0,00
45811105	Opé. pour compte de tiers n° 1105 (6)	68 400,00	0,00	0,00
4581111	Opé. pour compte de tiers n° 111 (6)	4 400,00	4 392,00	4 392,00
45811112	Opé. pour compte de tiers n° 1112 (6)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
45811113	Opé. pour compte de tiers n° 1113 (6)	10 000,00	0,00	0,00
4581112	Opé. pour compte de tiers n° 112 (6)	11 000,00	-4 904,60	-4 904,60
45811125	Opé. pour compte de tiers n° 1125 (6)	7 200,00	624,00	624,00
45811126	Opé. pour compte de tiers n° 1126 (6)	9 048,00	8 285,33	8 285,33
45811128	Opé. pour compte de tiers n° 1128 (6)	10 000,00	8 280,00	8 280,00
45811129	Opé. pour compte de tiers n° 1129 (6)	1 296,00	1 152,00	1 152,00
4581113	Opé. pour compte de tiers n° 113 (6)	7 200,00	7 200,00	7 200,00
45811131	Opé. pour compte de tiers n° 1131 (6)	4 300,00	4 320,00	4 320,00
45811132	Opé. pour compte de tiers n° 1132 (6)	7 300,80	9 000,00	9 000,00
45811133	Opé. pour compte de tiers n° 1133 (6)	2 736,00	4 000,00	4 000,00
45811135	Opé. pour compte de tiers n° 1135 (6)	3 500,00	0,00	0,00
45811136	Opé. pour compte de tiers n° 1136 (6)	19 000,00	0,00	0,00
45811138	Opé. pour compte de tiers n° 1138 (6)	1 920,00	0,00	0,00
45811139	Opé. pour compte de tiers n° 1139 (6)	10 740,00	0,00	0,00
45811141	Opé. pour compte de tiers n° 1141 (6)	3 680,00	0,00	0,00
45811143	Opé. pour compte de tiers n° 1143 (6)	5 000,00	0,00	0,00
4581118	Opé. pour compte de tiers n° 118 (6)	60 400,00	0,00	0,00
4581119	Opé. pour compte de tiers n° 119 (6)	14 000,00	0,00	0,00
4581122	Opé. pour compte de tiers n° 122 (6)	30 000,00	0,00	0,00
4581127	Opé. pour compte de tiers n° 127 (6)	29 400,00	0,00	0,00
4581128	Opé. pour compte de tiers n° 128 (6)	7 600,00	0,00	0,00
458113	Opé. pour compte de tiers n° 13 (6)	6 000,00	0,00	0,00
4581131	Opé. pour compte de tiers n° 131 (6)	17 500,00	0,00	0,00
4581134	Opé. pour compte de tiers n° 134 (6)	57 600,00	0,00	0,00
4581135	Opé. pour compte de tiers n° 135 (6)	36 000,00	0,00	0,00
4581136	Opé. pour compte de tiers n° 136 (6)	57 600,00	0,00	0,00
4581138	Opé. pour compte de tiers n° 138 (6)	27 000,00	0,00	0,00
4581142	Opé. pour compte de tiers n° 142 (6)	54 000,00	0,00	0,00
4581143	Opé. pour compte de tiers n° 143 (6)	15 000,00	0,00	0,00
4581144	Opé. pour compte de tiers n° 144 (6)	21 000,00	0,00	0,00
4581145	Opé. pour compte de tiers n° 145 (6)	25 200,00	0,00	0,00
4581146	Opé. pour compte de tiers n° 146 (6)	8 000,00	0,00	0,00
4581148	Opé. pour compte de tiers n° 148 (6)	14 400,00	0,00	0,00
4581149	Opé. pour compte de tiers n° 149 (6)	25 200,00	0,00	0,00
4581152	Opé. pour compte de tiers n° 152 (6)	36 000,00	0,00	0,00
4581154	Opé. pour compte de tiers n° 154 (6)	2 400,00	0,00	0,00
4581155	Opé. pour compte de tiers n° 155 (6)	48 000,00	0,00	0,00
4581156	Opé. pour compte de tiers n° 156 (6)	48 000,00	0,00	0,00
4581157	Opé. pour compte de tiers n° 157 (6)	14 400,00	0,00	0,00
4581158	Opé. pour compte de tiers n° 158 (6)	43 200,00	0,00	0,00
4581166	Opé. pour compte de tiers n° 166 (6)	3 600,00	0,00	0,00
4581167	Opé. pour compte de tiers n° 167 (6)	3 600,00	0,00	0,00
4581168	Opé. pour compte de tiers n° 168 (6)	35 000,00	0,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4581171	Opé. pour compte de tiers n° 171 (6)	44 400,00	0,00	0,00
4581175	Opé. pour compte de tiers n° 175 (6)	5 040,00	0,00	0,00
4581178	Opé. pour compte de tiers n° 176 (6)	51 000,00	0,00	0,00
4581179	Opé. pour compte de tiers n° 179 (6)	10 000,00	0,00	0,00
4581183	Opé. pour compte de tiers n° 183 (6)	8 400,00	0,00	0,00
4581184	Opé. pour compte de tiers n° 184 (6)	9 000,00	0,00	0,00
4581187	Opé. pour compte de tiers n° 187 (6)	10 800,00	0,00	0,00
4581191	Opé. pour compte de tiers n° 191 (6)	48 000,00	0,00	0,00
4581195	Opé. pour compte de tiers n° 195 (6)	63 600,00	0,00	0,00
4581198	Opé. pour compte de tiers n° 198 (6)	9 600,00	0,00	0,00
4581199	Opé. pour compte de tiers n° 199 (6)	42 000,00	0,00	0,00
45812001	Opé. pour compte de tiers n° 2001 (6)		15 498,00	15 498,00
45812002	Opé. pour compte de tiers n° 2002 (6)		44 400,00	44 400,00
45812003	Opé. pour compte de tiers n° 2003 (6)		53 760,00	53 760,00
45812004	Opé. pour compte de tiers n° 2004 (6)		24 000,00	24 000,00
45812005	Opé. pour compte de tiers n° 2005 (6)		24 000,00	24 000,00
45812006	Opé. pour compte de tiers n° 2006 (6)		6 068,40	6 068,40
45812007	Opé. pour compte de tiers n° 2007 (6)		37 998,00	37 998,00
45812008	Opé. pour compte de tiers n° 2008 (6)		18 000,00	18 000,00
45812009	Opé. pour compte de tiers n° 2009 (6)		9 000,00	9 000,00
4581201	Opé. pour compte de tiers n° 201 (6)	15 000,00	0,00	0,00
45812011	Opé. pour compte de tiers n° 2011 (6)		10 954,80	10 954,80
45812012	Opé. pour compte de tiers n° 2012 (6)		57 600,00	57 600,00
45812013	Opé. pour compte de tiers n° 2013 (6)		9 126,00	9 126,00
45812014	Opé. pour compte de tiers n° 2014 (6)		54 000,00	54 000,00
45812016	Opé. pour compte de tiers n° 2016 (6)		8 000,00	8 000,00
45812017	Opé. pour compte de tiers n° 2017 (6)		4 200,00	4 200,00
45812018	Opé. pour compte de tiers n° 2018 (6)		7 694,40	7 694,40
45812019	Opé. pour compte de tiers n° 2019 (6)		4 200,00	4 200,00
4581202	Opé. pour compte de tiers n° 202 (6)	14 400,00	0,00	0,00
45812021	Opé. pour compte de tiers n° 2021 (6)		50 400,00	50 400,00
45812022	Opé. pour compte de tiers n° 2022 (6)		5 382,80	5 382,80
45812024	Opé. pour compte de tiers n° 2024 (6)		10 662,00	10 662,00
45812025	Opé. pour compte de tiers n° 2025 (6)		8 408,40	8 408,40
45812026	Opé. pour compte de tiers n° 2026 (6)		7 130,40	7 130,40
45812029	Opé. pour compte de tiers n° 2029 (6)		25 826,40	25 826,40
4581203	Opé. pour compte de tiers n° 203 (6)	7 000,00	0,00	0,00
45812031	Opé. pour compte de tiers n° 2031 (6)		57 207,60	57 207,60
45812032	Opé. pour compte de tiers n° 2032 (6)		6 217,20	6 217,20
45812033	Opé. pour compte de tiers n° 2033 (6)		9 687,60	9 687,60
45812034	Opé. pour compte de tiers n° 2034 (6)		18 000,00	18 000,00
45812035	Opé. pour compte de tiers n° 2035 (6)		9 000,00	9 000,00
45812037	Opé. pour compte de tiers n° 2037 (6)		3 364,80	3 364,80
45812038	Opé. pour compte de tiers n° 2038 (6)		24 657,60	24 657,60
45812042	Opé. pour compte de tiers n° 2042 (6)		60 000,00	60 000,00
45812043	Opé. pour compte de tiers n° 2043 (6)		54 000,00	54 000,00
45812044	Opé. pour compte de tiers n° 2044 (6)		54 000,00	54 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45812045	Opé. pour compte de tiers n° 2045 (6)		13 560,00	13 560,00
45812047	Opé. pour compte de tiers n° 2047 (6)		27 090,00	27 090,00
45812048	Opé. pour compte de tiers n° 2048 (6)		32 156,40	32 156,40
45812049	Opé. pour compte de tiers n° 2049 (6)		1 585,20	1 585,20
45812051	Opé. pour compte de tiers n° 2051 (6)		2 814,00	2 814,00
45812052	Opé. pour compte de tiers n° 2052 (6)		6 945,80	6 945,80
45812053	Opé. pour compte de tiers n° 2053 (6)		21 600,00	21 600,00
45812054	Opé. pour compte de tiers n° 2054 (6)		6 000,00	6 000,00
45812055	Opé. pour compte de tiers n° 2055 (6)		7 200,00	7 200,00
45812057	Opé. pour compte de tiers n° 2057 (6)		5 204,40	5 204,40
45812058	Opé. pour compte de tiers n° 2058 (6)		12 946,80	12 946,80
45812059	Opé. pour compte de tiers n° 2059 (6)		31 198,80	31 198,80
4581206	Opé. pour compte de tiers n° 206 (6)	19 200,00	0,00	0,00
45812061	Opé. pour compte de tiers n° 2061 (6)		41 226,00	41 226,00
45812062	Opé. pour compte de tiers n° 2062 (6)		31 440,00	31 440,00
45812063	Opé. pour compte de tiers n° 2063 (6)		36 000,00	36 000,00
45812064	Opé. pour compte de tiers n° 2064 (6)		12 000,00	12 000,00
45812065	Opé. pour compte de tiers n° 2065 (6)		29 998,80	29 998,80
45812066	Opé. pour compte de tiers n° 2066 (6)		19 200,00	19 200,00
45812067	Opé. pour compte de tiers n° 2067 (6)		5 925,60	5 925,60
45812068	Opé. pour compte de tiers n° 2068 (6)		54 000,00	54 000,00
4581207	Opé. pour compte de tiers n° 207 (6)	33 600,00	0,00	0,00
45812071	Opé. pour compte de tiers n° 2071 (6)		4 200,00	4 200,00
45812073	Opé. pour compte de tiers n° 2073 (6)		49 440,00	49 440,00
45812074	Opé. pour compte de tiers n° 2074 (6)		22 440,00	22 440,00
45812075	Opé. pour compte de tiers n° 2075 (6)		24 000,00	24 000,00
45812076	Opé. pour compte de tiers n° 2076 (6)		18 000,00	18 000,00
45812077	Opé. pour compte de tiers n° 2077 (6)		21 113,84	21 113,84
45812078	Opé. pour compte de tiers n° 2078 (6)		30 207,60	30 207,60
45812079	Opé. pour compte de tiers n° 2079 (6)		1 838,40	1 838,40
4581208	Opé. pour compte de tiers n° 2081 (6)		15 485,12	15 485,12
45812082	Opé. pour compte de tiers n° 2082 (6)		1 993,20	1 993,20
45812087	Opé. pour compte de tiers n° 2087 (6)		2 918,40	2 918,40
45812088	Opé. pour compte de tiers n° 2088 (6)		7 000,00	7 000,00
4581209	Opé. pour compte de tiers n° 209 (6)	28 000,00	0,00	0,00
45812091	Opé. pour compte de tiers n° 2091 (6)		4 200,00	4 200,00
45812092	Opé. pour compte de tiers n° 2092 (6)		4 200,00	4 200,00
45812094	Opé. pour compte de tiers n° 2094 (6)		2 892,00	2 892,00
45812099	Opé. pour compte de tiers n° 2099 (6)		53 101,20	53 101,20
45812101	Opé. pour compte de tiers n° 2101 (6)		36 840,00	36 840,00
45812102	Opé. pour compte de tiers n° 2102 (6)		31 440,00	31 440,00
45812103	Opé. pour compte de tiers n° 2103 (6)		20 640,00	20 640,00
45812104	Opé. pour compte de tiers n° 2104 (6)		31 382,40	31 382,40
45812105	Opé. pour compte de tiers n° 2105 (6)		44 714,40	44 714,40
45812106	Opé. pour compte de tiers n° 2106 (6)		9 000,00	9 000,00
45812107	Opé. pour compte de tiers n° 2107 (6)		6 000,00	6 000,00
45812108	Opé. pour compte de tiers n° 2108 (6)		35 370,00	35 370,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45812*09	Opé. pour compte de tiers n° 2109 (6)		25 506,00	25 506,00
4581211	Opé. pour compte de tiers n° 211 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812*11	Opé. pour compte de tiers n° 2111 (6)		94 200,00	94 200,00
45812*12	Opé. pour compte de tiers n° 2112 (6)		71 760,00	71 760,00
45812*13	Opé. pour compte de tiers n° 2113 (6)		6 360,00	6 360,00
45812*14	Opé. pour compte de tiers n° 2114 (6)		9 056,40	9 056,40
45812*15	Opé. pour compte de tiers n° 2115 (6)		4 682,40	4 682,40
45812*16	Opé. pour compte de tiers n° 2116 (6)		12 000,00	12 000,00
45812*17	Opé. pour compte de tiers n° 2117 (6)		3 084,00	3 084,00
45812*18	Opé. pour compte de tiers n° 2118 (6)		18 000,00	18 000,00
45812*19	Opé. pour compte de tiers n° 2119 (6)		43 200,00	43 200,00
45812*2	Opé. pour compte de tiers n° 212 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812121	Opé. pour compte de tiers n° 2121 (6)		27 487,20	27 487,20
45812*22	Opé. pour compte de tiers n° 2122 (6)		44 880,00	44 880,00
45812123	Opé. pour compte de tiers n° 2123 (6)		22 987,20	22 987,20
45812124	Opé. pour compte de tiers n° 2124 (6)		72 720,00	72 720,00
45812125	Opé. pour compte de tiers n° 2125 (6)		9 507,60	9 507,60
45812*26	Opé. pour compte de tiers n° 2126 (6)		18 646,80	18 646,80
45812*27	Opé. pour compte de tiers n° 2127 (6)		18 000,00	18 000,00
45812*28	Opé. pour compte de tiers n° 2128 (6)		17 023,20	17 023,20
45812*29	Opé. pour compte de tiers n° 2129 (6)		109 365,58	109 365,58
4581213	Opé. pour compte de tiers n° 213 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812131	Opé. pour compte de tiers n° 2131 (6)		40 564,99	40 564,99
45812132	Opé. pour compte de tiers n° 2132 (6)		37 766,40	37 766,40
45812133	Opé. pour compte de tiers n° 2133 (6)		3 049,20	3 049,20
45812134	Opé. pour compte de tiers n° 2134 (6)		12 000,00	12 000,00
45812135	Opé. pour compte de tiers n° 2135 (6)		31 200,00	31 200,00
45812136	Opé. pour compte de tiers n° 2136 (6)		18 000,00	18 000,00
45812137	Opé. pour compte de tiers n° 2137 (6)		30 000,00	30 000,00
45812138	Opé. pour compte de tiers n° 2138 (6)		30 000,00	30 000,00
45812139	Opé. pour compte de tiers n° 2139 (6)		30 000,00	30 000,00
4581214	Opé. pour compte de tiers n° 214 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812141	Opé. pour compte de tiers n° 2141 (6)		30 000,00	30 000,00
45812142	Opé. pour compte de tiers n° 2142 (6)		42 000,00	42 000,00
45812143	Opé. pour compte de tiers n° 2143 (6)		6 000,00	6 000,00
45812144	Opé. pour compte de tiers n° 2144 (6)		6 000,00	6 000,00
45812145	Opé. pour compte de tiers n° 2145 (6)		6 000,00	6 000,00
45812146	Opé. pour compte de tiers n° 2146 (6)		6 000,00	6 000,00
45812147	Opé. pour compte de tiers n° 2147 (6)		6 000,00	6 000,00
45812148	Opé. pour compte de tiers n° 2148 (6)		6 000,00	6 000,00
45812149	Opé. pour compte de tiers n° 2149 (6)		6 000,00	6 000,00
4581215	Opé. pour compte de tiers n° 215 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812151	Opé. pour compte de tiers n° 2151 (6)		4 799,59	4 799,59
45812152	Opé. pour compte de tiers n° 2152 (6)		8 472,00	8 472,00
45812153	Opé. pour compte de tiers n° 2153 (6)		16 639,39	16 639,39
45812154	Opé. pour compte de tiers n° 2154 (6)		29 970,30	29 970,30
45812155	Opé. pour compte de tiers n° 2155 (6)		11 520,00	11 520,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45812156	Opé. pour compte de tiers n° 2156 (6)		4 176,00	4 176,00
45812157	Opé. pour compte de tiers n° 2157 (6)		5 903,54	5 903,54
45812158	Opé. pour compte de tiers n° 2158 (6)		6 048,00	6 048,00
45812159	Opé. pour compte de tiers n° 2159 (6)		2 584,80	2 584,80
4581216	Opé. pour compte de tiers n° 216 (6)	24 000,00	0,00	0,00
45812161	Opé. pour compte de tiers n° 2161 (6)		40 186,85	40 186,85
45812162	Opé. pour compte de tiers n° 2162 (6)		6 000,00	6 000,00
45812163	Opé. pour compte de tiers n° 2163 (6)		6 000,00	6 000,00
45812164	Opé. pour compte de tiers n° 2164 (6)		10 000,00	10 000,00
45812165	Opé. pour compte de tiers n° 2165 (6)		2 000,00	2 000,00
45812166	Opé. pour compte de tiers n° 2166 (6)		10 000,00	10 000,00
45812167	Opé. pour compte de tiers n° 2167 (6)		6 000,00	6 000,00
45812168	Opé. pour compte de tiers n° 2168 (6)		6 000,00	6 000,00
45812169	Opé. pour compte de tiers n° 2169 (6)		10 000,00	10 000,00
4581217	Opé. pour compte de tiers n° 2171 (6)		13 000,00	13 000,00
45812172	Opé. pour compte de tiers n° 2172 (6)		13 500,00	13 500,00
45812173	Opé. pour compte de tiers n° 2173 (6)		1 000,00	1 000,00
45812174	Opé. pour compte de tiers n° 2174 (6)		6 000,00	6 000,00
45812175	Opé. pour compte de tiers n° 2175 (6)		6 500,00	6 500,00
45812176	Opé. pour compte de tiers n° 2176 (6)		6 206,40	6 206,40
45812177	Opé. pour compte de tiers n° 2177 (6)		3 500,00	3 500,00
45812178	Opé. pour compte de tiers n° 2178 (6)		14 000,00	14 000,00
45812179	Opé. pour compte de tiers n° 2179 (6)		6 500,00	6 500,00
4581218	Opé. pour compte de tiers n° 218 (6)	4 570,00	0,00	0,00
45812181	Opé. pour compte de tiers n° 2181 (6)		8 600,00	8 600,00
45812182	Opé. pour compte de tiers n° 2182 (6)		9 000,00	9 000,00
45812183	Opé. pour compte de tiers n° 2183 (6)		10 000,00	10 000,00
45812184	Opé. pour compte de tiers n° 2184 (6)		8 000,00	8 000,00
45812185	Opé. pour compte de tiers n° 2185 (6)		10 000,00	10 000,00
45812186	Opé. pour compte de tiers n° 2186 (6)		8 500,00	8 500,00
45812187	Opé. pour compte de tiers n° 2187 (6)		10 000,00	10 000,00
45812188	Opé. pour compte de tiers n° 2188 (6)		38 600,00	38 600,00
45812189	Opé. pour compte de tiers n° 2189 (6)		8 000,00	8 000,00
4581219	Opé. pour compte de tiers n° 219 (6)	5 700,00	0,00	0,00
45812191	Opé. pour compte de tiers n° 2191 (6)		13 000,00	13 000,00
45812192	Opé. pour compte de tiers n° 2192 (6)		6 000,00	6 000,00
45812193	Opé. pour compte de tiers n° 2193 (6)		7 000,00	7 000,00
45812194	Opé. pour compte de tiers n° 2194 (6)		4 000,00	4 000,00
45812195	Opé. pour compte de tiers n° 2195 (6)		9 000,00	9 000,00
45812196	Opé. pour compte de tiers n° 2196 (6)		2 500,00	2 500,00
45812197	Opé. pour compte de tiers n° 2197 (6)		2 500,00	2 500,00
45812198	Opé. pour compte de tiers n° 2198 (6)		3 500,00	3 500,00
45812199	Opé. pour compte de tiers n° 2199 (6)		1 500,00	1 500,00
45812201	Opé. pour compte de tiers n° 2201 (6)		12 000,00	12 000,00
45812202	Opé. pour compte de tiers n° 2202 (6)		15 000,00	15 000,00
45812203	Opé. pour compte de tiers n° 2203 (6)		50 000,00	50 000,00
45812204	Opé. pour compte de tiers n° 2204 (6)		50 000,00	50 000,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45812205	Opé. pour compte de tiers n° 2205 (6)		5 000,00	5 000,00
45812206	Opé. pour compte de tiers n° 2206 (6)		5 000,00	5 000,00
45812207	Opé. pour compte de tiers n° 2207 (6)		5 000,00	5 000,00
45812208	Opé. pour compte de tiers n° 2208 (6)		5 000,00	5 000,00
45812209	Opé. pour compte de tiers n° 2209 (6)		5 000,00	5 000,00
4581224	Opé. pour compte de tiers n° 224 (6)	62 400,00	0,00	0,00
4581226	Opé. pour compte de tiers n° 226 (6)	36 000,00	0,00	0,00
4581227	Opé. pour compte de tiers n° 227 (6)	48 000,00	0,00	0,00
4581228	Opé. pour compte de tiers n° 228 (6)	36 000,00	0,00	0,00
4581229	Opé. pour compte de tiers n° 229 (6)	9 000,00	0,00	0,00
458123	Opé. pour compte de tiers n° 23 (6)	34 200,00	0,00	0,00
4581231	Opé. pour compte de tiers n° 231 (6)	30 000,00	0,00	0,00
4581232	Opé. pour compte de tiers n° 232 (6)	6 340,00	6 336,00	6 336,00
4581233	Opé. pour compte de tiers n° 233 (6)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
4581235	Opé. pour compte de tiers n° 235 (6)	4 200,00	0,00	0,00
4581236	Opé. pour compte de tiers n° 236 (6)	19 200,00	0,00	0,00
4581237	Opé. pour compte de tiers n° 237 (6)	16 920,00	0,00	0,00
4581238	Opé. pour compte de tiers n° 238 (6)	1 920,00	0,00	0,00
4581239	Opé. pour compte de tiers n° 239 (6)	8 400,00	0,00	0,00
4581241	Opé. pour compte de tiers n° 241 (6)	31 200,00	0,00	0,00
4581242	Opé. pour compte de tiers n° 242 (6)	4 800,00	0,00	0,00
4581243	Opé. pour compte de tiers n° 243 (6)	66 000,00	0,00	0,00
4581244	Opé. pour compte de tiers n° 244 (6)	2 400,00	0,00	0,00
4581246	Opé. pour compte de tiers n° 246 (6)	2 500,00	2 910,48	2 910,48
4581247	Opé. pour compte de tiers n° 247 (6)	58 000,00	22 555,37	22 555,37
4581248	Opé. pour compte de tiers n° 248 (6)	6 000,00	6 372,62	6 372,62
4581249	Opé. pour compte de tiers n° 249 (6)	1 500,00	1 368,00	1 368,00
458125	Opé. pour compte de tiers n° 25 (6)	6 000,00	0,00	0,00
4581251	Opé. pour compte de tiers n° 251 (6)	10 000,00	0,00	0,00
4581252	Opé. pour compte de tiers n° 252 (6)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
4581253	Opé. pour compte de tiers n° 253 (6)	2 000,00	1 944,00	1 944,00
4581254	Opé. pour compte de tiers n° 254 (6)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
4581255	Opé. pour compte de tiers n° 255 (6)	3 500,00	6 000,00	6 000,00
4581256	Opé. pour compte de tiers n° 256 (6)	4 000,00	4 500,00	4 500,00
4581257	Opé. pour compte de tiers n° 257 (6)	3 125,00	1 800,00	1 800,00
4581258	Opé. pour compte de tiers n° 258 (6)	324,00	0,00	0,00
4581259	Opé. pour compte de tiers n° 259 (6)	2 000,00	3 384,00	3 384,00
4581261	Opé. pour compte de tiers n° 261 (6)	18 270,00	0,00	0,00
4581262	Opé. pour compte de tiers n° 262 (6)	12 700,00	15 000,00	15 000,00
4581263	Opé. pour compte de tiers n° 263 (6)	1 800,00	3 500,00	3 500,00
4581264	Opé. pour compte de tiers n° 264 (6)	1 800,00	0,00	0,00
4581282	Opé. pour compte de tiers n° 282 (6)	3 500,00	2 500,00	2 500,00
4581296	Opé. pour compte de tiers n° 296 (6)	1 488,96	0,00	0,00
4581297	Opé. pour compte de tiers n° 297 (6)	2 592,00	2 592,00	2 592,00
4581298	Opé. pour compte de tiers n° 298 (6)	3 760,00	0,00	0,00
458131	Opé. pour compte de tiers n° 31 (6)	3 000,00	2 400,00	2 400,00
458132	Opé. pour compte de tiers n° 32 (6)	6 631,20	6 631,20	6 631,20

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
458133	Opé. pour compte de tiers n° 33 (6)	1 670,40	1 670,40	1 670,40
458139	Opé. pour compte de tiers n° 39 (6)	8 366,40	1 349,40	1 349,40
458143	Opé. pour compte de tiers n° 43 (6)	9 200,00	0,00	0,00
458144	Opé. pour compte de tiers n° 44 (6)	6 529,96	70 012,55	70 012,55
458145	Opé. pour compte de tiers n° 45 (6)	10 224,00	1 704,00	1 704,00
458149	Opé. pour compte de tiers n° 49 (6)	9 770,00	0,00	0,00
4581508	Opé. pour compte de tiers n° 508 (6)	0,01	0,00	0,00
458153	Opé. pour compte de tiers n° 53 (6)	7 300,00	0,00	0,00
458154	Opé. pour compte de tiers n° 54 (6)	1 944,00	324,00	324,00
458158	Opé. pour compte de tiers n° 58 (6)	1 561,00	0,00	0,00
458166	Opé. pour compte de tiers n° 66 (6)	16 639,39	0,00	0,00
458168	Opé. pour compte de tiers n° 68 (6)	7 000,00	0,00	0,00
458169	Opé. pour compte de tiers n° 69 (6)	6 200,00	6 192,00	6 192,00
458171	Opé. pour compte de tiers n° 71 (6)	10 600,00	0,00	0,00
4581726	Opé. pour compte de tiers n° 726 (6)	6 870,70	0,00	0,00
4581742	Opé. pour compte de tiers n° 742 (6)		206,63	206,63
4581768	Opé. pour compte de tiers n° 768 (6)	12 347,85	0,00	0,00
4581799	Opé. pour compte de tiers n° 799 (6)	2 985,00	0,00	0,00
458181	Opé. pour compte de tiers n° 81 (6)	9 664,80	0,00	0,00
458182	Opé. pour compte de tiers n° 82 (6)	1 454,40	0,00	0,00
4581822	Opé. pour compte de tiers n° 822 (6)	6 879,20	0,00	0,00
458183	Opé. pour compte de tiers n° 83 (6)	4 089,60	0,00	0,00
458184	Opé. pour compte de tiers n° 84 (6)	17 500,00	7 734,00	7 734,00
4581854	Opé. pour compte de tiers n° 854 (6)	47 000,00	0,00	0,00
458186	Opé. pour compte de tiers n° 86 (6)	4 350,00	0,00	0,00
4581866	Opé. pour compte de tiers n° 866 (6)	3 650,40	3 650,40	3 650,40
4581867	Opé. pour compte de tiers n° 867 (6)	10 800,00	0,00	0,00
4581868	Opé. pour compte de tiers n° 868 (6)		6 501,60	6 501,60
4581879	Opé. pour compte de tiers n° 879 (6)	936,00	0,00	0,00
458188	Opé. pour compte de tiers n° 88 (6)	5 198,40	867,00	867,00
458189	Opé. pour compte de tiers n° 89 (6)	5 040,00	5 040,00	5 040,00
4581891	Opé. pour compte de tiers n° 891 (6)	9 600,00	0,00	0,00
4581899	Opé. pour compte de tiers n° 899 (6)	12 000,00	0,00	0,00
4581904	Opé. pour compte de tiers n° 904 (6)	1 440,00	0,00	0,00
458191	Opé. pour compte de tiers n° 91 (6)	8 400,00	8 208,00	8 208,00
4581922	Opé. pour compte de tiers n° 922 (6)	6 624,00	6 624,00	6 624,00
4581923	Opé. pour compte de tiers n° 923 (6)	5 400,00	5 400,00	5 400,00
458194	Opé. pour compte de tiers n° 94 (6)	1 880,00	312,00	312,00
4581946	Opé. pour compte de tiers n° 946 (6)	8 640,00	0,00	0,00
4581947	Opé. pour compte de tiers n° 947 (6)	1 584,00	264,00	264,00
458195	Opé. pour compte de tiers n° 95 (6)	6 100,00	1 008,00	1 008,00
4581961	Opé. pour compte de tiers n° 961 (6)	25 314,31	3 967,00	3 967,00
4581964	Opé. pour compte de tiers n° 964 (6)	1 872,00	312,00	312,00
4581965	Opé. pour compte de tiers n° 965 (6)	2 361,60	393,60	393,60
4581969	Opé. pour compte de tiers n° 969 (6)	5 160,00	600,00	600,00
458197	Opé. pour compte de tiers n° 97 (6)	14 690,30	487,00	487,00
458198	Opé. pour compte de tiers n° 98 (6)	6 500,00	6 480,00	6 480,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4581992	Opé. pour compte de tiers n° 992 (6)	30 000,00	0,00	0,00
4582742	Opé. pour compte de tiers n° 742 (6)	206,63	0,00	0,00
458279	Opé. pour compte de tiers n° 79 (6)	447,36	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		2 838 965,47	3 568 620,36	3 568 620,36
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		17 425 213,47	13 715 620,36	13 715 620,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	32 062,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>32 062,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
139151	GFP de rattachement	3 581,00	0,00	0,00
13918	Autres	28 481,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		32 062,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 457 275,47	13 715 620,36	13 715 620,36

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

3 453 988,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

1 091 308,62

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

18 260 918,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OI 040 = RF 042.

(8) Les comptes * 5, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article * 92 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OI 041 = R 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent; (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 507 832,87	4 389 000,00	4 389 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	1 612 965,00	700 000,00	700 000,00
13249	Autres communes	3 915 877,87	2 680 000,00	2 680 000,00
13258	Autres groupements		20 000,00	20 000,00
1326	Autres établissements publics locaux	478 990,00	369 000,00	369 000,00
1328	Autres	500 000,00	620 000,00	620 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	0,00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	35 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 052 832,87	5 389 000,00	5 389 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 434 150,59	2 209 248,51	2 209 248,51
10222	F.C.T.V.A.	235 546,00	249 500,00	249 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 198 604,59	1 959 748,51	1 959 748,51
27	Autres immobilisations financières	1 708 329,00	0,00	0,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	1 708 329,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 142 479,59	2 209 248,51	2 209 248,51
45821003	Opé. pour compte de tiers n° 1003 (5)	25 200,00	0,00	0,00
4582101	Opé. pour compte de tiers n° 101 (5)	3 600,00	600,00	600,00
4582102	Opé. pour compte de tiers n° 102 (5)	1 500,00	1 440,00	1 440,00
45821024	Opé. pour compte de tiers n° 1024 (5)	52 300,00	0,00	0,00
4582103	Opé. pour compte de tiers n° 103 (5)	7 200,00	7 200,00	7 200,00
4582104	Opé. pour compte de tiers n° 104 (5)	2 448,00	0,00	0,00
45821047	Opé. pour compte de tiers n° 1047 (5)	32 400,00	0,00	0,00
4582105	Opé. pour compte de tiers n° 105 (5)	9 000,00	38 845,18	38 845,18
45821057	Opé. pour compte de tiers n° 1057 (5)	13 200,00	0,00	0,00
4582106	Opé. pour compte de tiers n° 106 (5)	6 100,00	0,00	0,00
45821067	Opé. pour compte de tiers n° 1067 (5)	56 400,00	0,00	0,00
4582107	Opé. pour compte de tiers n° 107 (5)	7 640,00	0,00	0,00
45821073	Opé. pour compte de tiers n° 1073 (5)	52 700,00	0,00	0,00
4582108	Opé. pour compte de tiers n° 108 (5)	16 500,00	0,00	0,00
45821083	Opé. pour compte de tiers n° 1083 (5)	49 200,00	0,00	0,00
45821089	Opé. pour compte de tiers n° 1089 (5)	6 000,00	0,00	0,00
4582109	Opé. pour compte de tiers n° 109 (5)	5 480,00	0,00	0,00
45821098	Opé. pour compte de tiers n° 1098 (5)	93 196,20	0,00	0,00
45821099	Opé. pour compte de tiers n° 1099 (5)		12 610,80	12 610,80
45821104	Opé. pour compte de tiers n° 1104 (5)	15 000,00	0,00	0,00
45821105	Opé. pour compte de tiers n° 1105 (5)	68 400,00	0,00	0,00
4582111	Opé. pour compte de tiers n° 111 (5)	4 400,00	4 392,00	4 392,00
45821112	Opé. pour compte de tiers n° 1112 (5)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
45821113	Opé. pour compte de tiers n° 1113 (5)	10 000,00	0,00	0,00
4582112	Opé. pour compte de tiers n° 112 (5)	11 000,00	1 151,00	1 151,00
45821125	Opé. pour compte de tiers n° 1125 (5)	7 200,00	3 744,00	3 744,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45821126	Opé. pour compte de tiers n° 1126 (5)	9 048,00	8 285,33	8 285,33
45821128	Opé. pour compte de tiers n° 1128 (5)	10 000,00	8 280,00	8 280,00
45821129	Opé. pour compte de tiers n° 1129 (5)	1 296,00	1 152,00	1 152,00
4582113	Opé. pour compte de tiers n° 113 (5)	7 200,00	7 200,00	7 200,00
45821131	Opé. pour compte de tiers n° 1131 (5)	4 300,00	4 320,00	4 320,00
45821132	Opé. pour compte de tiers n° 1132 (5)	7 300,00	9 000,00	9 000,00
45821133	Opé. pour compte de tiers n° 1133 (5)	2 736,00	4 000,00	4 000,00
45821135	Opé. pour compte de tiers n° 1135 (5)	3 500,00	0,00	0,00
45821136	Opé. pour compte de tiers n° 1136 (5)	19 000,00	0,00	0,00
45821138	Opé. pour compte de tiers n° 1138 (5)	1 920,00	0,00	0,00
45821139	Opé. pour compte de tiers n° 1139 (5)	10 740,00	0,00	0,00
45821141	Opé. pour compte de tiers n° 1141 (5)	3 680,00	331,98	331,98
45821143	Opé. pour compte de tiers n° 1143 (5)	5 000,00	0,00	0,00
4582118	Opé. pour compte de tiers n° 118 (5)	50 400,00	0,00	0,00
4582119	Opé. pour compte de tiers n° 119 (5)	14 000,00	0,00	0,00
4582122	Opé. pour compte de tiers n° 122 (5)	30 000,00	0,00	0,00
4582127	Opé. pour compte de tiers n° 127 (5)	29 400,00	0,00	0,00
4582128	Opé. pour compte de tiers n° 128 (5)	7 600,00	0,00	0,00
458213	Opé. pour compte de tiers n° 13 (5)	6 000,00	0,00	0,00
4582131	Opé. pour compte de tiers n° 131 (5)	17 500,00	0,00	0,00
4582134	Opé. pour compte de tiers n° 134 (5)	57 600,00	0,00	0,00
4582135	Opé. pour compte de tiers n° 135 (5)	36 000,00	0,00	0,00
4582136	Opé. pour compte de tiers n° 136 (5)	57 600,00	0,00	0,00
4582138	Opé. pour compte de tiers n° 138 (5)	27 000,00	0,00	0,00
4582142	Opé. pour compte de tiers n° 142 (5)	54 000,00	0,00	0,00
4582143	Opé. pour compte de tiers n° 143 (5)	15 000,00	0,00	0,00
4582144	Opé. pour compte de tiers n° 144 (5)	21 000,00	0,00	0,00
4582145	Opé. pour compte de tiers n° 145 (5)	25 200,00	0,00	0,00
4582146	Opé. pour compte de tiers n° 146 (5)	8 000,00	0,00	0,00
4582148	Opé. pour compte de tiers n° 148 (5)	14 400,00	0,00	0,00
4582149	Opé. pour compte de tiers n° 149 (5)	25 200,00	0,00	0,00
4582152	Opé. pour compte de tiers n° 152 (5)	36 000,00	0,00	0,00
4582154	Opé. pour compte de tiers n° 154 (5)	2 400,00	0,00	0,00
4582155	Opé. pour compte de tiers n° 155 (5)	48 000,00	0,00	0,00
4582156	Opé. pour compte de tiers n° 156 (5)	48 000,00	0,00	0,00
4582157	Opé. pour compte de tiers n° 157 (5)	14 400,00	0,00	0,00
4582158	Opé. pour compte de tiers n° 158 (5)	43 200,00	0,00	0,00
4582166	Opé. pour compte de tiers n° 166 (5)	3 600,00	0,00	0,00
4582167	Opé. pour compte de tiers n° 167 (5)	3 600,00	0,00	0,00
4582168	Opé. pour compte de tiers n° 168 (5)	35 000,00	0,00	0,00
4582171	Opé. pour compte de tiers n° 171 (5)	44 400,00	0,00	0,00
4582175	Opé. pour compte de tiers n° 175 (5)	5 040,00	0,00	0,00
4582176	Opé. pour compte de tiers n° 176 (5)	51 000,00	0,00	0,00
4582179	Opé. pour compte de tiers n° 179 (5)	10 000,00	0,00	0,00
4582183	Opé. pour compte de tiers n° 183 (5)	8 400,00	0,00	0,00
4582184	Opé. pour compte de tiers n° 184 (5)	9 000,00	0,00	0,00
4582187	Opé. pour compte de tiers n° 187 (5)	10 800,00	0,00	0,00
4582191	Opé. pour compte de tiers n° 191 (5)	48 000,00	0,00	0,00
4582195	Opé. pour compte de tiers n° 195 (5)	63 600,00	0,00	0,00
4582198	Opé. pour compte de tiers n° 198 (5)	9 600,00	0,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4582199	Opé. pour compte de tiers n° 199 (5)	42 000,00	0,00	0,00
45822001	Opé. pour compte de tiers n° 2001 (5)		15 498,00	15 498,00
45822002	Opé. pour compte de tiers n° 2002 (5)		44 400,00	44 400,00
45822003	Opé. pour compte de tiers n° 2003 (5)		53 760,00	53 760,00
45822004	Opé. pour compte de tiers n° 2004 (5)		24 000,00	24 000,00
45822005	Opé. pour compte de tiers n° 2005 (5)		24 000,00	24 000,00
45822006	Opé. pour compte de tiers n° 2006 (5)		6 068,40	6 068,40
45822007	Opé. pour compte de tiers n° 2007 (5)		37 988,00	37 988,00
45822008	Opé. pour compte de tiers n° 2008 (5)		18 000,00	18 000,00
45822009	Opé. pour compte de tiers n° 2009 (5)		9 000,00	9 000,00
4582201	Opé. pour compte de tiers n° 201 (5)	15 000,00	0,00	0,00
45822011	Opé. pour compte de tiers n° 2011 (5)		10 954,80	10 954,80
45822012	Opé. pour compte de tiers n° 2012 (5)		57 600,00	57 600,00
45822013	Opé. pour compte de tiers n° 2013 (5)		9 126,00	9 126,00
45822014	Opé. pour compte de tiers n° 2014 (5)		54 000,00	54 000,00
45822016	Opé. pour compte de tiers n° 2016 (5)		6 000,00	6 000,00
45822017	Opé. pour compte de tiers n° 2017 (5)		4 200,00	4 200,00
45822018	Opé. pour compte de tiers n° 2018 (5)		7 694,40	7 694,40
45822019	Opé. pour compte de tiers n° 2019 (5)		4 200,00	4 200,00
4582202	Opé. pour compte de tiers n° 202 (5)	14 400,00	0,00	0,00
45822021	Opé. pour compte de tiers n° 2021 (5)		50 400,00	50 400,00
45822022	Opé. pour compte de tiers n° 2022 (5)		5 362,80	5 362,80
45822024	Opé. pour compte de tiers n° 2024 (5)		10 662,00	10 662,00
45822025	Opé. pour compte de tiers n° 2025 (5)		8 408,40	8 408,40
45822026	Opé. pour compte de tiers n° 2026 (5)		7 130,40	7 130,40
45822029	Opé. pour compte de tiers n° 2029 (5)		25 826,40	25 826,40
4582203	Opé. pour compte de tiers n° 203 (5)	7 000,00	0,00	0,00
45822031	Opé. pour compte de tiers n° 2031 (5)		57 207,60	57 207,60
45822032	Opé. pour compte de tiers n° 2032 (5)		6 217,20	6 217,20
45822033	Opé. pour compte de tiers n° 2033 (5)		9 687,60	9 687,60
45822034	Opé. pour compte de tiers n° 2034 (5)		18 000,00	18 000,00
45822035	Opé. pour compte de tiers n° 2035 (5)		9 000,00	9 000,00
45822037	Opé. pour compte de tiers n° 2037 (5)		3 364,80	3 364,80
45822038	Opé. pour compte de tiers n° 2038 (5)		24 657,60	24 657,60
45822042	Opé. pour compte de tiers n° 2042 (5)		60 000,00	60 000,00
45822043	Opé. pour compte de tiers n° 2043 (5)		54 000,00	54 000,00
45822044	Opé. pour compte de tiers n° 2044 (5)		54 000,00	54 000,00
45822045	Opé. pour compte de tiers n° 2045 (5)		13 560,00	13 560,00
45822047	Opé. pour compte de tiers n° 2047 (5)		27 000,00	27 000,00
45822048	Opé. pour compte de tiers n° 2048 (5)		32 156,40	32 156,40
45822049	Opé. pour compte de tiers n° 2049 (5)		1 585,20	1 585,20
45822051	Opé. pour compte de tiers n° 2051 (5)		2 814,00	2 814,00
45822052	Opé. pour compte de tiers n° 2052 (5)		6 945,60	6 945,60
45822053	Opé. pour compte de tiers n° 2053 (5)		21 600,00	21 600,00
45822054	Opé. pour compte de tiers n° 2054 (5)		6 000,00	6 000,00
45822055	Opé. pour compte de tiers n° 2055 (5)		7 200,00	7 200,00
45822057	Opé. pour compte de tiers n° 2057 (5)		5 204,40	5 204,40
45822058	Opé. pour compte de tiers n° 2058 (5)		12 946,80	12 946,80
45822059	Opé. pour compte de tiers n° 2059 (5)		31 198,80	31 198,80
4582206	Opé. pour compte de tiers n° 206 (5)	19 200,00	0,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45822061	Opé. pour compte de tiers n° 2061 (5)		41 226,00	41 226,00
45822062	Opé. pour compte de tiers n° 2062 (5)		31 440,00	31 440,00
45822063	Opé. pour compte de tiers n° 2063 (5)		36 000,00	36 000,00
45822064	Opé. pour compte de tiers n° 2064 (5)		12 000,00	12 000,00
45822065	Opé. pour compte de tiers n° 2065 (5)		29 998,80	29 998,80
45822066	Opé. pour compte de tiers n° 2066 (5)		19 200,00	19 200,00
45822067	Opé. pour compte de tiers n° 2067 (5)		5 925,60	5 925,60
45822068	Opé. pour compte de tiers n° 2068 (5)		54 000,00	54 000,00
4582207	Opé. pour compte de tiers n° 207 (5)	33 600,00	0,00	0,00
45822071	Opé. pour compte de tiers n° 2071 (5)		4 200,00	4 200,00
45822073	Opé. pour compte de tiers n° 2073 (5)		49 440,00	49 440,00
45822074	Opé. pour compte de tiers n° 2074 (5)		22 440,00	22 440,00
45822075	Opé. pour compte de tiers n° 2075 (5)		24 000,00	24 000,00
45822076	Opé. pour compte de tiers n° 2076 (5)		18 000,00	18 000,00
45822077	Opé. pour compte de tiers n° 2077 (5)		21 113,84	21 113,84
45822078	Opé. pour compte de tiers n° 2078 (5)		30 207,60	30 207,60
45822079	Opé. pour compte de tiers n° 2079 (5)		1 838,40	1 838,40
45822081	Opé. pour compte de tiers n° 2081 (5)		15 485,12	15 485,12
45822082	Opé. pour compte de tiers n° 2082 (5)		1 993,20	1 993,20
45822087	Opé. pour compte de tiers n° 2087 (5)		2 918,40	2 918,40
45822088	Opé. pour compte de tiers n° 2088 (5)		7 000,00	7 000,00
4582209	Opé. pour compte de tiers n° 209 (5)	28 000,00	0,00	0,00
45822091	Opé. pour compte de tiers n° 2091 (5)		4 200,00	4 200,00
45822092	Opé. pour compte de tiers n° 2092 (5)		4 200,00	4 200,00
45822094	Opé. pour compte de tiers n° 2094 (5)		2 892,00	2 892,00
45822099	Opé. pour compte de tiers n° 2099 (5)		53 101,20	53 101,20
45822101	Opé. pour compte de tiers n° 2101 (5)		36 840,00	36 840,00
45822102	Opé. pour compte de tiers n° 2102 (5)		31 440,00	31 440,00
45822103	Opé. pour compte de tiers n° 2103 (5)		20 640,00	20 640,00
45822104	Opé. pour compte de tiers n° 2104 (5)		31 382,40	31 382,40
45822105	Opé. pour compte de tiers n° 2105 (5)		44 714,40	44 714,40
45822106	Opé. pour compte de tiers n° 2106 (5)		9 000,00	9 000,00
45822107	Opé. pour compte de tiers n° 2107 (5)		6 000,00	6 000,00
45822108	Opé. pour compte de tiers n° 2108 (5)		35 370,00	35 370,00
45822109	Opé. pour compte de tiers n° 2109 (5)		25 506,00	25 506,00
4582211	Opé. pour compte de tiers n° 211 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822111	Opé. pour compte de tiers n° 2111 (5)		94 200,00	94 200,00
45822112	Opé. pour compte de tiers n° 2112 (5)		71 760,00	71 760,00
45822113	Opé. pour compte de tiers n° 2113 (5)		6 360,00	6 360,00
45822114	Opé. pour compte de tiers n° 2114 (5)		9 056,40	9 056,40
45822115	Opé. pour compte de tiers n° 2115 (5)		4 682,40	4 682,40
45822116	Opé. pour compte de tiers n° 2116 (5)		12 000,00	12 000,00
45822117	Opé. pour compte de tiers n° 2117 (5)		3 084,00	3 084,00
45822118	Opé. pour compte de tiers n° 2118 (5)		18 000,00	18 000,00
45822119	Opé. pour compte de tiers n° 2119 (5)		43 200,00	43 200,00
4582212	Opé. pour compte de tiers n° 212 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822121	Opé. pour compte de tiers n° 2121 (5)		27 487,20	27 487,20
45822122	Opé. pour compte de tiers n° 2122 (5)		44 880,00	44 880,00
45822123	Opé. pour compte de tiers n° 2123 (5)		22 987,20	22 987,20
45822124	Opé. pour compte de tiers n° 2124 (5)		72 720,00	72 720,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45822125	Opé. pour compte de tiers n° 2125 (5)		9 507,60	9 507,60
45822126	Opé. pour compte de tiers n° 2126 (5)		18 646,80	18 646,80
45822127	Opé. pour compte de tiers n° 2127 (5)		18 000,00	18 000,00
45822128	Opé. pour compte de tiers n° 2128 (5)		17 023,20	17 023,20
45822129	Opé. pour compte de tiers n° 2129 (5)		109 365,58	109 365,58
4582213	Opé. pour compte de tiers n° 213 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822131	Opé. pour compte de tiers n° 2131 (5)		40 564,99	40 564,99
45822132	Opé. pour compte de tiers n° 2132 (5)		37 766,40	37 766,40
45822133	Opé. pour compte de tiers n° 2133 (5)		3 049,20	3 049,20
45822134	Opé. pour compte de tiers n° 2134 (5)		12 000,00	12 000,00
45822135	Opé. pour compte de tiers n° 2135 (5)		31 200,00	31 200,00
45822136	Opé. pour compte de tiers n° 2136 (5)		18 000,00	18 000,00
45822137	Opé. pour compte de tiers n° 2137 (5)		30 000,00	30 000,00
45822138	Opé. pour compte de tiers n° 2138 (5)		30 000,00	30 000,00
45822139	Opé. pour compte de tiers n° 2139 (5)		30 000,00	30 000,00
4582214	Opé. pour compte de tiers n° 214 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822141	Opé. pour compte de tiers n° 2141 (5)		30 000,00	30 000,00
45822142	Opé. pour compte de tiers n° 2142 (5)		42 000,00	42 000,00
45822143	Opé. pour compte de tiers n° 2143 (5)		6 000,00	6 000,00
45822144	Opé. pour compte de tiers n° 2144 (5)		6 000,00	6 000,00
45822145	Opé. pour compte de tiers n° 2145 (5)		6 000,00	6 000,00
45822146	Opé. pour compte de tiers n° 2146 (5)		6 000,00	6 000,00
45822147	Opé. pour compte de tiers n° 2147 (5)		6 000,00	6 000,00
45822148	Opé. pour compte de tiers n° 2148 (5)		6 000,00	6 000,00
45822149	Opé. pour compte de tiers n° 2149 (5)		6 000,00	6 000,00
4582215	Opé. pour compte de tiers n° 215 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822151	Opé. pour compte de tiers n° 2151 (5)		4 799,59	4 799,59
45822152	Opé. pour compte de tiers n° 2152 (5)		8 472,00	8 472,00
45822153	Opé. pour compte de tiers n° 2153 (5)		16 639,39	16 639,39
45822154	Opé. pour compte de tiers n° 2154 (5)		29 970,30	29 970,30
45822155	Opé. pour compte de tiers n° 2155 (5)		11 520,00	11 520,00
45822156	Opé. pour compte de tiers n° 2156 (5)		4 176,00	4 176,00
45822157	Opé. pour compte de tiers n° 2157 (5)		5 903,54	5 903,54
45822158	Opé. pour compte de tiers n° 2158 (5)		6 048,00	6 048,00
45822159	Opé. pour compte de tiers n° 2159 (5)		2 584,80	2 584,80
4582216	Opé. pour compte de tiers n° 216 (5)	24 000,00	0,00	0,00
45822161	Opé. pour compte de tiers n° 2161 (5)		40 186,85	40 186,85
45822162	Opé. pour compte de tiers n° 2162 (5)		6 000,00	6 000,00
45822163	Opé. pour compte de tiers n° 2163 (5)		7 658,54	7 658,54
45822164	Opé. pour compte de tiers n° 2164 (5)		10 000,00	10 000,00
45822165	Opé. pour compte de tiers n° 2165 (5)		2 000,00	2 000,00
45822166	Opé. pour compte de tiers n° 2166 (5)		10 000,00	10 000,00
45822167	Opé. pour compte de tiers n° 2167 (5)		6 000,00	6 000,00
45822168	Opé. pour compte de tiers n° 2168 (5)		6 000,00	6 000,00
45822169	Opé. pour compte de tiers n° 2169 (5)		10 000,00	10 000,00
45822171	Opé. pour compte de tiers n° 2171 (5)		13 000,00	13 000,00
45822172	Opé. pour compte de tiers n° 2172 (5)		13 500,00	13 500,00
45822173	Opé. pour compte de tiers n° 2173 (5)		1 000,00	1 000,00
45822174	Opé. pour compte de tiers n° 2174 (5)		6 000,00	6 000,00
45822175	Opé. pour compte de tiers n° 2175 (5)		6 500,00	6 500,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
45822176	Opé. pour compte de tiers n° 2176 (5)		6 206,40	6 206,40
45822177	Opé. pour compte de tiers n° 2177 (5)		3 500,00	3 500,00
45822178	Opé. pour compte de tiers n° 2178 (5)		14 000,00	14 000,00
45822179	Opé. pour compte de tiers n° 2179 (5)		6 500,00	6 500,00
4582218	Opé. pour compte de tiers n° 218 (5)	4 570,00	3 332,79	3 332,79
45822181	Opé. pour compte de tiers n° 2181 (5)		8 600,00	8 600,00
45822182	Opé. pour compte de tiers n° 2182 (5)		9 000,00	9 000,00
45822183	Opé. pour compte de tiers n° 2183 (5)		10 000,00	10 000,00
45822184	Opé. pour compte de tiers n° 2184 (5)		8 000,00	8 000,00
45822185	Opé. pour compte de tiers n° 2185 (5)		10 000,00	10 000,00
45822186	Opé. pour compte de tiers n° 2186 (5)		8 500,00	8 500,00
45822187	Opé. pour compte de tiers n° 2187 (5)		10 000,00	10 000,00
45822188	Opé. pour compte de tiers n° 2188 (5)		38 600,00	38 600,00
45822189	Opé. pour compte de tiers n° 2189 (5)		8 000,00	8 000,00
4582219	Opé. pour compte de tiers n° 219 (5)	5 700,00	0,00	0,00
45822191	Opé. pour compte de tiers n° 2191 (5)		13 000,00	13 000,00
45822192	Opé. pour compte de tiers n° 2192 (5)		6 000,00	6 000,00
45822193	Opé. pour compte de tiers n° 2193 (5)		7 000,00	7 000,00
45822194	Opé. pour compte de tiers n° 2194 (5)		4 000,00	4 000,00
45822195	Opé. pour compte de tiers n° 2195 (5)		9 000,00	9 000,00
45822196	Opé. pour compte de tiers n° 2196 (5)		2 500,00	2 500,00
45822197	Opé. pour compte de tiers n° 2197 (5)		2 500,00	2 500,00
45822198	Opé. pour compte de tiers n° 2198 (5)		3 500,00	3 500,00
45822199	Opé. pour compte de tiers n° 2199 (5)		1 500,00	1 500,00
45822201	Opé. pour compte de tiers n° 2201 (5)		12 000,00	12 000,00
45822202	Opé. pour compte de tiers n° 2202 (5)		15 000,00	15 000,00
45822203	Opé. pour compte de tiers n° 2203 (5)		50 000,00	50 000,00
45822204	Opé. pour compte de tiers n° 2204 (5)		50 000,00	50 000,00
45822205	Opé. pour compte de tiers n° 2205 (5)		5 000,00	5 000,00
45822206	Opé. pour compte de tiers n° 2206 (5)		5 000,00	5 000,00
45822207	Opé. pour compte de tiers n° 2207 (5)		5 000,00	5 000,00
45822208	Opé. pour compte de tiers n° 2208 (5)		5 000,00	5 000,00
45822209	Opé. pour compte de tiers n° 2209 (5)		5 000,00	5 000,00
4582224	Opé. pour compte de tiers n° 224 (5)	62 400,00	0,00	0,00
4582226	Opé. pour compte de tiers n° 226 (5)	36 000,00	0,00	0,00
4582227	Opé. pour compte de tiers n° 227 (5)	48 000,00	0,00	0,00
4582228	Opé. pour compte de tiers n° 228 (5)	36 000,00	0,00	0,00
4582229	Opé. pour compte de tiers n° 229 (5)	9 000,00	0,00	0,00
458223	Opé. pour compte de tiers n° 23 (5)	34 200,00	900,00	900,00
4582231	Opé. pour compte de tiers n° 231 (5)	30 000,00	0,00	0,00
4582232	Opé. pour compte de tiers n° 232 (5)	6 340,00	6 336,00	6 336,00
4582233	Opé. pour compte de tiers n° 233 (5)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
4582235	Opé. pour compte de tiers n° 235 (5)	4 200,00	0,00	0,00
4582236	Opé. pour compte de tiers n° 236 (5)	19 200,00	0,00	0,00
4582237	Opé. pour compte de tiers n° 237 (5)	16 920,00	0,00	0,00
4582238	Opé. pour compte de tiers n° 238 (5)	1 920,00	0,00	0,00
4582239	Opé. pour compte de tiers n° 239 (5)	8 400,00	0,00	0,00
4582241	Opé. pour compte de tiers n° 241 (5)	31 200,00	0,00	0,00
4582242	Opé. pour compte de tiers n° 242 (5)	4 800,00	0,00	0,00
4582243	Opé. pour compte de tiers n° 243 (5)	66 000,00	0,00	0,00

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4582244	Opé. pour compte de tiers n° 244 (5)	2 400,00	0,00	0,00
4582246	Opé. pour compte de tiers n° 246 (5)	2 500,00	2 910,48	2 910,48
4582247	Opé. pour compte de tiers n° 247 (5)	14 400,21	22 555,37	22 555,37
4582248	Opé. pour compte de tiers n° 248 (5)	6 000,00	6 372,62	6 372,62
4582249	Opé. pour compte de tiers n° 249 (5)	1 500,00	1 368,00	1 368,00
458225	Opé. pour compte de tiers n° 25 (5)	6 000,00	0,00	0,00
4582251	Opé. pour compte de tiers n° 251 (5)	10 000,00	0,00	0,00
4582252	Opé. pour compte de tiers n° 252 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
4582253	Opé. pour compte de tiers n° 253 (5)	2 000,00	1 944,00	1 944,00
4582254	Opé. pour compte de tiers n° 254 (5)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
4582255	Opé. pour compte de tiers n° 255 (5)	3 500,00	6 000,00	6 000,00
4582256	Opé. pour compte de tiers n° 256 (5)	4 000,00	4 500,00	4 500,00
4582257	Opé. pour compte de tiers n° 257 (5)	3 125,00	1 800,00	1 800,00
4582258	Opé. pour compte de tiers n° 258 (5)	324,00	0,00	0,00
4582259	Opé. pour compte de tiers n° 259 (5)	2 000,00	3 384,00	3 384,00
4582261	Opé. pour compte de tiers n° 261 (5)	18 270,00	0,00	0,00
4582262	Opé. pour compte de tiers n° 262 (5)	12 700,00	15 000,00	15 000,00
4582263	Opé. pour compte de tiers n° 263 (5)	1 800,00	3 500,00	3 500,00
4582264	Opé. pour compte de tiers n° 264 (5)	1 800,00	0,00	0,00
4582282	Opé. pour compte de tiers n° 282 (5)	3 500,00	6 000,00	6 000,00
4582296	Opé. pour compte de tiers n° 296 (5)	1 488,96	0,00	0,00
4582297	Opé. pour compte de tiers n° 297 (5)	2 592,00	2 592,00	2 592,00
4582298	Opé. pour compte de tiers n° 298 (5)	3 760,00	0,00	0,00
458231	Opé. pour compte de tiers n° 31 (5)	3 000,00	2 400,00	2 400,00
458232	Opé. pour compte de tiers n° 32 (5)	8 631,20	6 631,20	6 631,20
458233	Opé. pour compte de tiers n° 33 (5)	1 670,40	1 670,40	1 670,40
458239	Opé. pour compte de tiers n° 39 (5)	8 366,40	1 349,40	1 349,40
458243	Opé. pour compte de tiers n° 43 (5)	9 200,00	0,00	0,00
458244	Opé. pour compte de tiers n° 44 (5)	6 529,96	70 012,55	70 012,55
458245	Opé. pour compte de tiers n° 45 (5)	10 224,00	1 704,00	1 704,00
458249	Opé. pour compte de tiers n° 49 (5)	9 770,00	0,00	0,00
458253	Opé. pour compte de tiers n° 53 (5)	7 300,00	0,00	0,00
458254	Opé. pour compte de tiers n° 54 (5)	1 944,00	324,00	324,00
458258	Opé. pour compte de tiers n° 58 (5)	1 561,00	715,00	715,00
458266	Opé. pour compte de tiers n° 66 (5)	16 639,39	0,00	0,00
458268	Opé. pour compte de tiers n° 68 (5)	7 000,00	0,00	0,00
458269	Opé. pour compte de tiers n° 69 (5)	6 200,00	6 192,00	6 192,00
458271	Opé. pour compte de tiers n° 71 (5)	10 600,00	0,00	0,00
4582726	Opé. pour compte de tiers n° 726 (5)	6 870,70	0,00	0,00
4582768	Opé. pour compte de tiers n° 768 (5)	12 347,85	0,00	0,00
458279	Opé. pour compte de tiers n° 79 (5)	17 427,36	0,00	0,00
4582799	Opé. pour compte de tiers n° 799 (5)	1 544,50	1 441,00	1 441,00
458281	Opé. pour compte de tiers n° 81 (5)	9 664,80	0,00	0,00
458282	Opé. pour compte de tiers n° 82 (5)	1 454,40	0,00	0,00
4582822	Opé. pour compte de tiers n° 822 (5)	13 857,00	0,00	0,00
458283	Opé. pour compte de tiers n° 83 (5)	4 089,60	0,00	0,00
458284	Opé. pour compte de tiers n° 84 (5)	17 500,00	4 962,00	4 962,00
4582854	Opé. pour compte de tiers n° 854 (5)	47 000,00	0,00	0,00
458286	Opé. pour compte de tiers n° 86 (5)	4 350,00	4 350,00	4 350,00
4582866	Opé. pour compte de tiers n° 866 (5)	3 650,40	3 650,40	3 650,40

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
4582867	Opé. pour compte de tiers n° 867 (5)	10 800,00	0,00	0,00
4582868	Opé. pour compte de tiers n° 868 (5)		8 501,60	6 501,60
4582879	Opé. pour compte de tiers n° 879 (5)	936,00	0,00	0,00
458288	Opé. pour compte de tiers n° 88 (5)	5 198,40	867,00	867,00
458289	Opé. pour compte de tiers n° 89 (5)	5 040,00	5 040,00	5 040,00
4582891	Opé. pour compte de tiers n° 891 (5)	9 600,00	0,00	0,00
4582899	Opé. pour compte de tiers n° 899 (5)	12 000,00	0,00	0,00
4582904	Opé. pour compte de tiers n° 904 (5)	1 440,00	0,00	0,00
458291	Opé. pour compte de tiers n° 91 (5)	8 400,00	8 208,00	8 208,00
4582922	Opé. pour compte de tiers n° 922 (5)	6 624,00	6 624,00	6 624,00
4582923	Opé. pour compte de tiers n° 923 (5)	5 400,00	5 400,00	5 400,00
458294	Opé. pour compte de tiers n° 94 (5)	1 880,00	1 872,00	1 872,00
4582946	Opé. pour compte de tiers n° 946 (5)	8 640,00	754,00	754,00
4582947	Opé. pour compte de tiers n° 947 (5)	1 584,00	1 584,00	1 584,00
458295	Opé. pour compte de tiers n° 95 (5)	6 100,00	6 048,00	6 048,00
4582961	Opé. pour compte de tiers n° 961 (5)	25 314,31	25 315,00	25 315,00
4582964	Opé. pour compte de tiers n° 964 (5)	1 872,00	1 872,00	1 872,00
4582965	Opé. pour compte de tiers n° 965 (5)	2 361,60	2 361,60	2 361,60
4582969	Opé. pour compte de tiers n° 969 (5)	5 160,00	3 600,00	3 600,00
458297	Opé. pour compte de tiers n° 97 (5)	14 690,30	14 678,00	14 678,00
458298	Opé. pour compte de tiers n° 98 (5)	6 500,00	6 480,00	6 480,00
4582992	Opé. pour compte de tiers n° 992 (5)	30 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		2 905 668,74	3 641 789,64	3 641 789,64
TOTAL RECETTES REELLES		13 100 981,20	11 240 038,15	11 240 038,15
021	Virement de la section de fonctionnement	2 759 297,52	3 166 031,42	3 166 031,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)(7)(8)	1 765 806,83	1 269 299,30	1 269 299,30
28033	Amortissement de frais d'insertion	1 681,94	1 085,25	1 085,25
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 863,00	39 762,15	39 762,15
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	9 478,36	9 478,37	9 478,37
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	881 809,68	927 492,66	927 492,66
28041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt nation	5 329,00	0,00	0,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	35 059,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	9 708,31	12 272,76	12 272,76
281538	Autres réseaux	119 622,45	156 738,38	156 738,38
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	652,00	10 209,00	10 209,00
28182	Matériel de transport	12 372,23	58 977,40	58 977,40
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 679,96	30 701,74	30 701,74
28184	Mobilier	4 112,52	4 075,90	4 075,90
28186	Autres immobilisations corporelles	633 438,38	18 505,69	18 505,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 525 104,35	4 435 330,72	4 435 330,72
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		4 525 104,35	4 435 330,72	4 435 330,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		17 626 085,55	15 675 368,87	15 675 368,87

FDEA - 08 - FDEA 050 00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

	+
RESTES A REALISER 2019 (10)	2 585 549,20
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 260 918,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, J-A.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 324 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 35, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dD au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
518 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) C'oulaire n° NOR : INTB950071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie autorisant la ligne de trésorerie.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 65-4, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au 66-18.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Raprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	3 453 988,89	D001 1 091 308,82	4 545 297,71

(*) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le conseil administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 684 830,72	III 4 684 830,72
Ressources propres externes de l'année (a)		249 500,00	249 500,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	249 500,00	249 500,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		4 435 330,72	4 435 330,72
28033	Amortissement de frais d'insertion	1 085,25	1 085,25
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	39 762,15	39 762,15
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	9 478,37	9 478,37
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	927 492,66	927 492,66
28051	Concessions et droits similaires	12 272,76	12 272,76
281538	Autres réseaux	156 738,38	156 738,38
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 209,00	10 209,00
28182	Matériel de transport	58 977,40	58 977,40
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 701,74	30 701,74
28184	Mobilier	4 075,90	4 075,90
28188	Autres immobilisations corporelles	18 505,69	18 505,69
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 166 031,42	3 166 031,42

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 684 830,72	2 585 549,20	0,00	1 959 748,51	9 230 128,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 545 297,71
Ressources propres disponibles	IV 9 230 128,43
Solde	V = IV - II (6) + 4 684 830,72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 36, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 36, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté en cas de reprise art. 61 des résolutions de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	6,8	0	6,8
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 2° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	1,8	0	1,8
FILIERE TECHNIQUE (c)		17	0	17	17	0	17
Ingénieur principal	A	2	0	2	2	0	2
Technicien ppal 1ère classe	B	4	0	4	4	0	4
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	8	0	6	6	0	6
Agent de maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		24	0	24	23,8	0	23,8

(1) Les grades ou emplois sont : des grades conformément à la circulaire n° NOR/INT/89500/102/DC du 23 mars 1983. Les emplois fordistes sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont : comptabilisés pour une unité ; les emplois à temps non complet et soit : comptabilisés à hauteur de la durée de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents : temps plein annuel travaillé (E.T.P.) : a) décomposés en : proportionnés à l'activité des agents, mesurée par leur qualification de travail et par leur poste d'occupation sur l'année ; E.T.P. = Effectifs physiques * nombre de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (nombre de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 E.T.P. ; un agent à temps partiel à 80% (nombre de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 E.T.P. ; un agent à temps partiel à 60% (nombre de travail = 60%) présent toute l'année (ex : CDD de 6 mois renouvelé) correspond à 0,4 E.T.P. (0,6 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 39 ter de la loi n°84-593 du 26 juillet 1984 etc.

FDEA - 08 - FDEA 050 00

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de la FDEA,
A Lumes, le 20/02/2020
Le Président de la FDEA,



Nombre de membres en exercice : 84
Nombre de membres présents : 50
Nombre de suffrages exprimés : 57
VOTES : Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Lumes, le 20/02/2020.....

Date de convocation : 18/02/2020

Les membres du Comité syndical,



Certifié exécutoire par le Président de la FDEA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/2020, et de la publication le 03/03/2020

A Lumes, le 03/03/2020.....





N° 09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de Membres en exercice : 84
 Nombre de Membres présents : 50
 Nombre de Membres excusés : 14
 Nombre de Membres absents : 20

Nombre de votants : 57
 Pour : 57
 Contre :
 Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le vingt février deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants : 50

COMMUNES URBAINES : GOTTRAND Jean-Marie - BONNE Francis - FAUCHIERON Arnaud - GENGOUX Kévin - MARY Guy - WUILLAUME Christophe - ITUCCI Robert - COTRELLE Bruno - DESPAS Gérard - ROUMY Daniel - CHENOT Jean-Philippe - PONCIN Philippe - DUPONT Etienne - DROXLER Michel - LIBOTTE Jean-Pol - BOILEAU Guy - PETIT Patrice - KOCIUBA Michel - BECARD Nicolas - LUCE Jacques - COLLINET Jack
 SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - HUBERT Thierry - MAINNEMARRE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - DEPAIX Régis - SINET Michel - LIEBEAUX André
 SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc
 SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - PREVOTEAUX François - CITERNE Jean-Louis - MAUBANT Yves - SINET Luc
 SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - SOMME Robert
 SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - DUPONT Jean-François - AUBERT Denis
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BAUER Jean-Claude - JOLY Daniel - DERUISSEAUX Dominique

Absents excusés : 14

JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - WAFFLARD Dominique - CECCHI Robert - POZZOBON Marco - DENNEVAL Jean - MALHERBE René - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - HURPET Alain - BREVOT Dominique - THOUMINE Bernard - LEFEBVRE Bruno

Absents : 20

AFRIBO Joseph - DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - NEMERY Eddy - CHANTRIAUX François - DURBECQ Daniel - MARCHAND Yvon - SIMON Didier - ERNOUX Bernard - RICHELET Jean-Pol - CLAUDE Aloïs - PIC Jean-Yves - SCHUBER Jean-Claude - POUPET Joris - MOUCHERON Nicolas - LADURELLE Cédric - JOLY Aurélien - DECOBERT Philippe

Procurations : 7

M. MALHERBE René à M. MERLHES Marc
 M. BESTEL Bernard à M. CROQUET Dominique
 M. GRAUX Marcel à M. LALLOUETTE Luc
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 M. CECCHI Robert à M. DERUISSEAUX Dominique
 M. THOUMINE Bernard à M. MALVAUX André
 M. HURPET Alain à M. SPAZZI Bernard

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc MERLHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ARDENNES

N° 09/2020

Objet : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LES ZONES D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET URBAINE DE LA CONCESSION DES ARDENNES

Considérant que la FDEA a dans ses statuts la compétence électricité, et qu'à ce titre, elle réalise des travaux notamment dans les communes rurales de la concession pour :

- les extensions (alimentation d'une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une industrie, etc...)
- les renforcements (modernisation ou adaptation du réseau électrique afin de sécuriser ou améliorer la qualité du réseau)
- les dissimulations (sécurisation ou effacement du réseau).

Et dans les communes urbaines de la concession pour :

- les dissimulations (sécurisation ou effacement du réseau).

Considérant que la FDEA demande une contribution aux demandeurs pour les travaux effectués conformément au règlement de participation instauré par le comité syndical ;

Vu les directives du décret n°2015-1763 du 24 décembre 2015 prévoyant l'assujettissement à la TVA des activités déléguées à un gestionnaire via un contrat de concession à compter de 2016 ;

Vu la signature du nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes et sa prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 ;

Le Président propose de mettre à jour le règlement des participations financières pour la réalisation de travaux sur les zones d'électrification rurale et urbaine de la concession des Ardennes.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de mettre à jour le règlement des participations financières pour la réalisation de travaux sur les zones d'électrification rurale et urbaine de la concession des Ardennes.

Décide d'abroger la délibération n°01/2012.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pâcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.69.45.28



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcheur
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28
Fax 03.24.33.63.94
fdea08@fdea.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 008-200047389-20200220-DELIB9_2020-DE

RÈGLES DE PARTICIPATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LES ZONES D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET URBAINE DE LA CONCESSION DES ARDENNES

Le cout de maîtrise d'œuvre s'élève à 5 % du montant IIT des travaux.

ZONE D'ÉLECTRIFICATION RURALE

D) PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES DISSIMULATIONS ET LES RENFORCEMENTS DE RESEAUX ÉLECTRIQUES

A) DISSIMULATION DES RÉSEAUX :

A-1) CAS GÉNÉRAL :

25% du devis IIT pour un plafonnement de travaux de 125 000 euros IIT par commune et par an **dans la limite des possibilités budgétaires de la FDEA**. Sauf décision contraire prise par le président et le responsable du secteur d'énergie.

A-2) CAS SPÉCIFIQUE DES DISSIMULATIONS DES RÉSEAUX COORDONNÉES AVEC D'AUTRES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIES (sauf travaux sur les réseaux d'eau potable et assainissement)

Dans le cadre d'un aménagement d'une voie existante, envisagé par une collectivité, la FDEA **peut** participer aux travaux de dissimulation des réseaux électriques dans la **limite des conditions définies au paragraphe A1 et des possibilités budgétaires dans l'exercice**.

Les travaux de génie civil (Tranchées, fourreaux et réfections) sont pris en charge par la commune dans le cadre de l'opération de voirie ou d'aménagement d'autres réseaux.

Ces participations sont calculées HT (provisoire, définitive).

B) RENFORCEMENT DES RÉSEAUX UNIQUEMENT EN TECHNIQUE DISCRÈTE OU SOUTERRAINE :

25 % HT du montant de l'opération, poste compris.

Ces participations sont calculées HT (provisoire, définitive).

II) LES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le

ID : 008-200047389-20200220-DELIB9_2020-DE

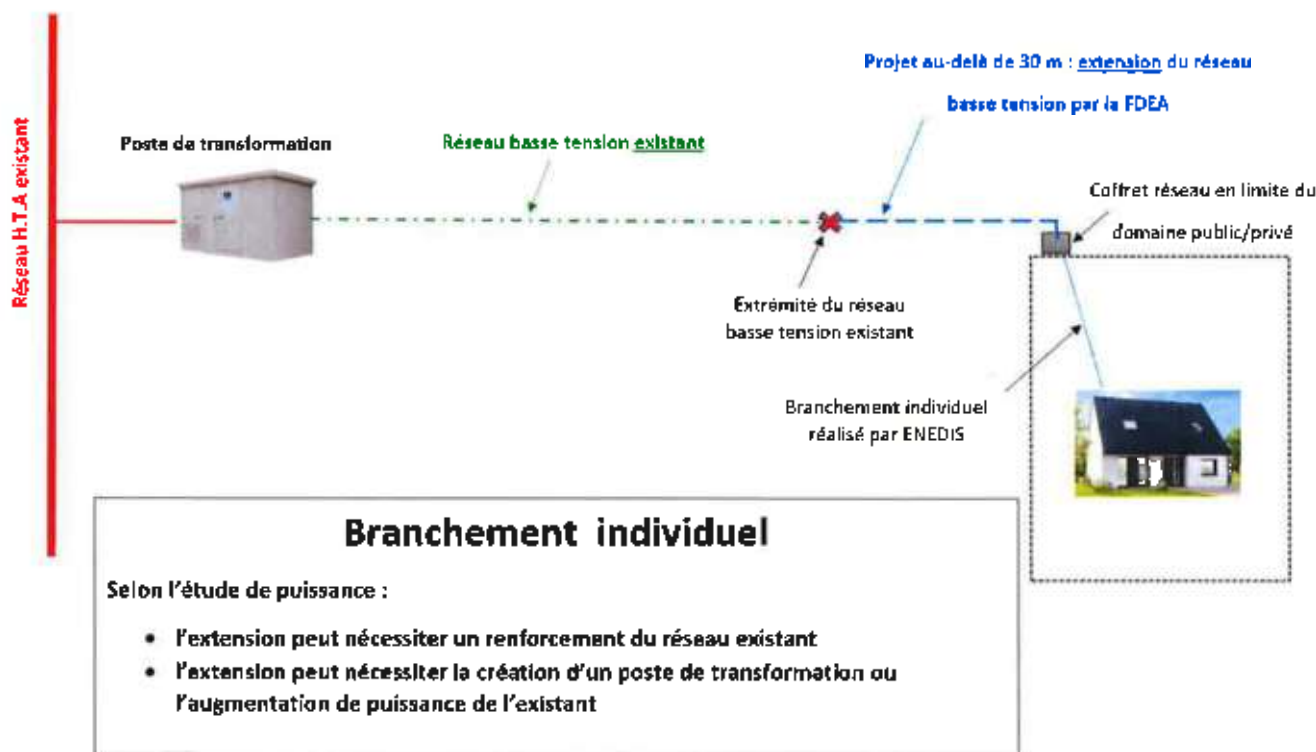
Sauf contraintes techniques spécifiques les raccordements sont exclusivement effectués en technique souterraine ou discrète.

Aucune extension du réseau électrique ne sera réalisée sans le génie civil des communications électroniques

A) DÉFINITION :

Un raccordement peut comporter deux parties :

- 1) L'extension du réseau public de distribution nécessaire au raccordement du demandeur depuis laquelle pourront ultérieurement être raccordés d'autres utilisateurs.
- 2) Le branchement, à l'usage exclusif du demandeur, ouvrage reliant le réseau de distribution public d'électricité à l'installation privée ; le branchement est à la charge du demandeur et est réalisé par Enedis.



B) PARTICIPATION AUX RACCORDEMENTS

- 1) LOCAUX NEUFS À USAGE D'HABITATION : Avec délivrance de documents d'urbanisme par la CCU (Collectivité en Charge de l'Urbanisme)

Participations des communes : sur la base d'un coût forfaitaire de 100 Euros par ml, par tranches cumulables :

- 10% pour les 40 premiers mètres
- 15% de 41 à 80 mètres
- 20% de 81 à 120 mètres
- 25% de 121 à 160 mètres

Pour les extensions supérieures à 160 mètres : les longueurs 160 m donnent lieu à une participation égale à 60% sur la base du coût réel moyen au mètre linéaire de l'opération.

S'il est nécessaire d'installer un poste de transformation, quelle que soit la longueur du raccordement, s'ajoute au calcul pour la participation 25 % du coût de l'équipement mis en place.

Ces participations sont calculées HT (provisoire, définitive).

Exemple : Extension 200 m

Coût de l'opération : Terrassement et câblage : 25 000 €

Poste de transformation : 5 000 €

Coût total opération : 30 000 €.

Calcul de la participation :

- 10% pour les 40 premiers mètres : 400 €
- 15% de 41 à 80 mètres : 600 €
- 20% de 81 à 120 mètres : 800 €
- 25% de 121 à 160 mètres : 1 000 €

Total 160 m : 2 800 €

40 m au-delà de 160 m = $25\,000 / 200\text{ m} = 125\text{ € /ml}$

125 € x 40 ml = 5 000 €

Participation de 60 % du demandeur sur ces 40 m = **3 000 €**

Total participation terrassement et câblage = 5 800 €

Total participation transformateur : 25 % de 5 000 € – 1 250 €

MOE : 5 % du montant du coût total de l'opération : 1 500 €

Total participation de l'opération : 5 800 + 1 250 + 1 500 = 8 550 €

2) LOCAUX ET OUVRAGES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

Exemples : Station de pompage, salle polyvalente, bâtiment technique, équipement sportif, centre de secours, etc...

Contributions des communes par tranches cumulables :

- 25 % du montant IIT de l'opération, poste compris, pour les 160 premiers mètres sur la base du coût réel moyen au mètre linéaire de l'opération.

- Au-delà de 160 mètres : 60% du montant HT de l'opération
la base du coût réel moyen au mètre linéaire de l'opération

Exemple : Extension 200 m

Coût de l'opération : Terrassement et câblage : 25 000 €

Poste de transformation : 5 000 €

Coût total opération : 30 000 €.

Calcul de la participation :

30 000 € : 200 m = 150 € /ml

Participation de 0 à 160 m : $(150 \text{ €} \times 160 \text{ ml}) \times 25 \% = 6\,000 \text{ €}$

Participation de 160 à 200 m : $(150 \text{ €} \times 40 \text{ ml}) \times 60 \% = 3\,600 \text{ €}$

Total participation travaux = 9 600 €

MOE : 5 % du montant du coût total de l'opération : **1 500 €**

Total participation de l'opération : 9 600 + 1 500 = 11 100 €

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

3) LOCAUX PROFESSIONNELS À USAGES INDUSTRIEL, COMMERCIAL, ARTISANAL OU AGRICOLE

a) Locaux neufs :

Participations aux communes sauf lorsque la délivrance du permis fait référence à l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme, **le demandeur devient le redevable.**

Participation par tranches cumulables, en fonction de l'éloignement depuis le réseau le plus proche, sur **la base du coût réel moyen au mètre linéaire de l'opération.**

- 20% pour les 200 premiers mètres
- 40% pour les 200 mètres suivants
- 60% au-delà de 400 mètres

S'il est nécessaire d'installer un poste de transformation, quelle que soit la longueur du raccordement, s'ajoute au calcul pour la participation 25 % du coût de l'équipement mis en place.

Ces participations sont IIT pour les communes (provisoire, définitive) et les contributions assujetties à la TVA pour les autres pétitionnaires (devis, facture).

b) Locaux existants :

Uniquement pour les augmentations de puissance supérieures à 36KVA :

- 60% du montant HT de l'opération, poste compris si nécessaire.

Contributions assujetties à la TVA (devis, facture).



4) VIABILISATION DE PARCELLES SUITE À OU DÉCLARATION PRÉALABLE (Lotissement)

Contributions des aménageurs :

- 60% du montant IIT de l'opération, poste compris si nécessaire.

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

5) LES ZONES D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

Contributions des aménageurs :

- 60% du montant HT de l'opération, poste compris si nécessaire.

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

6) AUTRES RACCORDEMENTS

Contributions des pétitionnaires :

Les raccordements individuels pour desserte de bâtiment existant ou d'équipement de type abri de jardin, habitation légère de loisir, irrigation, relais GSM, producteurs d'énergies, locaux neufs à usage d'habitation relevant de l'article L332-15 du code de l'urbanisme, etc... **ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.**

- 60% du montant HT de l'opération lorsque les travaux sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT).

Ou

- 100% du montant HT de l'opération pour les raccordements non éligibles à la PCT.

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

7) COFFRETS FORAINS :

Contributions des communes :

- 60 % du coût HT sur la base d'un montant plafond de 4 000 €.

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

III) PARTICIPATION À LA CHARGE DE LA FDEA DANS LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES :

Déplacement d'un poteau électrique intra-muros :

Dans le cas où son implantation gêne la réalisation d'une construction nouvelle ou son accès, après avis motivé du maire :

- 50% de prise en charge par la FDEA sur le montant IIT de l'opération.
- 50% sur le montant IIT de l'opération à la charge du demandeur, commune ou particulier.

Ces contributions sont assujetties à la TVA (devis, facture).

ZONE D'ÉLECTRIFICATION URBAINE

I) DEMANDE DE TRAVAUX

Les demandes de concours de la FDEA aux travaux d'enfouissement des lignes électriques dans les communes urbaines font l'objet d'une demande écrite des communes, présentée avant le 1^{er} novembre pour les travaux de l'année N+1.

Elles sont accompagnées des documents suivants :

- Extrait de plan cadastral définissant la zone à traiter.
- Fiche de renseignements précisant : les coordonnées du représentant communal à contacter, le contexte des travaux (coordination avec assainissement, voirie ou autre...), la date probable de réalisation et, d'une manière générale, tout renseignement utile au bon déroulement de l'opération.

II) FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de dissimulation des lignes électriques BT et HTA dans les communes urbaines sont financés par :

- Une participation d'ENEDIS selon les dispositions de l'article 8 du contrat de concession. Celle-ci s'applique aux réseaux BT et HTA.
- Un prélèvement du produit du terme B de la redevance d'investissement R2 des communes urbaines, le pourcentage du taux de prélèvement est fixé par l'assemblée délibérante.
- La part investie par la FDEA du produit du terme B de la redevance d'investissement R2.

Une participation financière des communes à hauteur de 60 % du coût hors taxe des travaux de câblage réalisés.

- Une participation financière des communes à hauteur de 100 % du coût hors taxe des travaux de génie civil.

III) PROGRAMMATION DES TRAVAUX

La priorité des projets est donnée aux travaux :

- En coordination avec les travaux de voirie et réseaux divers (VRD).
- En cas de renforcement ou de restructuration des réseaux électriques par le concessionnaire.

- Selon l'ancienneté de la demande déposée conformément au I).

- Dans la limite des crédits disponibles définis au II), au-delà de l'enveloppe disponible de l'année N, le coût total hors taxe des travaux (sans subvention de la FDEA) sera facturé à la commune.

**La FDEA est maître de la technique utilisée pour
tous les travaux qu'elle effectue.**

**Toute étude non suivie de travaux dans un délai maximum de 24 mois à compter
de la réception de la demande ou abandonnée sera facturée aux demandeurs.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
 Nombre de Membres présents : 40
 Nombre de Membres excusés : 22
 Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
 Pour : 52
 Contre :
 Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kévin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe - SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND Yvon - DENNEVAL Jean

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François - DEBAIFFER Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCALUGA François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

APRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - ITUCCI Robert - WAFFLIARD Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain - PRÉVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy - WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René - PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEAU Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mmc JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mmc DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2020

Vu le budget primitif 2020,

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative n°1-2020 (*annexe*).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la décision modificative n°1-2020.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pâcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28



08263	FDEA	DM n°1 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28033 : Amortissement de frais d'inscription	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €
D-204411 : Subv nature org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	11 943,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 943,00 €
TOTAL D41 : Opérations patrimoniales	0,00 €	11 943,00 €	0,00 €	11 943,00 €
D-4581113 : CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581113 : CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45811138 : CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45811138 : CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45811139 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45811139 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45811141 : CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIER - RUES PRAGUE-VIGNES - SECTEUR	0,00 €	331,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45811141 : CE - TERRON SUR AISNE - VOUZIER - RUES PRAGUE-VIGNES - SECTEUR	0,00 €	331,98 €	0,00 €	0,00 €
D-45812003 : EP - BRUNEHAMEL - GRAND CHAMP - SECTEUR NORD OUEST	53 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812003 : EP - BRUNEHAMEL - GRAND CHAMP - SECTEUR NORD OUEST	53 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812012 : EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812012 : EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812017 : EP - MONTCORNET - FAINAISOTTE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812017 : EP - MONTCORNET - FAINAISOTTE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812034 : EP - NOYERS PONT MAUGIS - 10 PARCELLES - SECTEUR SEDAN	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812034 : EP - NOYERS PONT MAUGIS - 10 PARCELLES - SECTEUR SEDAN	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812035 : EP - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°1 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45812035 : EP - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812064 : EP - AUTHE - GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812064 : EP - AUTHE - GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812066 : EP - SAINTE MARIE - EGLISE, VANNIERS - SECTEUR SUD EST	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812066 : EP - SAINTE MARIE - EGLISE, VANNIERS - SECTEUR SUD EST	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812074 : EP - VIREUX MOLHAIN - JUSSIÈRE T1 - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	28 060,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812074 : EP - VIREUX MOLHAIN - JUSSIÈRE T1 - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	28 060,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812113 : EP - AVALX - CANONS - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	1 540,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812113 : EP - AVALX - CANONS - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	1 540,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812116 : EP - JUNIVILLE - MICRO CRECHE COSEC - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812116 : EP - JUNIVILLE - MICRO CRECHE COSEC - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812138 : EP - GLAIRE - LOTISSEMENT VILLETTE - URBAIN	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812138 : EP - GLAIRE - LOTISSEMENT VILLETTE - URBAIN	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D 45812153 : CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812153 : CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812154 : CE - GIVONNE - RUE DE LA VIEILLE VILLE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812154 : CE - GIVONNE - RUE DE LA VIEILLE VILLE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812159 : CE - SAINT LAURENT - RUE DU MUGUET - SECTEUR OMONT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812159 : CE - SAINT LAURENT - RUE DU MUGUET - SECTEUR OMONT	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812162 : CE - URBAIN - GIVET - PLACE DE LA GARE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812162 : CE - URBAIN - GIVET - PLACE DE LA GARE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812188 : CE - MAISONCELLE ET VILLERS - HAMEAU DE VILLERS - SECTEUR SEDAN	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812188 : CE - MAISONCELLE ET VILLERS - HAMEAU DE VILLERS - SECTEUR SEDAN	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812188 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA BELLE CROIX - SECTEUR SE	18 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812188 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA BELLE CROIX - SECTEUR SE	18 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812211 : EP - EVIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812211 : EP - EVIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT	0,00 €	21 600,00 €	0,00 €	0,00 €



08263
Code INSEE

FDEA
FDEA 050 00

DM n°1 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4581237 : EP - SAINT MARCEAU - RD 951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	910,80 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581237 : EP - SAINT MARCEAU - RD 951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	910,80 €	0,00 €	0,00 €
D-4581252 : CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE MALGACHE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581252 : CE - URBAIN - MONTHERME - RUE 42ème BRIGADE MALGACHE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458143 : CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES - SECTEUR URBAIN	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458143 : CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES - SECTEUR URBAIN	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458144 : CE - HAGNICOURT - MAISON HAUTE FILS NUS - AISNE ET PORICEN	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458144 : CE - HAGNICOURT - MAISON HAUTE FILS NUS - AISNE ET PORICEN	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458149 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458149 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458171 : CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	7 850,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458171 : CE - MARGNY - DEVANT LA MAIRIE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	7 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458182 : CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	170,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458182 : CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	170,38 €	0,00 €	0,00 €
D-458184 : CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SECTEUR OMONT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458184 : CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SECTEUR OMONT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581891 : CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MESANGES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581891 : CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MESANGES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581961 : CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SECTEUR OMONT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581961 : CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SECTEUR OMONT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582113 : CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 4582113 : CE - VIREUX MOLHAIN - RUE DU 18 JUIN - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-45821138 : CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €
TOTAL R 45821138 : CE - SECHEVAL - ROUTE DES MAZURES - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €
R-45821139 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU	0,00 €	0,00 €	188,00 €	0,00 €
TOTAL R 45821139 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE CLEMENCEAU	0,00 €	0,00 €	188,00 €	0,00 €
R-45822003 : EP - BRUNEHAMEL - GRAND CHAMP - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	53 760,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822003 : EP - BRUNEHAMEL - GRAND CHAMP - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	53 760,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263
Code INSEE

FDEA
FDEA 050 00

DM n°1 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45822012 : EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 700,00 €
TOTAL R 45822012 : EP - MARLEMONT - RUE PRINCIPALE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 700,00 €
R-45822017 : EP - MONTCORNET - FAINAISOTTE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL R 45822017 : EP - MONTCORNET - FAINAISOTTE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
R-45822034 : EP - NOYERS PONT MAUGIS - 10 PARCELLES - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822034 : EP - NOYERS PONT MAUGIS - 10 PARCELLES - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
R-45822035 : EP - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €
TOTAL R 45822035 : EP - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €
R-45822064 : EP - AUTHE - GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 45822064 : EP - AUTHE - GRAND RUE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-45822066 : EP - SAINTE MARIE - EGLISE, VANNIERS - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €
TOTAL R 45822066 : EP - SAINTE MARIE - EGLISE, VANNIERS - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €
R-45822074 : EP - VIREUX MOLHAIN - JUSSIÈRE T1 - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 060,00 €
TOTAL R 45822074 : EP - VIREUX MOLHAIN - JUSSIÈRE T1 - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 060,00 €
R-45822113 : EP - AVAUX - CANONS - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 540,00 €
TOTAL R 45822113 : EP - AVAUX - CANONS - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 540,00 €
R-45822116 : EP - JUNIVILLE - MICRO CRECHE COSEC - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 45822116 : EP - JUNIVILLE - MICRO CRECHE COSEC - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
R-45822136 : EP - GLAIRE - LOTISSEMENT VILLETTE - URBAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
TOTAL R 45822136 : EP - GLAIRE - LOTISSEMENT VILLETTE - URBAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
R-45822153 : CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 45822153 : CE - ECORDAL - RUE DE LA LULOTTERIE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-45822154 : CE - GIVONNE - RUE DE LA VIEILLE VILLE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 45822154 : CE - GIVONNE - RUE DE LA VIEILLE VILLE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-45822159 : CE - SAINT LAURENT - RUE DU MUGUET - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 45822159 : CE - SAINT LAURENT - RUE DU MUGUET - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
R-45822188 : CE - MAISONCELLE ET VILLERS - HAMEAU DE VILLERS - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €

(1) y compris les crédits à réaliser



06263	FDEA	
Code INSEE	FDEA 050 00	DM n°1 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45822188 : CE - MAISONCELLE ET VILLERS - HAMEAU DE VILLERS - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
R-45822188 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA BELLE CROIX - SECTEUR SE	0,00 €	0,00 €	18 600,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822188 : CE - TREMBLOIS LES CARIGNAN - RUE DE LA BELLE CROIX - SECTEUR SE	0,00 €	0,00 €	18 600,00 €	0,00 €
R-45822211 : EP - EVIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 600,00 €
TOTAL R 45822211 : EP - EVIGNY - POINT NOIR - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 600,00 €
R-458243 : CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES - SECTEUR URBAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	812,00 €
TOTAL R 458243 : CE - URBAIN - FLOING - ALLEE DES PAQUERETTES - SECTEUR URBAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	812,00 €
R-458244 : CE - HAGNICOURT - MAISON HAUTE FILS NUS - AISNE ET PORCEN	0,00 €	0,00 €	30 058,22 €	0,00 €
TOTAL R 458244 : CE - HAGNICOURT - MAISON HAUTE FILS NUS - AISNE ET PORCEN	0,00 €	0,00 €	30 058,22 €	0,00 €
R-458249 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212,00 €
TOTAL R 458249 : CE - URBAIN - WARCQ - RUE FOCH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212,00 €
R-458282 : CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170,38 €
TOTAL R 458282 : CE - SAINT MARCEAU - RD951 - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170,38 €
R-458284 : CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 458284 : CE - AIGLEMONT - RUE CHARLES DE GAULLE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-4582891 : CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MESANGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	812,00 €
TOTAL R 4582891 : CE - URBAIN - FLOING - RUES DES PINSONS ET MESANGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	812,00 €
R-4582961 : CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 4582961 : CE - LUMES - RUE DE MEZIERES "LE CHRIST" - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	137 380,00 €	189 406,18 €	122 606,22 €	174 652,38 €
Total Général		52 049,16 €		52 049,16 €



N° 11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de Membres excusés : 22
Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
Pour : 52
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kevin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe -
 SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND
 Yvon - DENNEVAL Jean
 SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André
 SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno
 SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François -
 DEBAIFFE Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCAIUGA François
 SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard
 SECTEUR AISNE ET PORCEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - ITUCCI Robert - WAFFIARD
 Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel -
 BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain -
 PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy -
 WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE
 Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU François - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MAHERBE René -
 PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 11/2020



Objet : COTISATION ANNUELLE – ASSOCIATION GEME (GRAND EST MOBILITÉ ÉLECTRIQUE)

Vu la délibération n°025/2019, décidant de l'adhésion de la FDEA à l'association **Grand Est Mobilité Electrique** pour une cotisation annuelle de **1 000,00 €**,

Vu l'appel de cotisation 2020 reçu le 2 avril 2020,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de régler cotisation annuelle de **1 000,00 €** à l'association **G.E.M.E.**

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zona le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



N° 12/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020**

Nombre de Membres en exercice : 85
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de Membres excusés : 22
Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
Pour : 52
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kévin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe – SIKORZINSKI Michel – POIROT Jean-Paul – RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND Yvon - DENNEVAL Jean

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI Jos - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc – MEIS Michel – MORLET Bruno

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol – DEWIT Didier

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis – DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François – DEBAIFFE Ghislain – THOMAS Daniel – MAUBANT Yves – SCIACCALUGA François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – MARTIN Claude

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph – GOTTRAND Jean-Marie – PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - ITUCCI Robert - WAFFLARD Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick – SCHUBER Jean-Claude – JOLY Aurélien – DURU Véronique – HENROT Alain - PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy – NEMERY Eddy - WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne – CHANTRIAUX François - LIBOTTE Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René - PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
M. SINET Michel à M. LIEBEAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



N° 12/2020

Objet : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 28 mars 2011 modifiée le 26 février 2015,

Vu la délibération n° 052/2016 du Comité Syndical relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération n° 033/2017 du Comité Syndical en date du 08 juin 2017,

Vu la délibération n° 053/2017 du Comité Syndical en date du 09 novembre 2017,

Vu la délibération n° 013/2018 du Comité Syndical en date du 15 mars 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le régime indemnitaire se composant de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

I.- Mise en place de l'IFSE

Cette indemnité sera versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel



N° 12/2020

A.- Les bénéficiaires

les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- Rédacteur
- Adjoint administratif
- Attaché
- Adjoint technique
- Agent de maîtrise
- Technicien
- Ingénieur

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maximums :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximums spécifiques.

- Catégories A (*Ingénieur, Attaché*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction	0	36 210 €	36 210 €
Groupe 2	Direction adjointe – Responsable de service	0	32 130 €	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'affaires – Chargé d'affaires (multi-activités)	0	25 500 €	25 500 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

- Catégories B (*Rédacteur, Technicien*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable de service	0	17 480 €	17 480 €
Groupe 2	Chargé d'affaires (multi-activités), Chef d'équipe	0	16 015 €	16 015 €
Groupe 3	Chargé d'affaires – Secrétaire – Assistant de direction	0	14 650 €	14 650 €



L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

- Catégories C (*Adjoint administratif, Adjoint technique, Agent de maîtrise*)

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef d'équipe – Assistant de direction – Chargé d'affaires	0	11 340 €	11 340 €
Groupe 2	Secrétaire – Agent de maintenance – Agent d'accueil – Agent polyvalent	0	10 800 €	10 800 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Encadrement
- Technicité et Expertise
- Sujétions particulières

C.- Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement

D.- Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service, l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement
- En cas de congé de longue maladie ou de longue durée, le versement de l'IFSE sera suspendu.

E.- Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

Le versement de l'IFSE sera mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

F.- Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

Les montants maxima évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.



N° 12/2020

II.- Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

A.- Les bénéficiaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire aux :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

les cadres d'emplois concernés sont les suivants :

- Rédacteur
- Adjoint administratif
- Attaché
- Adjoint technique
- Agent de maîtrise
- Technicien
- Ingénieur

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.A

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis par la délibération afférente à l'entretien professionnel. Ces montants ne sont pas reductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- Les résultats professionnels et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou l'aptitude à s'adapter à un emploi supérieur

- Catégories A (*Ingénieur, Attaché*)

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Direction	0	6 390 €	6 390 €
Groupe 2	Direction adjointe – Responsable de service	0	5 670 €	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'affaires – Chargé d'affaires (multi-activités)	0	4 500 €	4 500 €

- Catégories B (*Rédacteur, Technicien*)

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsable de service	0	2 380 €	2 380 €
Groupe 2	Expert – Chargé d'affaires (multi-activités)	0	2 185 €	2 185 €
Groupe 3	Chargé d'affaires – Secrétaire – Assistant de direction	0	1 995 €	1 995 €

- Catégories C (*Adjoint administratif, Adjoint technique, Agent de maîtrise*)

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef d'équipe – Assistant de direction – Chargé d'affaires	0	1 260 €	1 260 €
Groupe 2	Secrétaire – Agent de maintenance – Agent d'accueil – Agent polyvalent	0	1 200 €	1 200 €

C.- Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service, le C.I.A suivra le sort du traitement
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement
- En cas de congé de longue maladie ou de longue durée, le versement de l'IFSE sera suspendu.

D.- Périodicité de versement du complément indemnitaire

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

E.- Clause de revalorisation du C.I.A

Les montants maxima évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

III.- Les règles de cumul

L'I.F.S.E. et le C.I.A sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (P.F.R.),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut maintenir, à titre individuel, le montant versé antérieurement au RISFEPP.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide la mise en place du RIFSEEP selon les modalités susmentionnées.

Abroge la délibération n° 013/2018 en date du 15 mars 2018 instaurant ou modifiant le régime indemnitaire antérieurement.

Dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de la FDEA.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
 Nombre de Membres présents : 44
 Nombre de Membres excusés : 15
 Nombre de Membres absents : 26

Nombre de votants : 52
 Pour : 51
 Contre :
 Abstention : 1

Le comité, dûment convoqué par conseil individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMHES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kévin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe - SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCILLAND Yvon - DENNEVAL Jean
 SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André
 SECTEUR SUD EST : GROSSEILIN André - CROQUET Dominique - DEPUISSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno
 SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François - DEBAIFFE Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCATUGA François
 SECTEUR JUVILLE MACHAULT : MALVALX André - THOUMINE Bernard
 SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - ITUCCI Robert - WAFELARD Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain - PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy - WITTELAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérard - DUPONT Erienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René - PIC Jean-Yves - JOUPET Joris - DUPONT Jean-François - RAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBEAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUISSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



N° 13/2020

**Objet : PORTANT MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS SOUMIS
À DES SÚJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES
PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Le Maire/le Président, rappelle à l'assemblée :

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,
- Vu** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,
- Vu** le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire.

Sont considérés comme particulièrement mobilisés les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Article 2 :

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 euros.

Elle sera versée en 1 fois, sur la paie du mois de juin 2020.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ARDENNES

N° 13/2020

Article 3 :

La prime exceptionnelle est cumulée avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

La prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

Article 4 :

D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 5 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'adopter la prime exceptionnelle selon les modalités susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.69.45.28



N° 14/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de Membres excusés : 22
Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
Pour : 52
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMFS, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kévin - JOSEPH Else - COTREILLE Bruno - PONCIN Philippe
 SIKORZINSKI Michel POIROT Jean-Paul RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND
 Yvon - DENNEVAL Jean
 SECTEUR NORD OUEST : MERLIES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André
 SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc MEIS Michel MORLET Bruno
 SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol DEWIT Didier
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François
 DEBAILLE Ghislain - THOMAS Daniel MAUBANT Yves SCIACCALUGA François
 SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard
 SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien MARTIN Claude
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETTIQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - TUCCI Robert - WAFFLARD
 Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel -
 BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain -
 PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy -
 WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne - CHANTIRIAUX François - LIBOTTE
 Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BALLOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René -
 PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOULFAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLIES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBEAUX André

M. PETTIQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 qui impose d'évaluer les risques à tous les postes de travail. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique qui sera remis à jour chaque année ou lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail,

Vu le document unique de la FDEA présenté au CIISCT du centre de gestion et validé par ce dernier en date du 20 janvier 2017,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels est une obligation imposée par le Code du Travail dans sa partie IV applicable à la Fonction Publique Territoriale. Elle a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les agents, de les prioriser, de mettre en place des mesures de prévention afin d'éliminer ou réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Considérant que l'autorité territoriale (Président) est chargée d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité. De ce fait, il lui revient d'organiser au mieux la prévention dans sa collectivité afin que les agents travaillent en toute sécurité,

Considérant que la FDEA bénéficiera par cette adhésion de l'information et de la documentation générale diffusée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en matière de santé et de sécurité au travail, de la réception de fiches pratiques liées à la santé et sécurité au travail, la pré-étude de documents relatifs à la santé et sécurité au travail avant le passage en CT/CHS et de conseils en matière de prévention,

Vu les prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site par un conseiller de prévention seront quant à elles facturées en fonction du temps passé et l'objet de la demande,

Vu la délibération 018/2017 du 9 mars 2017,

Considérant que cette convention d'adhésion arrive à son terme, Monsieur le Président propose de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de renouveler la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, d'une durée de 3 ans, pour les missions de prévention des risques professionnels.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion, y compris les avenants éventuels, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pâcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



N° 15/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
 Nombre de Membres présents : 40
 Nombre de Membres excusés : 22
 Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
 Pour : 52
 Contre :
 Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kévin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe - SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND Yvon - DENNEVAL Jean

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François - DEBAIFFE Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCALUGA François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MAI VAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTFRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - ITUCCI Robert - WAFFLARD Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain - PREVOTLAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy - WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MAIHERBE René - PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEAU Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MAI VAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



Objet : CONVENTION D'ADHÉSION POUR LA MISSION D'INSPECTION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 (article 5) qui impose aux collectivités territoriales d'avoir un Agent Chargé des Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail :

- soit par désignation d'un agent de la collectivité assujetti d'une formation de 16 jours
- soit par conventionnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que la FDEA ne dispose pas de personnel qualifié pour ces missions d'inspection,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, parallèlement aux missions de prévention des risques professionnels, propose à l'Autorité Territoriale la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Il a pour missions de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, Monsieur le Président propose de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour cette prestation d'inspection et de conclure la convention d'adhésion à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail d'une durée de trois ans pour un montant de 120 € par année (en une seule fois la première année).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de conclure la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, d'une durée de 3 ans, pour la mission d'inspection et sécurité au travail d'un montant de 120 € par an (en seul règlement la 1^{ère} année).

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion, y compris les avenants éventuels, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures,
 Pour extrait certifié conforme
 LE PRÉSIDENT,
 Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
 D'ÉNERGIES DES ARDENNES
 Zone le Pêcher
 08440 LUMES
 Tél. 03.24.59.45.28



N° 16/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
 Nombre de Membres présents : 40
 Nombre de Membres excusés : 22
 Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
 Pour : 52
 Contre :
 Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kevin - JOSEPH Else - COTREJ I.F Bruno - PONCIN Philippe - SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCIAND Yvon - DENNEVAL Jean
 SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André
 SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno
 SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François - DEBAIFFE Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCALUGA François
 SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard
 SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - TUCCI Robert - WAFFIARD Dominique - KOCIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel - BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain - PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFÈVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy - WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Gérald - DUPONT Etienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE Jean-Pol - CLICHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIJOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René - PIC Jean-Yves - POUPET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFÈVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOCIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER



N° 16/2020

Objet : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL MODULO DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DU RHIN ET DE LA COMMUNE DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Le SIEIL, le SIDELO et le SIEM ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Locale (SPL) MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des Infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable. La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable, favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes et mutualiser les coûts de fonctionnement.

Dans ce contexte, le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (SDE 68) et la commune de Châlons en Champagne ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO comme suit :

NOM DE L'ENTITE	DEPARTEMENT	MONTANT PART CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS
Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin (SDE 68)	RHIN	9 500 €	95
Commune de Châlons en Champagne	MARNE	100 €	1

Le syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin devra souscrire au capital de la SPL à hauteur de 95 actions valant 100 € soit une participation totale de 9 500 €.

La commune de Châlons en Champagne devra souscrire au capital de la SPL à hauteur d'une action valant 100 € soit une participation totale de 100 €.

Ces entrées dans le capital de MODULO seront réalisées par l'émission d'actions nouvelles en numéraire.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir, conformément à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- autoriser le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et la commune de Châlons en Champagne à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus.
- autoriser la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L. 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur, du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et de la commune de Châlons en Champagne.
- approuver la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer les nouveaux actionnaires et la modification corrélative de ses statuts.
- autoriser la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
- autoriser le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.



N° 16/2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise et approuve toutes les modalités susmentionnées relative à l'entrée au capital de la SPL Modulo du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et de la commune de Châlons en Champagne.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



N° 17/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020

Nombre de Membres en exercice : 85
Nombre de Membres présents : 40
Nombre de Membres excusés : 22
Nombre de Membres absents : 23

Nombre de votants : 52
Pour : 52
Contre :
Abstention :

Le comité, dûment convoqué par courriel individuel en date du quatre juin deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à TUMES, le onze juin deux mil vingt, sous la présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : BONNE Francis - GENGOUX Kevin - JOSEPH Else - COTRELLE Bruno - PONCIN Philippe
 SIKORZINSKI Michel - POIROT Jean-Paul - RONDEAUX Gérard - POZZOBON Marco - BECARD Nicolas - MARCHAND
 Yvon - DENNEVAL Jean

SECTEUR NORD OUEST : MERLHES Marc - SCOLARI José - NORMAND Michel - DEPAIX Régis - LIEBAUX André

SECTEUR SUD EST : GROSSELIN André - CROQUET Dominique - DEPUSET Marc - MEIS Michel - MORLET Bruno

SECTEUR SEDAN : SPAZZI Bernard - OURY Jean-Pol - DEWIT Didier

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - CITERNE Jean-Louis - DECOBERT Philippe - SINET Luc - GOBERT François -
 DEBAIFFE Ghislain - THOMAS Daniel - MAUBANT Yves - SCIACCAIUGA François

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - MARTIN Claude

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - JOLY Daniel -

Absents excusés : 22

AFRIBO Joseph - GOTTRAND Jean-Marie - PETITQUEUX Dimitri - GRAUX Marcel - TUCCI Robert - WAFFLARD
 Dominique - KOZIUBA Michel - LUCE Jacques - LATOUR Alain - KUDLA Thierry - SIMON Didier - SINET Michel -
 BESTEL Bernard - ETIENNE Patrick - SCHUBER Jean-Claude - JOLY Aurélien - DURU Véronique - HENROT Alain -
 PREVOTEAUX François - BREVOT Dominique - AUBERT Denis - LEFEVRE Bruno

Absents : 23

DEMEUSY Serge - MOINE Eric - MOSER Marie-Josée - DUMONT Christophe - MARY Guy - NEMERY Eddy -
 WUILLAUME Christophe - DESPAS Gérard - COMPERE Géraud - DUPONT Etienne - CHANTRIAUX François - LIBOTTE
 Jean-Pol - CECCHI Robert - DURBECQ Daniel - MANSU Francis - BAIOT Serge - HUBERT Thierry - MALHERBE René -
 PIC Jean-Yves - POUPLET Joris - DUPONT Jean-François - BAUER Jean-Claude - DERUISSEUX Dominique

Procurations :

M. LEFEVRE Bruno à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOILEAU Guy à M. RONDEAUX Gérard
 M. LATOUR Alain à M. MERLHES Marc
 M. KOZIUBA Michel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BESTEL Bernard à M. LALLOUETTE Luc
 M. SINET Michel à M. LIEBAUX André

M. PETITQUEUX Dimitri à Mme JOSEPH Else
 M. JOLY Aurélien à M. MALVAUX André
 M. ETIENNE Patrick à M. DEPUSET Marc
 Mme DURU Véronique à M. SPAZZI Bernard
 M. SCHUBER Jean-Claude à M. SPAZZI Bernard
 M. HENROT Alain à M. OURY Jean-Pol

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

Objet : FIXATION DES MODALITÉS DE SCRUTIN DANS LE CADRE D'UNE VISIOCONFÉRENCE OU D'UNE AUDIOCONFÉRENCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et notamment ses articles 2 et 6,

Considérant que l'article 2 de l'ordonnance précitée dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent délibèrent valablement lorsqu'au moins le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté et autorise chaque membre à être porteur de 2 pouvoirs,

Considérant que l'article 5 de l'ordonnance précitée autorise la réunion à distance des organes délibérants des collectivités et de leurs groupements, par visioconférence ou le cas échéant par audioconférence,

Considérant la volonté du Président de réunir l'organe délibérant par visioconférence,

Considérant que la convocation précise les modalités techniques de cette réunion,

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,

Considérant la transmission du dossier aux membres du Comité de la FDEA,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Monsieur le Président propose de fixer les modalités suivantes pour la tenue de cette réunion et de toutes celles devant se tenir ultérieurement en visioconférence ou audioconférence :

- Que l'identification des participants est assurée par le système de visioconférence, la connexion se faisant à partir d'un lien envoyé sur la messagerie des élus,
- Que cette identification est confirmée par l'appel nominal réalisé en début de séance,
- Que les débats sont enregistrés afin que ceux-ci soient versés aux archives du Syndicat, disponible en audio à la demande et fassent l'objet d'une retranscription écrite.

De valider le principe que chaque élu présent en visioconférence transmette un pouvoir à chaque membre présent physiquement afin que le quorum en présentiel soit atteint cela dans la limite des règles de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de fixer les modalités de scrutin dans le cadre d'une visioconférence ou d'une audioconférence comme énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pâcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 18/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 71
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 13
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 10
<u>Nombre de procurations</u>	: 07
<u>Nombre de votants</u>	: 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de **M. Luc LALLOUETTE**, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard - REUTER Alain - BONNE François - FAUCHERON Arnaud - NOEL Jérôme - JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - LEPAGE Anaïs - MARY Guy - ESCOBAR André - PETROTTI Antoine - COTRELLE Bruno - DEPAS Gérard - LEROUX Didier - DUBOIS Jean-Pierre - JEUNESSE Steve - WAFFLARD Dominique - POIROT Jean-Paul - SIKORZINSKI Michel - GILLE Daniel - DEDION Bruno - AFRIBO Joseph - KOCIUBA Michel - REGNAULT DE MONTGON Inès - DUPUY Jérémy - MAHIEU Amaury - JALLET Yanick - NIVOIX Gaëtan - FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry - GHEZA Jacky - LATOUR Alain - NORMAND Michel - SCOLARI José - BOURGUIN Michel - HUBERT Thierry - SOMMELETTE Jean-Paul - BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - MASSART Brice - DUMANGE Dominique - LAURENT CHAUVET Pierre - DUPUIS Thierry - DESIMEUR Jérôme - VUIBERT Pierre - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos - MOZET Yves - BEAUDA Marie-Antoinette - OURY Jean-Pol - PETITPAS Denis - LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - RENVOY Jean-Pierre - PREVOTEAUX François - GOBERT François - HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard - LEGUAY Mireille - DANNEAUX Dominique - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BARREDA Jean-Marie - MICHEL Gilles - DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé - MUCCILLI Joseph - ITUCCI Robert - DURBECQ Daniel - BINET Denis - JUBEUX Laurent - MARCHAND Yvon - DENNEVAL Jean - LAMBLLOT Thierry - PENEL Chantal - LIEBEAUX André - GEORGES Benoît - LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge - PAPIER Anne - ORTILLON Jean-Claude - BISSEUX Bruno - JACQUES Hugues - BOUCHER Joël - RENOLLET Hubert - PONCELET Francis - PIC Jean-Yves - HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else
M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 18/2020

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient suite au renouvellement du Comité Syndical de procéder à la désignation de représentants à différents organismes extérieurs,

A main levée, avec l'assentiment unanime des délégués et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Procède à la désignation de ses représentants aux organismes extérieurs suivants :

SPL MODULO

Représentant : M. Luc LALLOUETTE

FSL du département des Ardennes

Représentant : M. Sébastien CHARLIER

CNAS

Délégué titulaire : M. Luc LALLOUETTE

Délégué suppléant : M. Sébastien CHARLIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 19/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 71
Nombre de Membres excusés : 13
Nombre de Membres absents : 10
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard – REUTER Alain – BONNE Francis – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – LEPAGE Anaïs – MARY Guy – ESCOBAR André – PETROTTI Antoine – COTRELLE Bruno – DEPAS Gérard – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – JEUNESSE Steve – WAFFLARD Dominique – POIROT Jean-Paul – SIKORZINSKI Michel – GILLE Daniel – DEDION Bruno – AFRIBO Joseph – KOCIUBA Michel – REGNAULT DE MONTGON Inès – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – JALLET Yanick – NIVOIX Gaëtan – FLAHAUT Jean-Luc
 SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry – GHEZA Jacky – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David
 SECTEUR SUD EST : DEPUISSET Marc – MASSART Brice – DUMANGE Dominique – LAURENT CHAUVET Pierre – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – RAGUET Jean-Paul
 SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos – MOZET Yves – BEAUDA Marie-Antoinette – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – LOIZON Bernard
 SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – RENVOY Jean-Pierre – PREVOTEAUX François – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard
 SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard – LEGUAY Mireille – DANNEAUX Dominique – PIEROT Chantal
 SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – AUBERT Denis
 SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BARREDA Jean-Marie – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé – MUCCILLI Joseph – ITUCCI Robert – DURBECQ Daniel – BINET Denis – JUBEUX Laurent – MARCHAND Yvon – DENNEVAL Jean – LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – LIEBEAUX André – GEORGES Benoît – LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge – PAPIER Anne – ORTILLON Jean-Claude – BISSEUX Bruno – JACQUES Hugues – BOUCHER Joël – RENOLLET Hubert – PONCELET Francis – PIC Jean-Yves – HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else
 M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
 M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
 M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
 M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
 Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
 M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 19/2020

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU PRÉSIDENT

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.

Il est donc proposé de :

Déléguer au Président les actes de gestion courante et attributions énumérés ci-après.

- prendre toutes les décisions fréquentes, urgentes et utiles au bon fonctionnement de la FDEA ;
- de contracter en cas de besoin des lignes de trésorerie et les opérations y afférentes sur la base d'un encours maximal de 1 million d'euros.
- réaliser la passation des contrats d'assurance, l'acceptation et le remboursement des indemnités ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ester en justice et représenter la FDEA devant les tribunaux de l'ordre administratif, civil ou pénal, et toutes instances judiciaires ou commissions consultatives existantes en droit français, pour tout recours engagé en première instance, appel ou cassation, ainsi que de valider et signer les mémoires de dépenses ;
- régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels est impliqué la FDEA ;
- créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, conclure des contrats à durée déterminée et définir les conditions de rémunération pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels sur des emplois permanents ;
- définir les différentes modalités de l'aménagement du temps de travail dans la FDEA ;
- créer et modifier les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement de la FDEA ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- autoriser au nom de la FDEA, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- conclure et signer les contrats, conventions, avenants, partenariats ou accords exclus du champ des marchés publics (qui font l'objet d'une délibération spécifique) ;
- solliciter des subventions
- signer tous les documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus ;

Il convient de préciser :

Que conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de signature pourra être donnée par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, au Directeur Général des Services et aux responsables de service par voie d'arrêté.

Que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des décisions prises en application de la présente délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délègue au Président les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUET

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 20/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 71
Nombre de Membres excusés : 13
Nombre de Membres absents : 10
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard - REUTER Alain - BONNE Francis - FAUCHERON Arnaud - NOEL Jérôme - JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - LEPAGE Anaïs - MARY Guy - ESCOBAR André - PETROTTI Antoine - COTRELLE Bruno - DEPAS Gérard - LEROUX Didier - DUBOIS Jean-Pierre - JEUNESSE Steve - WAFFLARD Dominique - POIROT Jean-Paul - SIKORZINSKI Michel - GILLE Daniel - DEDION Bruno - AFRIBO Joseph - KOCIUBA Michel - REGNAULT DE MONTGON Inès - DUPUY Jérémy - MAHIEU Amaury - JALLET Yanick - NIVOIX Gaétan - FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry - GHEZA Jacky - LATOUR Alain - NORMAND Michel - SCOLARI José - BOURGUIN Michel - HUBERT Thierry - SOMMELETTE Jean-Paul - BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUISSET Marc - MASSART Brice - DUMANGE Dominique - LAURENT CHAUVET Pierre - DUPUIS Thierry - DESIMEUR Jérôme - VUIBERT Pierre - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos - MOZET Yves - BEAUDA Marie-Antoinette - OURY Jean-Pol - PETITPAS Denis - LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy - DECOBERT Philippe - RENVOY Jean-Pierre - PREVOTEAUX François - GOBERT François - HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard - LEGUAY Mireille - DANNEAUX Dominique - PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - BALAVOINE Roger - BOUCHAT Jean-François - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc - BARREDA Jean-Marie - MICHEL Gilles - DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé - MUCCILLI Joseph - ITUCCI Robert - DURBECQ Daniel - BINET Denis - JUBEUX Laurent - MARCHAND Yvon - DENNEVAL Jean - LAMBLLOT Thierry - PENEL Chantal - LIEBEAUX André - GEORGES Benoît - LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge - PAPIER Anne - ORTILLON Jean-Claude - BISSEUX Bruno - JACQUES Hugues - BOUCHER Joël - RENOLLET Hubert - PONCELET Francis - PIC Jean-Yves - HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else
M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 20/2020

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU BUREAU SYNDICAL

Les statuts de la FDEA prévoient que le Comité Syndical conserve les attributions définies par les lois et règlements en vigueur et peut déléguer toutes les autres au Bureau Syndical.

L'article L. 5211-10 du CGCT permet au Comité Syndical de déléguer au Bureau Syndical, au Président, et aux Vice-Présidents ayant reçu délégation, une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- De l'approbation du compte administratif
- Des dispositions à caractère budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la FDEA
- De l'adhésion de la FDEA à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public
- Des dispositions portant en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des travaux, des attributions et des décisions du Bureau Syndical exercés par délégation et prises en application de la présente délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délègue au Bureau Syndical, les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 21/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 71
Nombre de Membres excusés : 13
Nombre de Membres absents : 10
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard – REUTER Alain – BONNE François – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – JOSEPH Elise – PETITQUEUX Dimitri – LEPAGE Anaïs – MARY Guy – ESCOBAR André – PETROTTI Antoine – COTRELLE Bruno – DEPAS Gérard – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – JEUNESSE Steve – WAFFLARD Dominique – POIROT Jean-Paul – SIKORZINSKI Michel – GILLE Daniel – DEDION Bruno – AFRIBO Joseph – KOCIUBA Michel – REGNAULT DE MONTGON Inès – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – JALLET Yanick – NIVOIX Gaëtan – FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry – GHEZA Jacky – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUISSET Marc – MASSART Brice – DUMANGE Dominique – LAURENT CHAUVET Pierre – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos – MOZET Yves – BEAUDA Marie-Antoinette – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – RENVOY Jean-Pierre – PREVOTEAUX François – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard – LEGUAY Mireille – DANNEAUX Dominique – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BARREDA Jean-Marie – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé – MUCCILLI Joseph – ITUCCI Robert – DURBECQ Daniel – BINET Denis – JUBEUX Laurent – MARCHAND Yvon – DENNEVAL Jean – LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – LIEBEAUX André – GEORGES Benoît – LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge – PAPIER Anne – ORTILLON Jean-Claude – BISSEUX Bruno – JACQUES Hugues – BOUCHER Joël – RENOLLET Hubert – PONCELET Francis – PIC Jean-Yves – HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Elise
M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 21/2020

Objet : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Afin d'assurer une gestion efficace des affaires de la FDEA et pour permettre une parfaite continuité de l'action engagée, M. le Président propose d'utiliser la faculté prévue au C.G.C.T. en matière de commande publique et demande aux membres du comité syndical de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Il est proposé :

* De déléguer à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, le lancement, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement :

- Des marchés subséquents aux accords-cadres toutes procédures confondues
- Des décisions concernant toutes modifications en cours d'exécution du marché (ex avenant) toutes procédures confondues
- De procéder à l'ouverture des plis pour les procédures inférieures aux seuils européens.

* De déléguer au Bureau Syndical pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution :

- Des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant compris entre 40 000 € H.T et les seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant compris entre 40 000 € H.T et les seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de services d'un montant compris entre 40 000 € H.T et les seuils européens.

* De déléguer à la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution :

- Des marchés et des accords-cadres de travaux supérieurs aux seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de fournitures supérieurs aux seuils européens.
- Des marchés et des accords-cadres de services supérieurs aux seuils européens.
- De procéder à l'ouverture des plis pour les procédures supérieures aux seuils européens

Que Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés ci-dessus-précisés ainsi que de procéder à leur signature.

Que lors de chaque réunion du Comité Syndical, Monsieur le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

N° 21/2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délègue à Monsieur le Président, au Bureau Syndical et la Commission d'Appel d'Offres les actes et attributions de l'assemblée délibérante comme indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone la Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 22/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 71
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 13
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 10
<u>Nombre de procurations</u>	: 07
<u>Nombre de votants</u>	: 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard – REUTER Alain – BONNE Francis – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – LEPAGE Anaïs – MARY Guy – ESCOBAR André – PETROTTI Antoine – COTRELLE Bruno – DEPAS Gérard – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – JEUNESSE Steve – WAFFLARD Dominique – POIROT Jean-Paul – SIKORZINSKI Michel – GILLE Daniel – DEDION Bruno – AFRIBO Joseph – KOCIUBA Michel – REGNAULT DE MONTGON Inès – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – JALLET Yanick – NIVOIX Gaëtan – FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry – GHEZA Jacky – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – MASSART Brice – DUMANGE Dominique – LAURENT CHAUVET Pierre – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos – MOZET Yves – BEAUDA Marie-Antoinette – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – RENVOY Jean-Pierre – PREVOTEAUX François – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard – LEGUAY Mireille – DANNEAUX Dominique – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BARREDA Jean-Marie – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé – MUCCILLI Joseph – ITUCCI Robert – DURBECQ Daniel – BINET Denis – JUBEAUX Laurent – MARCHAND Yvon – DENNEVAL Jean – LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – LIEBEAUX André – GEORGES Benoît – LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge – PAPIER Anne – ORTILLON Jean-Claude – BISSEUX Bruno – JACQUES Hugues – BOUCHER Joël – RENOLLET Hubert – PONCELET Francis – PIC Jean-Yves – HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else

M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc

M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre

M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme

M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José

Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel

M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 22/2020

Objet : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Comité Syndical en date du 10 septembre 2020 constatant l'élection du Président et de sept Vice-Présidents,

Vu les arrêtés portant délégation de fonction à Madame/Messieurs les Vice-Présidents,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Président est fixé, de droit, à 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la FDEA,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents est fixé, de droit, à 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la FDEA,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et Vice-Présidents en exercice,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer un taux de 100 % de l'indemnité maximale pouvant être perçue pour le Président et les Vice-Présidents de la FDEA (annexe 1),

Dit que les indemnités seront dues à compter du 10 septembre 2020,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

ANNEXE 1
TABEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS

FONCTION	NOM PRÉNOM	INDICE BRUT TERMINAL DE L'ÉCHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
		TAUX APPLIQUÉ	TAUX DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION
Président	LALLOUETTE Luc	100 %	37,41 %
1 ^{er} Vice-Président	CHARLIER Sébastien	100 %	18,70 %
2 ^{ème} Vice-Président	MALVAUX André	100 %	18,70 %
3 ^{ème} Vice-Président	ETIENNE Teddy	100 %	18,70 %
4 ^{ème} Vice-Président	DEPUISSET Marc	100 %	18,70 %
5 ^{ème} Vice-Président	LAMBLOT Thierry	100 %	18,70 %
6 ^{ème} Vice-Président	HIBLOT Sébastien	100 %	18,70 %
7 ^{ème} Vice-Président	JOSEPH Elise	100 %	18,70 %

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le 22/09/2020

ID : 008-200047389-20200910-22_2020-DE



N° 23/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 71
Nombre de Membres excusés : 13
Nombre de Membres absents : 10
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de M. Luc LALLOUETTE, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard – REUTER Alain – BONNE Francis – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – LEPAGE Anaïs – MARY Guy – ESCOBAR André – PETROTTI Antoine – COTRELLE Bruno – DEPAS Gérard – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – JEUNESSE Steve – WAFFLARD Dominique – POIROT Jean-Paul – SIKORZINSKI Michel – GILLE Daniel – DEDION Bruno – AFRIBO Joseph – KOCIUBA Michel – REGNAULT DE MONTGON Inès – DUPUY Jérémie – MAHIEU Amaury – JALLET Yanick – NIVOIX Gaëtan – FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry – GHEZA Jacky – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUISSET Marc – MASSART Brice – DUMANGE Dominique – LAURENT CHAUVET Pierre – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos – MOZET Yves – BEAUDA Marie-Antoinette – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – RENVOY Jean-Pierre – PREVOTEAUX François – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard – LEGUAY Mireille – DANNEAUX Dominique – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BARREDA Jean-Marie – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé – MUCCILLI Joseph – ITUCCI Robert – DURBECQ Daniel – BINET Denis – JUBEUX Laurent – MARCHAND Yvon – DENNEVAL Jean – LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – LIEBEAUX André – GEORGES Benoît – LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge – PAPIER Anne – ORTILLON Jean-Claude – BISSEUX Bruno – JACQUES Hugues – BOUCHER Joël – RENOLLET Hubert – PONCELET Francis – PIC Jean-Yves – HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else
M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 23/2020

Objet : FRAIS D'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL OU FRAIS DE MISSION DES ÉLUS

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 accordant aux élus, en plus des indemnités de fonction, le remboursement de certaines dépenses particulières,

Considérant qu'il s'agira de tous les frais exposés dès lors qu'ils apparaissent nécessaires à l'exécution d'un mandat spécial et aux missions accomplies dans l'intérêt de la FDEA, conférés par l'autorité territoriale,

Considérant que le mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables,

Considérant qu'en plus des indemnités de fonction, la loi prévoit d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières, à savoir :

L'élu devra posséder un ordre de mission établi préalablement à son départ par l'autorité territoriale, comportant le motif du déplacement, les dates de départs et de retour ainsi que le moyen de déplacement utilisé,

Le remboursement des frais de séjour, d'hébergement, de restauration et de transport sera effectué dans les conditions applicables aux agents de la FDEA et selon les conditions de la délibération en vigueur à la FDEA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder au remboursement des frais de mission ou de mandat spécial des élus dans le respect des conditions susmentionnées et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 24/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 71
Nombre de Membres excusés : 13
Nombre de Membres absents : 10
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 76

Le Comité Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du premier septembre deux mille vingt, s'est réuni le dix septembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi, au siège de la Fédération à LUMES, sur invitation de **M. Luc LALLOUETTE**, Président sortant.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : DESIRONT Gérard – REUTER Alain – BONNE Francis – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – LEPAGE Anaïs – MARY Guy – ESCOBAR André – PETROTTI Antoine – COTRELLE Bruno – DEPAS Gérard – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – JEUNESSE Steve – WAFFLARD Dominique – POIROT Jean-Paul – SIKORZINSKI Michel – GILLE Daniel – DEDION Bruno – AFRIBO Joseph – KOCIUBA Michel – REGNAULT DE MONTGON Inès – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – JALLET Yanick – NIVOIX Gaëtan – FLAHAUT Jean-Luc

SECTEUR NORD OUEST : KUDLA Thierry – GHEZA Jacky – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David

SECTEUR SUD EST : DEPUISSET Marc – MASSART Brice – DUMANGE Dominique – LAURENT CHAUVET Pierre – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN : NOBRE Carlos – MOZET Yves – BEAUDA Marie-Antoinette – OURY Jean-Pol – PETITPAS Denis – LOIZON Bernard

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – RENVOY Jean-Pierre – PREVOTEAUX François – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard – LEGUAY Mireille – DANNEAUX Dominique – PIEROT Chantal

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – BARREDA Jean-Marie – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Absents excusés : 13

BECKRICH Hervé – MUCCILLI Joseph – ITUCCI Robert – DURBECQ Daniel – BINET Denis – JUBEUX Laurent – MARCHAND Yvon – DENNEVAL Jean – LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – LIEBEAUX André – GEORGES Benoît – LAPORTE Brice

Absents : 10

DEMEUSY Serge – PAPIER Anne – ORTILLON Jean-Claude – BISSEUX Bruno – JACQUES Hugues – BOUCHER Joël – RENOLLET Hubert – PONCELET Francis – PIC Jean-Yves – HIBLOT Olivier

Procurations : 7

M. BECKRICH Hervé à Mme JOSEPH Else
M. DURBECQ Daniel à M. LALLOUETTE Luc
M. BINET Denis à M. DUBOIS Jean-Pierre
M. MARCHAND Yvon à M. NOEL Jérôme
M. LAMBLLOT Thierry à M. SCOLARI José
Mme PENEL Chantal à M. BOURGUIN Michel
M. LIEBEAUX André à M. SOMMELETTE Jean-Paul

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 24/2020

Objet : INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR DE LA FDEA

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité versée au Comptable des Finances Publiques assurant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Considérant que cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses,

Il est proposé d'accorder le versement de cette indemnité au taux de 100 % en faveur de Madame Anne LAVIOLETTE, Trésorière des Finances Publiques de la FDEA.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de l'indemnité de conseil de Madame Anne LAVIOLETTE, Trésorière, à 100 % pour la durée de sa gestion et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 25/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de votants : 13
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 0

Le Bureau, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-trois octobre deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le cinq novembre deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 13

MM. les Membres du Bureau :

LALLOUETTE Luc (Président) - CHARLIER Sébastien (1^{er} Vice-Président) - MALVAUX André (2^{ème} Vice-Président) - ETIENNE Teddy (3^{ème} Vice-Président) - DEPUSET Marc (4^{ème} Vice-Président) - LAMBLLOT Thierry (5^{ème} Vice-Président) - KOCIUBA Michel (SAULT LES RETHEL) - NOEL Jérôme (BOGNY SUR MEUSE) - DUPUY Jérémie (VILLERS SEMEUSE) - THOUMINE Bernard (secteur JUNIVILLE MACHAULT) - AFRIBO Joseph (RETHEL) - NORMAND Michel (secteur NORD OUEST) - RENVOY Jean-Pierre (secteur OMONT)

Absents excusés : 2

HIBLOT Olivier (6^{ème} Vice-Président) - PREVOTEAUX François (secteur de OMONT)

Absents : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 25/2020

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2020 01 EREPFT VDM FDEA RELATIF AUX ÉTUDES ET TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION, DE CONSTRUCTION DE GÉNIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DES COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°21/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Ce marché concerne :

- les travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique basse (BT) et moyenne tension (HTA) pour des travaux de raccordement, de renforcement et d'aménagement esthétiques.
- les travaux sur des installations communales d'éclairage public.
- les travaux sur les ouvrages de communications électroniques.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2020 (titulaire : VIGILEC), il a été décidé de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Cet accord-cadre à bons de commande passé pour une durée de 4 ans ferme en procédure adaptée a été établi selon les seuils suivants :

- Montant minimum : 1 000 000 € pour la durée du marché
- Montant maximum : 5 000 000 € pour la durée du marché

L'avis public d'appel à la concurrence a été envoyé au MATOT BRAINE le 31 août 2020 et publié le même jour sur la plate-forme de dématérialisation (marches-securises.fr).

La remise des plis électroniques a été fixée au 14 octobre 2020 à 12h00.

Il est proposé d'attribuer ce marché au candidat arrivé en tête, à savoir :

**SPIE CITYNETWORKS
RUE DE LA VIEILLE EGLISE
08440 LUMES
Siret 43408539500029**

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer l'accord-cadre à la société SPIE CITYNETWORKS - 08440 LUMES

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**Fédération Départementale
d'Énergies des Ardennes**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 26/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de votants : 13
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 0

Le Bureau, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-trois octobre deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le cinq novembre deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LAI LOUETTE, Président.

Présents : 13

MM. les Membres du Bureau :

LALLOUETTE Luc (Président) - CHARLIER Sébastien (1^{er} Vice-Président) - MALVAUX André (2^{ème} Vice-Président) - ETIENNE Teddy (3^{ème} Vice-Président) - DEPUSET Marc (4^{ème} Vice-Président) - LAMBLOT Thierry (5^{ème} Vice-Président) - KOCIUBA Michel (SAULT LES RETHEL) - NOEL Jérôme (BOGNY SUR MEUSE) - DUPUY Jérémy (VILLERS SEMEUSE) - THOUMINE Bernard (secteur JUNIVILLE MACHAULT) - AFRIBO Joseph (RETHEL) - NORMAND Michel (secteur NORD OUEST) - RENVOY Jean-Pierre (secteur OMONT)

Absents excusés : 2

HIBLOT Olivier (6^{ème} Vice-Président) - PREVOTEAUX François (secteur de OMONT)

Absents : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 26/2020

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2020 04 MATÉRIEL EP FDEA RELATIF À LA FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°21/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Ce marché concerne l'achat de matériel électrique nécessaire au fonctionnement du service en régie « entretien d'éclairage public ».

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 janvier 2021 (titulaire : CGED), il a été décidé de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Cet accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée et pour une durée de 2 ans ferme a été établi selon les seuils suivants :

- Montant minimum : 60 000 € pour la durée du marché
- Montant maximum : 213 000 € pour la durée du marché

L'avis public d'appel à la concurrence a été envoyé au MATOT BRAINE le 05 octobre 2020 et publié le même jour sur la plate-forme de dématérialisation (marches-securises.fr).

La remise des plis électroniques a été fixée au 30 octobre 2020 à 12h00.

Il est proposé d'attribuer ce marché au candidat arrivé en tête, à savoir :

**CGE Distribution Siège
15/17 boulevard du général de Gaulle
92120 MONTROUGE
(Agence : 59, RUE D'ETION, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES)**

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer l'accord-cadre à la société **CGE Distribution - 92120 MONTROUGE**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
LUC LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

***Fédération Départementale
d'Energies des Ardennes***



***Rapport annuel
Service de maintenance de l'éclairage public.***

Exercice 2019

Rappelons que les Communes sont soumises au Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux articles L1321-2 et L1321-9 et aux statuts de la FDEA, la Commune a la possibilité de transférer la compétence « Eclairage Public » totalement ou partiellement. La partie de la compétence relative à la maintenance de l'éclairage public peut être conservée par la Commune.

Réparties sur les 8 secteurs d'énergies qui composent le territoire de la FDEA, 410 communes rurales sur 430 nous ont transféré à ce jour la compétence Eclairage Public dans son intégralité (soit plus de 95%).

En complément, la FDEA intervient également à titre exceptionnel sur 9 des 34 communes urbaines du département.

Les 37 500 points lumineux et les réseaux associés sont pris en charge par la FDEA qui réalise en interne la maintenance et qui confie les travaux d'investissement à des entreprises attributaires de marchés publics, participant ainsi au soutien de l'activité économique locale.

Ce rapport représente un bilan d'activité du service de maintenance de la FDEA à la maille de ces 419 communes.

I. INDICATEURS TECHNIQUES

A. Présentation du service :

Les principales missions du service :

- Maintenance préventive : Travaux de maintenance permettant de réduire la probabilité de défaillance des installations d'éclairage public. Ils permettent de vérifier le bon fonctionnement du parc, notamment par des visites nocturnes afin de prévenir les risques de pannes.
- Maintenance curative : Travaux de maintenance ayant pour objectif de rétablir les installations d'éclairage public à la suite d'événements non prévus. En cas de dysfonctionnements observés par la commune, celle-ci peut effectuer une demande d'intervention auprès des services de la FDEA.
- Conseil sur l'évolution et l'optimisation de l'éclairage public
- Gestion des sinistres : La Fédération gère également les sinistres qui résultent d'accidents ou d'actes de vandalisme.

Ce service est proposé aux communes sous forme d'une redevance annuelle établie en fonction du nombre de points lumineux et d'armoires de commandes recensés sur la commune.

Cette organisation mutualisée permet aux collectivités de maintenir leurs installations en bon état de fonctionnement, de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et de garantir des interventions sur le réseau dans de bonnes conditions de sécurité.

Les agents du Pôle Eclairage Public :

Maquin loïc : Responsable de pôle loic.maquin@fdea.fr

Taton stéphane : chargé d'affaires éclairage public / responsable d'équipe (régie nord) : stephane.taton@fdea.fr

Czerkawski cyrille : chargé d'affaires éclairage public / responsable d'équipe (régie sud) : cyrille.czerkawski@fdea.fr

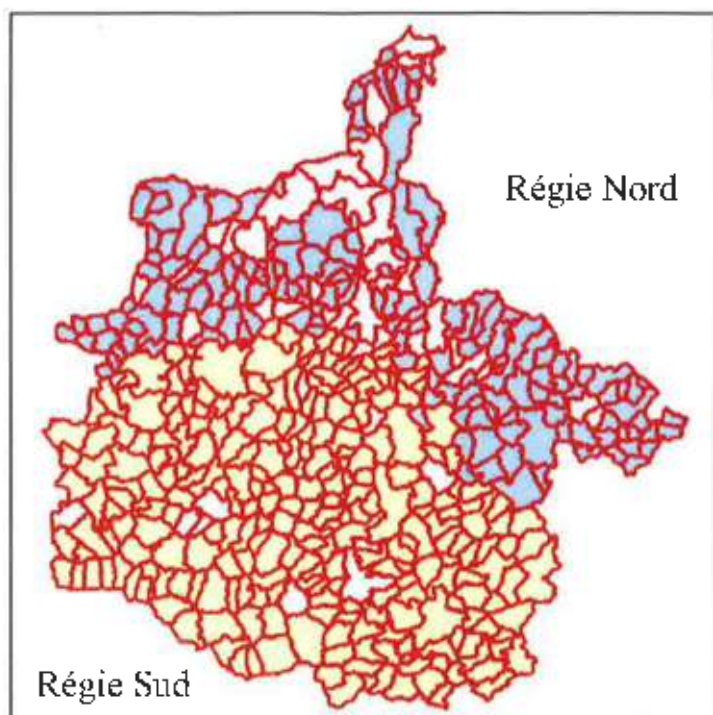
Debry alain : agent de maintenance (régie nord)

Husson sylvain : agent de maintenance (régie nord)

Fery alain : agent de maintenance (régie sud)

Fery dylan : agent de maintenance (régie sud)

Le service de maintenance « éclairage public » de la FDEA intervient en régie sur les 8 secteurs qui composent le territoire des Ardennes :



Les moyens techniques :

Chacune de nos équipes dispose de tout le matériel adéquat et nécessaire à la bonne réalisation de leurs missions :

- Camions « nacelle avec cellule atelier »
- Outillages isolés
- Vêtements isolés

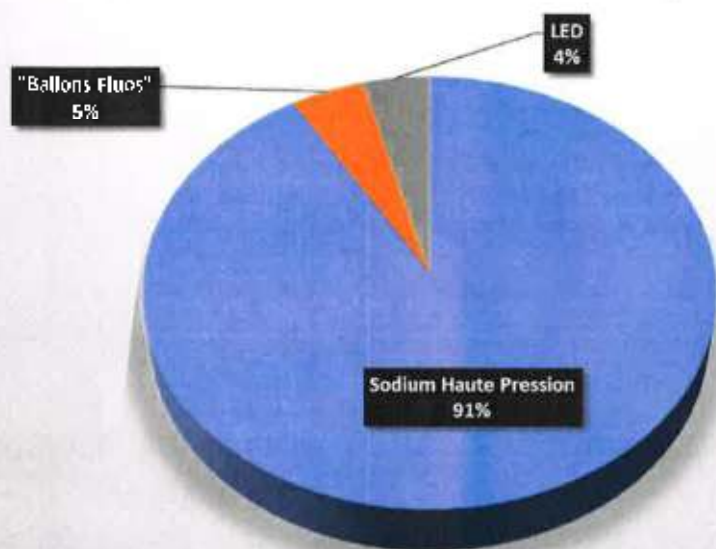
La régie Nord dispose d'un garage atelier situé sur la commune de Lumcs.
La régie Sud est basée sur la commune de Ballay.



Nos techniciens disposent en outre d'un véhicule de service afin de procéder rapidement aux éventuelles mises en sécurité.

B. Les différents types de sources lumineuses

Type de sources lumineuses sur le territoire de la FDEA

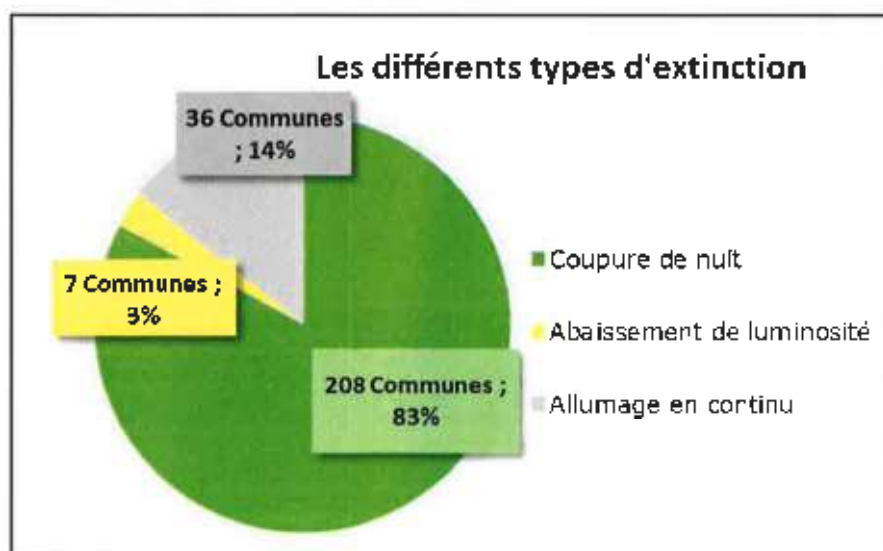


La commercialisation des sources BF (vapeur de mercure) et des sources mixtes est interdite depuis le 14 Avril 2015 (Directive EuP 2005/32/EC).

C/ Extinction de nuit

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus d'une campagne réalisée sur la totalité des communes adhérentes à la FDEA (soit 463 communes).

Sur les 463 communes interrogées, 54% des communes ont répondu à notre enquête soit 251 communes.



Les enjeux économiques et environnementaux autour de l'éclairage public sont aujourd'hui devenus essentiels.

- ❖ Réaliser des économies budgétaires
- ❖ Limiter la consommation d'énergie
- ❖ Protéger la biodiversité
- ❖ Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine
- ❖ Préserver le ciel nocturne
- ❖ Pour respecter la loi



D / Le service en quelques chiffres

Au gré de leurs interventions, nos équipes de maintenance ont parcouru cette année près de 40 000km afin d'assurer leurs missions de maintenance

En 2019, nos équipes de maintenance ont effectué près de 1300 interventions réparties de la façon suivante :

	Régie Sud	Régie Nord	Total annuel
Maintenance annuelle	241	116	357
Intervention ponctuelle	216	418	634
Interventions sur panne	53	56	109
Réglage d'horloge	38	32	70
Petit travaux	41	51	92
Total	589	673	1 262

Pour cette année 2019, les équipes de la FDEA ont également traité 57 sinistres et procédé au remplacement de 53 luminaires irréparables.

II. INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DESIGNATION	MONTANT
Carburant	24 777€
Assurances	2 556€
Entretien des véhicules	14 224€
Personnel	197 075€
Fournitures de matériel électrique	138 157€
Equipement, outillage et vêtement	4 813€
Matériels et prestations liés au sinistre / irréparable	140 215€
Location de locaux	14 463€
Formation, logiciels	1 839€
Divers (fournitures administratives, ordures ménagères, téléphonique, licence...)	2 690€
Dotation aux amortissements	41 798€
Total	582 606€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

DESIGNATION	MONTANT
Redevance communes rurales	300 349€
Redevance communes urbaines	77 168€
Remboursement de sinistres prestations de régie	194 902€
Total	572 419€

Résultat de l'exercice : - 10 187€.

Le Président,

LALLOUETTE Luc

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 27/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

BUREAU SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de Membres en exercice</u>	: 15
<u>Nombre de Membres présents</u>	: 13
<u>Nombre de votants</u>	: 13
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 2
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 0

Le Bureau, dûment convoqué par courriel individuel en date du vingt-trois octobre deux mil vingt, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES, le cinq novembre deux mil vingt, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : 13

MM. les Membres du Bureau :

LALLOUETTE Luc (Président) - CHARLIER Sébastien (1^{er} Vice-Président) - MALVAUX André (2^{ème} Vice-Président) - ETIENNE Teddy (3^{ème} Vice-Président) - DEPUISSET Marc (4^{ème} Vice-Président) - LAMBLOT Thierry (5^{ème} Vice-Président) - KOCIUBA Michel (SAULT LES RETHEL) - NOEL Jérôme (BOGNY SUR MEUSE) - DUPUY Jérémie (VILLERS SEMEUSE) - THOUMINE Bernard (secteur JUNIVILLE MACHAULT) - AFFRIBO Joseph (RETHEL) - NORMAND Michel (secteur NORD OUEST) - RENVOY Jean-Pierre (secteur OMONT)

Absents excusés : 2

HIELOT Olivier (6^{ème} Vice-Président) - PREVOTEAUX François (secteur de OMONT)

Absents : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHARLIER

N° 27/2020

Objet : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ACCORD-CADRE N°2020_02 IRVE FDEA RELATIF A LA FOURNITURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°21/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Ce marché concerne la fourniture et la livraison de bornes de recharge pour véhicules électriques à acquérir dans le cadre du déploiement d'un réseau de bornes sur le territoire départemental.

Cet accord-cadre à bons de commande est conclu pour deux ans fermes et établi selon les seuils suivants :

- Montant minimum : 300 000 € pour la durée du marché
- Montant maximum : sans maxi

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JOUE, au BOAMP le 24 aout 2020, au JAL (Matot Braine) le 24 aout 2020 et mis en ligne du DCE sur la plate-forme de dématérialisation marches-securises.fr le 24 aout 2020.

La remise des plis a été fixée au 30 septembre 2020 à 12h00

Conformément au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 12 octobre 2020 décide d'attribuer ce marché au candidat arrivé en tête, à savoir :

NEXANS Power Accessories France
ZONE INDUSTRIELLE - BP 17
08350 DONCHERY
Mail : contact.agicity@nexans.com
SIRET : 444 384 366 00035

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres attribuant l'accord-cadre à la société **NEXANS Power Accessories France - 08350 DONCHERY**.

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Sulvent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 28/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de Membres excusés	: 26
Nombre de Membres absents	: 30
Nombre de procurations	: 10
Nombre de votants	: 40
Nombre de non votants	: 01

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 28/2020

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2020

Vu le budget primitif 2020,

Vu la décision modificative n°1-2020,

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative n°2-2020 (*annexe*).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte la décision modificative n°2-2020.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28



08263	FDEA	DM n°2 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-45811098 : EP - HANNOGNE ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SECTEUR OMONT	0,00 €	83 654,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45811098 : EP - HANNOGNE ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SECTEUR OMONT	0,00 €	83 654,50 €	0,00 €	0,00 €
D-45812008 : EP - SORMONNE - RUE FONTAINE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812008 : EP - SORMONNE - RUE FONTAINE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812019 : EP - THIS - PRESBYTERE - SECTEUR NORD OUEST	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812019 : EP - THIS - PRESBYTERE - SECTEUR NORD OUEST	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812057 : EP - NEUVILLE DAY - RUE COQUEE - SECTEUR SUD EST	5 204,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812057 : EP - NEUVILLE DAY - RUE COQUEE - SECTEUR SUD EST	5 204,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812062 : EP - TANNAY - RUE COURTEHOUX - SECTEUR SUD EST	0,00 €	16 580,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812062 : EP - TANNAY - RUE COURTEHOUX - SECTEUR SUD EST	0,00 €	16 580,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812065 : EP - TARZY - RUE ETERLIN - SECTEUR NORD OUEST	23 999,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812065 : EP - TARZY - RUE ETERLIN - SECTEUR NORD OUEST	23 999,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812087 : EP - AUTHE - POINT NOIR POINT D'EAU AGRICOLE - SECTEUR SUD EST	5 925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812087 : EP - AUTHE - POINT NOIR POINT D'EAU AGRICOLE - SECTEUR SUD EST	5 925,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812076 : EP - SAULCES MONCLIN - RUE MOULIN - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812076 : EP - SAULCES MONCLIN - RUE MOULIN - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812091 : EP - à déterminer	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812091 : EP - à déterminer	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812092 : EP - à déterminer	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812092 : EP - à déterminer	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812145 : EP - à déterminer	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812145 : EP - à déterminer	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812146 : EP - PURE - LOTISSEMENT DOUAIRE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	23 999,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812146 : EP - PURE - LOTISSEMENT DOUAIRE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	23 999,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812147 : EP - AUBIGNY LES POTHEES - CHEMIN DES ECOLES - NORD OUEST	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812147 : EP - AUBIGNY LES POTHEES - CHEMIN DES ECOLES - NORD OUEST	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812149 : EP - A déterminer	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812149 : EP - A déterminer	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812199 : CE - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND'RUE - SECTEUR SEDAN	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les recettes à réaliser



06263	FDEA	DM n°2 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 45812188 : CE - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND'RUE - SECTEUR SEDAN	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812196 : CE - PUISEUX - RUE DU CHATEAUX - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	1 678,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812196 : CE - PUISEUX - RUE DU CHATEAUX - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	1 678,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812197 : CE - PUISEUX - RUE DE LA NOUETTE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	958,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812197 : CE - PUISEUX - RUE DE LA NOUETTE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	958,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812198 : CE - SAULCES MONCLIN - RUE RELAIS DE LA POSTE - SECTEUR AISNE ET	0,00 €	244,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812198 : CE - SAULCES MONCLIN - RUE RELAIS DE LA POSTE - SECTEUR AISNE ET	0,00 €	244,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812201 : CE - HAUTES RIVIERES - RUE DE L'INDUSTRIE - SECTEUR VALLEE DE L	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812201 : CE - HAUTES RIVIERES - RUE DE L'INDUSTRIE - SECTEUR VALLEE DE L	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812203 : CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAMPAGNE	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812203 : CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAMPAGNE	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812212 : CE - RAUCOURT ET FLABA - MALGRE TOUT - SECTEUR SEDAN	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812212 : CE - RAUCOURT ET FLABA - MALGRE TOUT - SECTEUR SEDAN	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812213 : CE - SEVIGNY LA FORET - RUE DE LA SARTHE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	12 980,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812213 : CE - SEVIGNY LA FORET - RUE DE LA SARTHE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	12 980,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812214 : EP - ASFELD - RUE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	14 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812214 : EP - ASFELD - RUE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	14 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812215 : EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812215 : EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812216 : EP - SAINT MOREL - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812216 : EP - SAINT MOREL - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-45812217 : EP - TOURNVAUX - RUE BEAUSOY - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 45812217 : EP - TOURNVAUX - RUE BEAUSOY - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581232 : CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ERE PARTIE - SECTEUR	0,00 €	576,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581232 : CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ERE PARTIE - SECTEUR	0,00 €	576,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458129 : EP - GIVONNE (TEPCV) - ROUTE DE DAIGNY - SECTEUR SEDAN	0,00 €	44 443,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458129 : EP - GIVONNE (TEPCV) - ROUTE DE DAIGNY - SECTEUR SEDAN	0,00 €	44 443,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°2 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4581822 : EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - SECTEUR OMONT	0,00 €	26 345,90 €	0 00 €	0,00 €
TOTAL D 4581822 : EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - SECTEUR OMONT	0,00 €	26 345,90 €	0,00 €	0,00 €
R-45821098 : EP - HANNOGNE ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0 00 €	63 654,50 €
TOTAL R 45821098 : EP - HANNOGNE ST MARTIN (TEPCV) - VILLAGE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 654,50 €
R-45822008 : EP - BORMONNE - RUE FONTAINE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0 00 €	9 000,00 €
TOTAL R 45822008 : EP - BORMONNE - RUE FONTAINE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-45822019 : EP - THIS - PRESBYTERE - SECTEUR NORD OUEST	0 00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822019 : EP - THIS - PRESBYTERE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
R-45822057 : EP - NEUVILLE DAY - RUE COQUEE - SECTEUR SUD EST	0 00 €	0 00 €	5 204,40 €	0,00 €
TOTAL R 45822057 : EP - NEUVILLE DAY - RUE COQUEE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	5 204,40 €	0,00 €
R-45822062 : EP - TANNAY - RUE COURTEHOUX - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0 00 €	0 00 €	16 560,00 €
TOTAL R 45822062 : EP - TANNAY - RUE COURTEHOUX - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 560,00 €
R-45822066 : EP - TARZY - RUE ETTERLIN - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0 00 €	23 988,80 €	0,00 €
TOTAL R 45822066 : EP - TARZY - RUE ETTERLIN - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	23 988,80 €	0,00 €
R-45822067 : EP - AUTHE - POINT NOIR POINT D'EAU AGRICOLE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0 00 €	5 925,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822067 : EP - AUTHE - POINT NOIR POINT D'EAU AGRICOLE - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	5 925,00 €	0,00 €
R-45822076 : EP - SAULCES MONCLIN - RUE MOULIN - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822076 : EP - SAULCES MONCLIN - RUE MOULIN - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
R-45822091 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822091 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
R-45822092 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822092 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €
R-45822145 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822145 : EP - à déterminer	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
R-45822146 : EP - PURE - LOTISSEMENT DOUAIRE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 999,00 €
TOTAL R 45822146 : EP - PURE - LOTISSEMENT DOUAIRE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 999,00 €
R-45822147 : EP - AUBIGNY LES POTHEES - CHEMIN DES ECOLES - NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 600,00 €
TOTAL R 45822147 : EP - AUBIGNY LES POTHEES - CHEMIN DES ECOLES - NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 600,00 €
R-45822149 : EP - A déterminer	0 00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°2 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45822149 : EP - A déterminer	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
R-45822189 : CE - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND'RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0 00 €	5 000,00 €	0 00 €
TOTAL R 45822189 : CE - VILLERS DEVANT MOUZON - GRAND'RUE - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
R-45822198 : CE - PUISEUX - RUE DU CHATEAUX - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0 00 €	0,00 €	1 676,00 €
TOTAL R 45822198 : CE - PUISEUX - RUE DU CHATEAUX - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 676,00 €
R-45822197 : CE - PUISEUX - RUE DE LA NOUETTE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0 00 €	0 00 €	956 00 €
TOTAL R 45822197 : CE - PUISEUX - RUE DE LA NOUETTE - SECTEUR AISNE ET PORCIEN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	956,00 €
R-45822198 : CE - SAULCES MONCLIN - RUE RELAIS DE LA POSTE - SECTEUR AISNE ET	0,00 €	0 00 €	0,00 €	244 00 €
TOTAL R 45822198 : CE - SAULCES MONCLIN - RUE RELAIS DE LA POSTE - SECTEUR AISNE ET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	244,00 €
R-45822201 : CE - HAUTES RIEVIERES - RUE DE L'INDUSTRIE - SECTEUR VALLEE DE L	0,00 €	0 00 €	4 800,00 €	0 00 €
TOTAL R 45822201 : CE - HAUTES RIEVIERES - RUE DE L'INDUSTRIE - SECTEUR VALLEE DE L	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €
R-45822203 : CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAMPAGNE	0,00 €	0 00 €	32 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 45822203 : CE - URBAIN - VIREUX WALLERAND - RUE DE LA CAMPAGNE	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €
R-45822212 : CE - RAUCOURT ET FLABA - MALGRE TOUT - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0 00 €	0 00 €	720 00 €
TOTAL R 45822212 : CE - RAUCOURT ET FLABA - MALGRE TOUT - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720,00 €
R-45822213 : CE - SEVIGNY LA FORET - RUE DE LA SARTHE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0 00 €	0 00 €	12 960 00 €
TOTAL R 45822213 : CE - SEVIGNY LA FORET - RUE DE LA SARTHE - SECTEUR NORD OUEST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 960,00 €
R-45822214 : EP - ASFELD - RUE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0 00 €	0 00 €	14 400 00 €
TOTAL R 45822214 : EP - ASFELD - RUE ROIZY - SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 400,00 €
R-45822215 : EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0 00 €	0 00 €	30 000 00 €
TOTAL R 45822215 : EP - LE CHATELET SUR RETOURNE - JUNIVILLE MACHAULT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-45822216 : EP - SAINT MOREL - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0 00 €	0 00 €	12 000,00 €
TOTAL R 45822216 : EP - SAINT MOREL - POINT NOIR - SECTEUR SUD EST	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
R-45822217 : EP - TOURNVAUX - RUE BEAUSOY - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0 00 €	0 00 €	16 800,00 €
TOTAL R 45822217 : EP - TOURNVAUX - RUE BEAUSOY - SECTEUR VALLEE DE LA MEUSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €
R-4582232 : CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ERE PARTIE - SECTEUR	0,00 €	0 00 €	0 00 €	576,00 €
TOTAL R 4582232 : CE - THIN LE MOUTIER - RUE DE LA CROISSETTE 1ERE PARTIE - SECTEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	576,00 €

(1) y compris les restes à réaliser



08263	FDEA	DM n°2 2020
Code INSEE	FDEA 050 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Ajustement des crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-458229 : EP - GIVONNE (TEPCV) - ROUTE DE DAIGNY - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 443,00 €
TOTAL R 458229 : EP - GIVONNE (TEPCV) - ROUTE DE DAIGNY - SECTEUR SEDAN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 443,00 €
R-458282 : EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 345,90 €
TOTAL R 458282 : EP - DOM LE MESNIL - ROUTE DEPARTEMENTALE - SECTEUR OMONT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 345,90 €
Total INVESTISSEMENT	113 528,20 €	289 934,40 €	113 528,20 €	289 934,40 €
Total Général		176 406,20 €		176 406,20 €

N° 29/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de Membres excusés	: 26
Nombre de Membres absents	: 30
Nombre de procurations	: 10
Nombre de votants	: 40
Nombre de non votants	: 01

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémie – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémie DUPUY

N° 29/2020

Objet : ENGAGEMENT DU QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que sur autorisation du Comité Syndical, l'autorité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'engager le quart des dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2020, soit :

Chapitre 20	:	9 999 €
Chapitre 204	:	374 239 €
Chapitre 21	:	206 825 €
Chapitre 23	:	2 543 738 €

Dit que ces sommes seront intégrées au budget primitif 2021 de la FDEA.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 30/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 30
Nombre de Membres excusés : 26
Nombre de Membres absents : 30
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 40
Nombre de non votants : 01

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEQUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSÉUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 30/2020

Objet : COTISATION 2021 DES COMMUNES ADHÉRENTES

Considérant que la cotisation annuelle des communes adhérentes était de **0,30 €** par habitant pour l'année 2020,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par **38** voix pour et **1** abstention,

Décide de renouveler le montant de la cotisation annuelle des communes adhérentes pour l'année 2021, soit **0,30 €** par habitant selon le recensement en vigueur.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
d'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 31/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice	: 86
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de Membres excusés	: 26
Nombre de Membres absents	: 30
Nombre de procurations	: 10
Nombre de votants	: 40

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 31/2020

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 « le droit au logement est un droit fondamental »,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (article 136)

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés du fait d'une situation de précarité a droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau, d'énergie, et de services téléphoniques. »,

Conformément au dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, tel qu'il a été rédigé par la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, les communes et EPCI (L 2224-31 du CGCT), en tant qu'autorités concédantes de la distribution d'électricité, sont aussi les autorités organisatrices du service public de la fourniture d'énergie aux clients restant au tarif réglementé, ce qui leur permet de contrôler le respect des obligations de service public,

Vu l'article 11 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale précise que les communes et EPCI, autorités organisatrices du service public, assurent l'accès aux bénéficiaires de la tarification « produit de première nécessité ». Cette tarification, prévue à l'article 4 de la loi du 10 février 2000 susmentionnée, mais entrée en vigueur en 2004, bénéficie aux personnes dont les ressources sont inférieures à un plafond (fixé à 5 520 euros par le décret n° 2004-325 du 8 avril 2004) pour une première fraction de leur consommation,

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au fonds de solidarité pour le logement,

Vu les délibérations du Comité Syndical depuis 2010 attribuant un montant de 50 000 € au FSL,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de reconduire pour l'année 2021, la contribution de 50 000 € au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc HALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

**Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes
(FDEA)**

**Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de
concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement »**

Entre

La Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA), autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, représentée par Monsieur Luc LALLOUETTE, Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du **26 novembre 2020**, domiciliée Zone d'Activités Le Pêcher à Lumes (08),

Ci-après désignée : « **l'autorité concédante** »

Et

Enedis, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Stéphane ALLAIN, Directeur Territorial Ardennes Enedis, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Monsieur Olivier De La Chapelle, Directeur Régional Enedis Champagne Ardenne, et faisant élection de domicile 101/103 Cours Briand à Charleville-Mézières (08),

Ci-après désignée : « **le concessionnaire** »,

EXPOSE

Le contrat de concession de la FDEA a été renouvelé par acte en date du 04 septembre 2019 pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2020, en concédant à Enedis, et pour 30 ans, la distribution publique de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la concession.

La présente convention en date du 03 décembre 2020, définit les modalités d'application de l'article 8 du cahier des charges pour l'année 2021. Enedis et la FDEA ont fixé les participations financières du concessionnaire pour les exercices à partir de l'année 2020 sous conditions que les travaux réalisés par la FDEA contribuent à la sécurisation des réseaux et à l'amélioration de la qualité de fourniture.

A l'issue de la présente convention, les parties conviennent de se réunir pour définir les modalités d'application de la prochaine convention Article 8.

Article 1 - Application de l'article 8 du cahier des charges de concession – Participation du concessionnaire au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de règlement de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Article 2 - Montant de la participation annuelle du concessionnaire

La participation du concessionnaire s'établira à hauteur maximum de 40% HT du montant des chantiers éligibles à l'article 8, et ce dans la limite de l'enveloppe annuelle fixée ci-dessous.

Le montant de la participation annuelle du concessionnaire fixé à 215 000 €uros sera complété pour l'année 2021 d'un montant de 35 623 €uros correspondant au report du chantier n°01190009 sur la commune de Mouzon engagé en 2020 et qui sera achevé avant le 31/12/2021. En conséquence, le montant total pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 est fixé à 250 623 €uros.

Article 3 - Programme annuel des travaux présenté par l'autorité concédante

Avant le 31 octobre de l'année N-1, l'autorité concédante adressera au concessionnaire le programme prévisionnel des travaux aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession pour l'année N.

Lesdits travaux annuels, cofinancés au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession comporteront des actions de sécurisation des réseaux qui consistent à résorber des portions de réseau aérien basse tension en fils nus en ciblant en priorité les portions comportant des faibles sections. La part des réseaux supprimés et la solution technique retenue par la FDEA pour remplacer ces ouvrages, concourront à l'amélioration de la qualité de fourniture et contribueront à l'atteinte d'un taux de sécurisation fixé à 20%.

Les parties réaliseront un bilan, sur la contribution apportée à la sécurisation des réseaux, par l'intégration des ouvrages dans l'environnement sous MOA de la FDEA au terme de la présente convention afin d'en préparer le renouvellement.

Les travaux du programme de l'année N feront l'objet d'un suivi régulier et d'un contrôle continu des sommes consommées sur l'enveloppe allouée à l'autorité concédante. A cet effet, des réunions seront organisées à l'initiative des parties concernées, au nombre d'une réunion par semestre à minima.

Article 4 - Modalités de règlement de la participation du concessionnaire

La participation ainsi convenue et fixée à l'article 2 de la présente convention sera versée selon les modalités figurant à l'article 4 de l'annexe 1 de la convention de concession du 4 septembre 2019.

Article 5 – Prise d'effet

La présente convention deviendra exécutoire à la date de sa réception par la Préfecture.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Article 7 - Formalités

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à **Lûmes**, le **03 décembre 2020**

Pour l'autorité concédante

Le Président de la FDEA

Luc LALLOUETTE

Pour le concessionnaire

Le Directeur Territorial Enedis Ardennes

Stéphane ALLAIN

PROGRAMME 40/60 Enedis 2021 Prévisionnel

DOTATION	215.000,00 €	
REALISE	- €	
Reste à consommer	100,00%	215.000,00 €

COMMUNE	Lieu de l'opération	N° OS étude	Sécurisation	Prévisionnel		Réalisé			
				Montant devis HT	40/60 Enedis prévisionnel	date facturation	Montant facture HT	application du 40/60 sur :	Montant effectif du 40/60
BOGNY SUR MEUSE	dissimulation Rue Jean Jaurès, fils nus	01200005	oui	43 927 €	17 571 €				
CHARLEVILLE-MEZIERES	dissimulation Rue Lapie, fils nus	01170006	oui	26 102 €	10 441 €				
CHARLEVILLE-MEZIERES	dissimulation Rue George Sand	01170007		44 580 €	17 812 €				
MONTHERME	dissimulation Rue de la 42e Demi Brigade Malgache, fils nus	01190007	oui	53 991 €	21 597 €				
MOUZON	dissimulation Rue de L'Echenette Amblimont	01190010		23 437 €	9 075 €				
MOUZON	dissimulation Cité des Cadres	01180004		85 700 €	26 280 €				
RETHEL	dissimulation Rue du Dr Gobinet, fils nus	01130011	oui	120 196 €	48 078 €				
RETHEL	dissimulation Impasse des acacias	01170022		18 430 €	7 372 €				
VIREUX WALLERAND	dissimulation Rue de la Campagne, fils nus	01180030	oui	12 060 €	45 144 €				
MOUZON	dissimulation Route royale, fils nus - 2021 + reliquat 2020	01190009	oui	121 806 €	48 842 €				
totaux				630 831,16 €	252 332,58 €		0,00	0,00	0,00

Contrat de concession 2020

Taux minimum de sécurisation à respecter : 20%

Taux de sécurisation prévisionnel
66%

Taux de sécurisation réel
0%

PROGRAMME 40/60 Enedis 2020
 Situation n°6 du 03/11/2020

DOTATION	215 000,00 €	
REALISE	179 179,94 €	
Reste à consommer	16,57%	35 820,06 €

COMMUNE	Lieu de l'opération	N° OS étude	Sécurisation	Prévisionnel		Réalisé			
				Montant devis HT	40/60 Enedis prévisionnel	date facturation	Montant facture HT	application du 40/60 sur :	Montant effectif du 40/60
BALAN	Dissimulation Rue Magnon	01160023		18 582,80 €	7 433,12 €	09-juin	18 473,42	18 473,42	7 389,37
MONTCY NOTRE DAME	dissimulation rue du Bois Joli	01180028		54 197,55 €	21 679,02 €	09-juin	54 081,36	54 081,36	21 632,54
VILLERS SEMEUSE	HTA Norauto/But	01180031		16 591,00 €	6 636,40 €	09-juin	16 585,24	16 585,24	6 634,10
BOGNY SUR MEUSE	dissimulation rue de l'Hermitage	01180015		69 706,00 €	27 882,40 €	26-juin	45 148,32	45 148,32	18 059,33
CHARLEVILLE MEZIERES	Dissimulation rue du canal de l'Est	01190016	oui	9 136,74 €	3 654,70 €	30-juil	7 612,02	7 612,02	3 044,81
CHARLEVILLE MEZIERES	Dissimulation rue Leclerc, Fils nus	01190017	oui	50 000,00 €	20 000,00 €	30-juil	40 592,56	40 592,56	16 237,02
WARCQ	Rue Foch	01180024		20 667,00 €	8 266,80 €	30-juil	20 656,82	20 656,82	8 262,73
WARCQ	Rue Clémenceau	01180025		48 425,00 €	19 370,00 €	30-juil	48 415,39	48 415,39	19 366,16
SAULT LES RETHEL	dissimulation Place Bruneau Leclerc Ecoles Paix, Fils nus	01190005	oui	41 110,00 €	16 444,00 €	07-sept	40 376,60	40 376,60	16 150,64
DONCHERY	dissimulation rue de Moscou	01190008		31 015,38 €	12 406,15 €	05-oct	33 244,61	33 244,61	13 297,84
MOUZON	Rue des Hauts Mirois, Fils nus	01180001	oui	113 500,00 €	45 400,00 €	05-oct	88 312,74	88 312,74	35 325,10
VRIGNE AUX BOIS	Place Deponthieur	01200004		25 972,14 €	10 388,86 €	03-nov	25 319,15	25 319,15	10 127,66
MONTCY NOTRE DAME	Chemin de la Corvée	01190013		9 901,46 €	3 960,58 €	03-nov	9 624,10	9 624,10	3 849,64
MOUZON	Route royale, Fils nus	01190009		116 556,00 €	46 622,40 €				0,00
totaux				625 361,07 €	250 141,13 €		448 442,33	448 442,33	179 376,94

Contrat de concession 2020

Taux minimum de sécurisation à respecter : 20%

Taux de sécurisation prévisionnel
61%

Taux de sécurisation réel
33%

N° 32/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de Membres excusés : 26
 Nombre de Membres absents : 30
 Nombre de procurations : 10
 Nombre de votants : 40

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
 M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
 M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
 M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
 M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
 M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
 M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
 M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
 M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 32/2020

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de concession du 01 janvier 2020 pour le service public de distribution d'énergie électrique et notamment son article 8 : intégration des ouvrages dans l'environnement ;

Vu l'annexe 1 du cahier des charges de concession et notamment l'article 4, paragraphe A ;

Considérant qu'en application de l'article 8, le concessionnaire - ENEDIS - participe à raison de 40% maximum du coût HT, au financement de travaux réalisés chaque année aux fins d'amélioration esthétique et de sécurisation des ouvrages de la concession ;

Considérant que le montant de la participation annuelle du concessionnaire était de 215 000 € pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant également que le montant de 35 623 € affecté en 2020 au chantier n°01190009 actuellement en cours sur la commune de MOUZON sera reporté en complément de l'enveloppe 2021.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de renouveler cette convention pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec le montant négocié de 215 000 €.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC CALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 33/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 30
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 26
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 30
<u>Nombre de procurations</u>	: 10
<u>Nombre de votants</u>	: 40

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEQUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 33/2020

Objet : CESSIION DE VÉHICULES DE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1 ;

Vu les acquisitions de nouveaux véhicules de service et les propositions de reprise par différents prestataires,

Considérant que la reprise ou la vente de véhicule appartenant à la FDEA doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical,

Considérant que les véhicules cédés ou repris doivent être sortis de l'inventaire de la FDEA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise et Décide :

- de sortir de l'inventaire le véhicule TOYOTA Yaris immatriculé AA 200 SC, enregistré sous le numéro 2009-21572 SMR et accepter la reprise pour un montant de 400 € par la société CITROËN AUTOBERNARD Champagne Ardenne - rue Paulin Richier - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
- de sortir de l'inventaire le véhicule camion nacelle MAN immatriculé CZ 140 LZ, enregistré sous le numéro 2008-2182 SEIGE LE CHESNE et accepter la reprise pour un montant de 13 200 € par la société SAS KLUBB FFRANCE - 12 avenue James de Rothschild - 77164 FERRIÈRES EN BRIE
- de sortir de l'inventaire le véhicule CITROËN C3 immatriculé AV 748 HL, , enregistré sous le numéro 201000012 et accepter la reprise pour un montant de 2 200 € par la société ABC PEUGEOT - 23 route de Warnécourt - 08000 PRIX LES MÉZIÈRES
- de sortir de l'inventaire le véhicule CITROËN C3 immatriculé CZ 242 LK, enregistré sous le numéro 20130030 et accepter la reprise pour un montant de 4 000 € par la société ABC PEUGEOT - 23 route de Warnécourt - 08000 PRIX LES MÉZIÈRES

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE


FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 34/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 30
Nombre de Membres excusés : 26
Nombre de Membres absents : 30
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 40

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Amaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET François – PREVOTEAUX François

Absents : 30

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – PENEL Chantal – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET François à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 34/2020

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE – TRAVAUX DE DISSIMULATION AU PROGRAMME 2021 – COMMUNES AXONAISES DE PARFONDEVAL ET BRUNEHAMEL

Considérant que des travaux de dissimulation de réseaux sont prévus en 2021 dans les communes axonaises de PARFONDEVAL et BRUNEHAMEL,

Vu l'estimation du montant des travaux, à savoir :

PARFONDEVAL – Dissimulation des réseaux rue de la Fossette - 41 980 €

BRUNEHAMEL – Dissimulation des réseaux rue du Grand Champ - 124 820 €

Vu que ces deux collectivités font parties du territoire du département de l'AISNE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Aisne pour les travaux de dissimulation de réseaux prévus dans les communes de BRUNEHAMEL et PARFONDEVAL.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 35/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 31
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 26
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 29
<u>Nombre de procurations</u>	: 10
<u>Nombre de votants</u>	: 41
<u>Nombre de non votants</u>	: 02

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 35/2020

Objet : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL MODULO DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES (SDEV)

Le SIÉIL, le SIDELC et le SIEM ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Locale (SPL) MODULO (MObilité DURable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des Infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable. La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable, favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes et mutualiser les coûts de fonctionnement.

Vu la délibération n°042/2019, décidant de l'adhésion de la FDEA à la SPL MODULO,

Considérant que chaque demande d'entrée au capital de la SPL MODULO doit être soumise à l'approbation des actionnaires.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) a sollicité son entrée au capital de la SPL MODULO comme suit :

NOM DE L'ENTITÉ	DÉPARTEMENT	MONTANT D'UNE PART DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONS
Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV)	VOSGES	100 €	95

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges devra souscrire au capital de la SPL à hauteur de 95 actions valant 100 € soit une participation totale de 9 500 €.

L'entrée dans le capital de MODULO sera réalisée par l'émission d'actions nouvelles en numéraire.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir, conformément à l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- autoriser le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus.
- autoriser la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur, du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.
- approuver la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer le nouvel actionnaire et la modification corrélative de ses statuts.
- autoriser la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
- autoriser le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

N° 35/2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise et approuve toutes les modalités susmentionnées relative à l'entrée au capital de la SPL Modulo du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.46.28

N° 36/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 31
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 26
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 29
<u>Nombre de procurations</u>	: 10
<u>Nombre de votants</u>	: 41
<u>Nombre de non votants</u>	: 02

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHÉRON Amaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémie – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEQUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémie DUPUY

N° 36/2020

Objet : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°40/2019 du 14 novembre 2019 ;

Vu les statuts de la FDEA et notamment son article 5 faisant référence à la composition du bureau et des commissions ;

Vu le renouvellement de l'organe délibérant du 10 septembre 2020 ;

Considérant qu'afin de mettre en cohérence le règlement intérieur et les statuts de la FDEA, les parties 2 et 3 doivent être modifiées et une partie 4 relative aux collèges électoraux (secteurs d'énergies) doit être créée ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'abroger la délibération n°40/2019 du 14 novembre 2019.

Décide de mettre à jour le règlement intérieur de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes. (annexe)

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.50.45.28

REGLEMENT INTERIEUR

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

COMITÉ ET BUREAU

Article 1^{er} : Objet

Le Présent règlement a pour objet de fixer les conditions particulières de fonctionnement au sein de la Fédération

Article 2 : Périodicité des séances

Le comité se réunit au moins deux fois par an.

Le bureau se réunit au moins deux fois par an, avant chaque session du comité. En outre, le Président peut réunir le comité ou le bureau à chaque fois qu'il le juge utile.

Article 3 : Convocation

Le Président ou, à défaut en cas d'absence ou d'empêchement, un Vice-Président ayant délégation (ou à défaut pris dans l'ordre du tableau), convoque l'assemblée ou le Bureau par écrit au moins cinq jours francs avant la séance prévue.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, l'assemblée se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance.

La convocation est adressée aux délégués titulaires ou membres du bureau par écrit à leur domicile ou par mail.

Pour chaque affaire soumise à délibération, une note explicative de synthèse sera adressée aux délégués ou membre du bureau avec la convocation.

Le Président peut convoquer s'il le juge utile, d'autres personnes compétentes.

Article 4 : Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation. Le comité syndical ou le bureau peut refuser de délibérer sur un objet qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour porté sur la convocation.

Sous la rubrique « questions diverses », ne peuvent être étudiées par le comité et le bureau que des questions d'importances mineures.

Article 5 : Accès aux dossiers

Durant les 5 jours précédant la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers au siège de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.

Article 6 : Présidence et police des séances

Le Président ou à défaut celui qui le remplace, préside les séances. Il dirige les débats, ouvre et lève les séances, et maintient l'ordre.

Article 7 : Examen des affaires

Les affaires sont soumises à l'examen de l'assemblée ou du bureau en suivant l'ordre du jour. Seules les questions mentionnées à l'ordre du jour peuvent être débattues.

Si un cas d'urgence nécessite une délibération immédiate, l'assemblée autorise l'examen de l'affaire en cause sur proposition du Président.

Article 8 : Prise de Parole

Tout délégué désireux de prendre la parole doit la demander au Président. La parole est donnée dans l'ordre des demandes.

Sur proposition du Président, l'assemblée ou le bureau peut décider, sur un ou plusieurs points précis de l'ordre du jour, de fixer une durée limite pour sa discussion. Dans ce cas, la prise de parole est limitée à une fraction proportionnelle au nombre de délégués ayant sollicité d'intervenir.

Le Président décide seul si les agents de la Fédération, présents en séance, peuvent être entendus.

Tout membre de l'assemblée peut demander une suspension de séance. Le Président la soumet au vote. Toute demande de suspension de séance, sollicitée par le tiers au moins des délégués présents, est accordée de plein droit.

Article 9 : Vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou s'il s'agit de procéder à une désignation.

Article 10 : Présentation et examen des questions orales

Les délégués ont le droit d'exposer, dans le cadre des questions diverses de chaque séance des questions orales se limitant aux affaires syndicales. Les réponses sont communiquées dans les conditions suivantes :

- oralement et au cours de la même réunion ou écrites et différées dans un délai de dix jours si un examen préalable s'avère nécessaire,

- oralement et au cours de la même réunion si les questions sont communiquées par écrit à la Fédération trois jours francs au moins avant la date de la réunion.

Article 11 : compte rendu des débats

Les délibérations à caractère réglementaire, celles approuvant le contrat de concession pour la distribution d'électricité sont envoyées aux collectivités adhérentes pour mise à disposition du public.

Le Budget est transmis aux collectivités à leur demande pour mise à disposition du public.

Le compte rendu des réunions du comité est transmis aux collectivités adhérentes.

DEUXIÈME PARTIE : BUREAU

Article 12 : Composition

Conformément à l'article 5.3 des statuts, le comité syndical de la FDEA désigne parmi les délégués qui le composent, un bureau constitué du président, des vice-présidents et de délégués. Le nombre total des membres du bureau est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Article 13 : Fonctionnement

Le Bureau étudie les dossiers soumis à l'ordre du jour et le Président rend compte au comité des travaux du bureau.

TROISIÈME PARTIE : COMMISSIONS

Article 14 : Composition

Des commissions intérieures sont formées par le comité syndical. Chaque commission est composée du président, de vice-présidents et de délégués élus. Les commissions peuvent inviter à participer aux réunions toutes personnes dont la présence est susceptible de présenter un intérêt pour les questions à débattre.

Article 15 : Rôle

Ces commissions ont vocation à traiter les questions soulevées entrant dans les compétences de la FDEA et transmettent les résultats de leurs travaux au bureau.

QUATRIÈME PARTIE : COLLEGE ELECTORAL

Article 16 : Rôle du collège électoral

Les communes rurales adhérentes à la FDEA sont réparties en collèges électoraux appelés : secteur d'énergie. La répartition est annexée aux statuts de la FDEA. Les secteurs d'énergies permettent de préserver et développer les relations de proximité avec ses membres.

Article 17 : Composition

Conformément à l'article 5.4 des statuts de la FDEA, les secteurs d'énergies sont composés des délégués municipaux élus issus des communes adhérentes.

Article 18 : Vote

Les secteurs d'énergies désignent parmi les candidatures les délégués et un représentant principal appelés à siéger au comité syndical conformément aux règles inscrites dans les statuts de la FDEA.

Article 19 : Périodicité des séances

La FDEA met en place par secteur d'énergie au moins une réunion par an. L'invitation est adressée aux délégués titulaires par écrit à leur domicile ou par mail (adresse personnelle et adresse de la mairie).

CINQUIÈME PARTIE : REDEVANCE

Article 20 : Répartition de la Redevance dite d'investissement : R2 (communes urbaines)

La redevance R2 est répartie entre les collectivités adhérentes urbaines proportionnellement à leur dépense d'investissement dans les termes de la formule définie dans le contrat de concession – pour mémoire :

$$R2 = [(0,6 B + 0,1 I) \times (1 + P_c/P_d) + 0,25 C] \times (0,01 \times D + 0,1)$$

B = terme correspondant au montant des travaux hors FACE

I = terme correspondant au montant des travaux relatifs à la transition énergétique

C = terme correspondant au montant des travaux de rénovation de canalisations collectives et des dérivations individuelles associées

Pd et Pc = population du département et population de la concession

D = durée de la concession en années

La redevance R2 diminuée d'un pourcentage voté par l'assemblée délibérante sur le terme B et reversée aux communes urbaines.

N° 37/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 31
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 26
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 29
<u>Nombre de procurations</u>	: 10
<u>Nombre de votants</u>	: 41
<u>Nombre de non votants</u>	: 01

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – PENEL Chantal – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 37/2020

Objet : RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2021

Après avoir pris connaissance des contrats avec les conditions générales 2021 adressés par CNP Assurances pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations, à savoir :

*** Pour les agents affiliés ou assimilés à la C.N.R.A.C.L. :**

les risques décès, maladie ou accident de vie privée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle : **taux de 7.80 % de la masse salariale assurée (y compris les frais de gestion) avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.**

Le montant des indemnités journalières est fixé à 90% du traitement indiciaire brut de l'agent au jour de l'arrêt de travail.

Les options choisies :

- les charges patronales : 30 %
- supplément familial de traitement : oui
- indemnités Accessoires : non

*** Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :**

les risques décès, maladie ou accident de vie privé, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle est fixé à **1.65 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.**

Les options choisies :

- les charges patronales : 20 %
- supplément familial de traitement : oui
- indemnités Accessoires : non

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

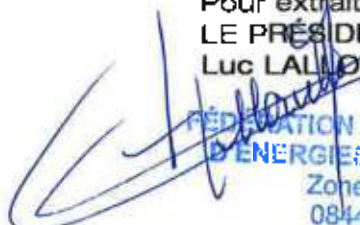
Autorise Monsieur le Président à signer les contrats, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 38/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 31
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 26
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 29
<u>Nombre de procurations</u>	: 10
<u>Nombre de votants</u>	: 41
<u>Nombre de non votants</u>	: 01

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de **M. Luc LALLOUETTE**, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain - FAUCHERON Arnaud - NOEL Jérôme - COTRELLE Bruno - LEROUX Didier - DUBOIS Jean-Pierre - WAFFLARD Dominique - GILLE Daniel - AFRIBO Joseph - REGNAULT DE MONTGON Inès - JUBEUX Laurent - DUPUY Jérémy - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - PENEL Chantal - KUDLA Thierry - NORMAND Michel - SCOLARI José - BOURGUIN Michel - LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - DUMANGE Dominique - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre - HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie - BEAUDA Marie-Antoinette - BINET Denis - BOUCHAT Denis - BOUCHER Joël - DANNEAUX Dominique - DECOBERT Philippe - DEDION Bruno - ETIENNE Teddy - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - HIBLOT Olivier - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LAPORTE Brice - LAURENT CHAUVET Pierre - LEGUAY Mireille - MARCHAND Yvon - MARY Guy - MUCCILLI Joseph - ORTILLON Jean-Claude - PETITPAS Denis - PIEROT Chantal - POIROT Jean-Paul - PONCELET Francis - PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard - DEMEUSY Serge - JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - BECKRICH Hervé - LEPAGE Anaïs - PAPIER Anne - BISSEUX Bruno - DEPAS Gérard - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - DURBECQ Daniel - RENOLLET Hubert - DENNEVAL Jean - LATOUR Alain - HUBERT Thierry - SOMMELETTE Jean-Paul - BURIDANT David - PIC Jean-Yves - DUPUIS Thierry - DESIMEUR Jérôme - VUIBERT Pierre - GEORGES Benoît - MOZET Yves - OURY Jean-Pol - GOBERT François - BALAVOINE Roger - MICHEL Gilles - DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 38/2020

Objet : SUPPRESSION DE POSTES ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Compte tenu de la réorganisation des services, à la suite d'avancements de grades et de départs, il convient de supprimer des emplois (*annexe 1*) , à savoir :

- 7 postes vacants à temps complet dans le service technique,
- 5 postes vacants à temps complet dans le service administratif.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 octobre 2020,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 38 voix pour, 2 voix contre,

Décide de supprimer les postes vacants susmentionnés.

Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence (*annexe 2*).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone la Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28



POSTES A SUPPRIMER

GRADE	Cat.	Durée hebdo du poste	Poste	Nombre de poste	Date prévue de la suppression	Motif de la suppression
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35 h 00	Secrétaire comptable	3	01/12/2020	Poste vacant suite avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35 h 00	Responsable du Pôle Administration Générale	1	01/01/2021	Poste vacant suite promotion interne
Rédacteur	B	35 h 00	Secrétaire comptable	1	01/12/2020	Poste vacant
SOUS TOTAL				5		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	C	35 h 00	Chargé d'affaires éclairage public	1	01/12/2020	Poste vacant
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35 h 00	Chargé d'affaires	1	01/12/2020	Poste vacant suite promotion interne
Technicien	B	35 h 00	Chargé d'Affaires en électrification & communications électroniques	3	01/12/2020	Poste vacant
Ingénieur	A	35 h 00	Responsable du Pôle Electrification & Communications Electroniques	1	01/12/2020	Poste vacant
Ingénieur principal	A	35 h 00	Responsable du Pôle Electrification & Communications Electroniques	1	01/12/2020	Poste vacant suite à départ en retraite
SOUS TOTAL				7		
TOTAL				12		

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2020

[illegible]

APPRENTIS

BUREAU ADMINISTRATIVE				FIN CONTRAT
BUREAU TECHNIQUE				FIN CONTRAT
28-09-15	28-05-2015	BTS ASSURANCE TECHNIQUE J'Y COLLURE	CL 3 ^e Trimestre	31-08-2015
			25 B EA	

N° 39/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 31
Nombre de Membres excusés : 26
Nombre de Membres absents : 29
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 41

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain – FAUCHERON Arnaud – NOEL Jérôme – COTRELLE Bruno – LEROUX Didier – DUBOIS Jean-Pierre – WAFFLARD Dominique – GILLE Daniel – AFRIBO Joseph – REGNAULT DE MONTGON Inès – JUBEAUX Laurent – DUPUY Jérémy – MAHIEU Amaury – NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLOT Thierry – PENEL Chantal – KUDLA Thierry – NORMAND Michel – SCOLARI José – BOURGUIN Michel – LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – DUMANGE Dominique – RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre – HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien – AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie – BEAUDA Marie-Antoinette – BINET Denis – BOUCHAT Denis – BOUCHER Joël – DANNEAUX Dominique – DECOBERT Philippe – DEDION Bruno – ETIENNE Teddy – FLAHAUT Jean-Luc – GHEZA Jacky – HIBLOT Olivier – ITUCCI Robert – KOCIUBA Michel – LAPORTE Brice – LAURENT CHAUVET Pierre – LEGUAY Mireille – MARCHAND Yvon – MARY Guy – MUCCILLI Joseph – ORTILLON Jean-Claude – PETITPAS Denis – PIEROT Chantal – POIROT Jean-Paul – PONCELET Francis – PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard – DEMEUSY Serge – JOSEPH Else – PETITQUEUX Dimitri – BECKRICH Hervé – LEPAGE Anaïs – PAPIER Anne – BISSEUX Bruno – DEPAS Gérard – JACQUES Hugues – JEUNESSE Steve – DURBECQ Daniel – RENOLLET Hubert – DENNEVAL Jean – LATOUR Alain – HUBERT Thierry – SOMMELETTE Jean-Paul – BURIDANT David – PIC Jean-Yves – DUPUIS Thierry – DESIMEUR Jérôme – VUIBERT Pierre – GEORGES Benoît – MOZET Yves – OURY Jean-Pol – GOBERT François – BALAVOINE Roger – MICHEL Gilles – DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 39/2020

Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01/02/2021, il convient de pourvoir à son remplacement,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de créer, à compter du 01 décembre 2020, un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'agent de maintenance éclairage public au grade de :

Adjoint Technique

Le grade crée dans le tableau des effectifs sera en adéquation avec les fonctions d'un agent de maintenance éclairage public assurées par l'agent qui sera recruté.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 40/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 31
Nombre de Membres excusés : 26
Nombre de Membres absents : 29
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 41

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain - FAUCHERON Arnaud - NOEL Jérôme - COTRELLE Bruno - LEROUX Didier - DUBOIS Jean-Pierre - WAFFLARD Dominique - GILLE Daniel - AFRIBO Joseph - REGNAULT DE MONTGON Inès - JUBAUX Laurent - DUPUY Jérémy - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaétan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - PENEL Chantal - KUDLA Thierry - NORMAND Michel - SCOLARI José - BOURGUIN Michel - LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - DUMANGE Dominique - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre - HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie - BEAUDA Marie-Antoinette - BINET Denis - BOUCHAT Denis - BOUCHER Joël - DANNEAUX Dominique - DECOBERT Philippe - DEDION Bruno - ETIENNE Teddy - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - HIBLOT Olivier - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LAPORTE Brice - LAURENT CHAUVET Pierre - LEGUAY Mireille - MARCHAND Yvon - MARY Guy - MUCCILLI Joseph - ORTILLON Jean-Claude - PETITPAS Denis - PIEROT Chantal - POIROT Jean-Paul - PONCELET Francis - PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard - DEMEUSY Serge - JOSEPH Elise - PETITQUEUX Dimitri - BECKRICH Hervé - LEPAGE Anaïs - PAPIER Anne - BISSEUX Bruno - DEPAS Gérard - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - DURBECQ Daniel - RENOLLET Hubert - DENNEVAL Jean - LATOUR Alain - HUBERT Thierry - SOMMELETTE Jean-Paul - BURIDANT David - PIC Jean-Yves - DUPUIS Thierry - DESIMEUR Jérôme - VUIBERT Pierre - GEORGES Benoît - MOZET Yves - OURY Jean-Pol - GOBERT François - BALAVOINE Roger - MICHEL Gilles - DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET Francis à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 40/2020

Objet : CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE POLYVALENTE AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Considérant que les besoins et l'organisation du service Administration Générale nécessitent un renfort de personnel,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide par vote à bulletin secret, 25 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions, de créer, à compter du 01 décembre 2020, un emploi permanent à temps non complet (28/35^{hms}) de secrétaire polyvalente au grade de :

Adjoint Administratif

Le grade crée dans le tableau des effectifs sera en adéquation avec les fonctions de secrétaire polyvalente assurées par l'agent qui sera recruté.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 41/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 31
Nombre de Membres excusés : 26
Nombre de Membres absents : 29
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 41

Le Comité Syndical, dûment convoqué en date du treize novembre deux mille vingt et informé du report de la séance par courriel individuel le dix-sept novembre deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence le vingt-six novembre deux mille vingt au nombre prescrit par la loi 2020-1379 du 14/11/2020 et selon les modalités fixées par la délibération 17/2020 du Comité Syndical, sous la Présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : REUTER Alain - FAUCHERON Arnaud - NOEL Jérôme - COTRELLE Bruno - LEROUX Didier - DUBOIS Jean-Pierre - WAFFLARD Dominique - GILLE Daniel - AFRIBO Joseph - REGNAULT DE MONTGON Inès - JUBAUX Laurent - DUPUY Jérémy - MAHIEU Amaury - NIVOIX Gaëtan

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry - PENEL Chantal - KUDLA Thierry - NORMAND Michel - SCOLARI José - BOURGUIN Michel - LIEBEAUX André

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc - DUMANGE Dominique - RAGUET Jean-Paul

SECTEUR SEDAN :

SECTEUR OMONT : RENVOY Jean-Pierre - HAUTCOEUR Gérard

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André - THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien - AUBERT Denis

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc

Absents excusés : 26

BARREDA Jean-Marie - BEAUDA Marie-Antoinette - BINET Denis - BOUCHAT Denis - BOUCHER Joël - DANNEAUX Dominique - DECOBERT Philippe - DEDION Bruno - ETIENNE Teddy - FLAHAUT Jean-Luc - GHEZA Jacky - HIBLOT Olivier - ITUCCI Robert - KOCIUBA Michel - LAPORTE Brice - LAURENT CHAUVET Pierre - LEGUAY Mireille - MARCHAND Yvon - MARY Guy - MUCCILLI Joseph - ORTILLON Jean-Claude - PETITPAS Denis - PIEROT Chantal - POIROT Jean-Paul - PONCELET François - PREVOTEAUX François

Absents : 29

DESIRONT Gérard - DEMEUSY Serge - JOSEPH Else - PETITQUEUX Dimitri - BECKRICH Hervé - LEPAGE Anaïs - PAPIER Anne - BISSEUX Bruno - DEPAS Gérard - JACQUES Hugues - JEUNESSE Steve - DURBECQ Daniel - RENOLLET Hubert - DENNEVAL Jean - LATOUR Alain - HUBERT Thierry - SOMMELETTE Jean-Paul - BURIDANT David - PIC Jean-Yves - DUPUIS Thierry - DESIMEUR Jérôme - VUIBERT Pierre - GEORGES Benoît - MOZET Yves - OURY Jean-Pol - GOBERT François - BALAVOINE Roger - MICHEL Gilles - DENIS Frédéric

Procurations : 10

M. BEAUDA Marie-Antoinette à M. AFRIBO Joseph
M. LAURENT CHAUVET Pierre à M. DEPUSET Marc
M. ITUCCI Robert à M. LALLOUETTE Luc
M. DANNEAUX Dominique à M. CHARLIER Sébastien
M. BOUCHAT Jean-F. à M. CHARLIER Sébastien

M. BINET Denis à M. AFRIBO Joseph
M. PONCELET François à M. DEPUSET Marc
M. PETITPAS Denis à M. LALLOUETTE Luc
M. MUCCILLI Joseph à M. SCOLARI José
M. BOUCHER Joël à M. SCOLARI José

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Jérémy DUPUY

N° 41/2020

Objet : VENTE DE TERRAIN A MADAME PATOUREAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de concession signé avec ENEDIS pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, effectif en date du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que les terrains achetés par EDF dans le cadre de la concession ont la qualité de bien de retour de la concession et qu'ils doivent être considérés comme propriété de l'autorité concédante, et ce quand bien même le fichier immobilier viserait EDF.

Vu la convention de restitution de terrain signée entre la FDEA et ENEDIS concernant la parcelle cadastrée section AB n°169 à Novy Chevières d'une surface de 14 m² stipulant que le bien a cessé d'être affecté au service public de distribution d'électricité et ne supporte plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité,

Considérant le courrier de Madame PATOUREAUX Charline, domiciliée 1 rue de l'église 08300 Novy Chevières, reçu par mail par la FDEA le 26 novembre 2020 demandant l'acquisition de la parcelle d'une surface de 14 m² cadastrée section AB n° 169 à Novy Chevières au prix d'1 € le m², les frais de notaire étant à sa charge,

Considérant que la parcelle en question n'a plus aucun intérêt pour la FDEA,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

Décide de vendre à Madame PATOUREAUX Charline, domiciliée 1 rue de l'église 08300 Novy Chevières, la parcelle cadastrée section AB n°169 d'une surface de 14 m² située à Novy Chevières,

Dit que les frais de notaire seront à la charge de Madame PATOUREAUX Charline,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28